

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Yves Bertoncini et Thierry Chopin

Préface de Julian Priestley

ÉTUDES & RAPPORTS  AVRIL 2014
104

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Yves Bertoncini et Thierry Chopin

Préface de Julian Priestley

« LES VOTES DU PARLEMENT EUROPÉEN AYANT MARQUÉ LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET NATIONALES 2009-2014 »

VoteWatch Europe et *Notre Europe - Institut Jacques Delors* sont à l'initiative du projet « Les votes du Parlement européen ayant marqué les politiques européennes et nationales entre 2009 et 2014 », qui a pour but d'appeler l'attention du grand public sur les enjeux politiques et partisans des élections européennes des 22-25 mai 2014.

Dans cette perspective, ils ont établi un partenariat avec des think tank et instituts de recherche issus de 20 pays de l'UE (*voir liste ci-dessous*) afin d'analyser l'impact des enjeux de politique européenne sur les politiques nationales au cours des cinq dernières années, en adaptant ces analyses au public des pays concernés.

Ce projet est notamment centré sur l'analyse d'une série de 15 votes clés identifiés par l'ensemble des partenaires (avec la possibilité d'ajouter 5 votes supplémentaires par pays) ainsi que sur des éléments propres aux partenaires mobilisés (format des publications et des événements).

Une conférence publique organisée à Bruxelles le 19 mars 2014 a permis de présenter les premiers résultats de ce projet, dont une synthèse globale sera élaborée et diffusée par VoteWatch Europe et *Notre Europe - Institut Jacques Delors* avant les 22-25 mai 2014.

Liste des partenaires du projet

VoteWatchEurope / Notre Europe - Institut Jacques Delors :

Allemagne : Stiftung Wissenschaft und Politik

Autriche : Institute of Advanced Studies, Department of Political Science

Belgique : Egmont - Royal Institute for International Relations

Bulgarie : Centre for Liberal Strategies

Chypre : Cyprus Center for European and International Affairs

Danemark : Danish Institute for International Studies (DIIS)

Espagne : Barcelona Centre for International Affairs (CIDOB)

Finlande : Finnish Institute of International Affairs

France : Fondation Robert Schuman

Grèce : Diktio Network for Reform in Greece and Europe

Irlande : European Movement Ireland

Italie : Istituto Affari Internazionali & Centro Studi sul Federalismo

Lettonie : Centre for Public Policy : PROVIDUS

Lituanie : Institute of International Relations and Political Sciences

Luxembourg : Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman

Pays-Bas : Netherlands Institute of International Relations Clingendael

Pologne : Institute for Public Affairs

Roumanie : European Institute of Romania

Suède : Swedish Institute of European Policy Studies (SIEPS)

Royaume-Uni : Policy Network

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	8
RÉSUMÉ	11
INTRODUCTION	
UN RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE MAJEUR POUR LES CITOYENS EUROPÉENS	14
1. Des élus qui exercent leurs pouvoirs dans un cadre partisan	18
1.1. Des élus offrant des visages aux citoyens de l'UE	18
1.1.1. Une élection permettant de choisir directement ses représentants au Parlement européen	18
1.1.2. Des élus qui investiront le Président de la Commission européenne et le Collège des Commissaires	19
1.2. Des élus prenant des décisions sur des enjeux politiques substantiels	24
1.2.1. L'exercice d'importants pouvoirs de décision	24
1.2.2. Des interventions politiques marquantes lors de la législature 2009-2014	27
1.2.3. Des élus appelés à prendre des décisions importantes lors de la législature 2014-2019	33
1.3. Des élus agissant au sein de groupes politiques	39
1.3.1. Les groupes politiques du Parlement européen : des acteurs clés	39
1.3.2. Des clivages partisans qui s'expriment dans un contexte spécifique	44

2. Des élus européens formant des majorités à géométrie variable	48
2.1. Le poids des majorités de consensus	54
2.1.1. Des votes rassemblant des élus issus de la plupart des groupes politiques	54
2.1.2. Des votes de consensus marquants entre 2009 et 2014	56
2.2. La primauté des majorités de « grandes coalitions »	61
2.2.1. Des majorités de grande coalition pour approfondir l'UEM	62
2.2.2. Des majorités de grande coalition sur des enjeux inter-institutionnels	66
2.2.3. Des majorités de grande coalition sur des enjeux variables	69
2.3. L'expression de majorités de « confrontation » droite/gauche	73
2.3.1. Des votes remportés par une majorité de centre-droit	75
2.3.2. Des votes remportés par une majorité de centre-gauche	79
3. Quels rapports de force politiques entre les nouveaux députés européens ?	84
3.1. Des rapports de forces à mettre en perspective en tenant compte de trois facteurs clés : l'espace, le temps et l'abstention	84
3.1.1. L'espace et le temps, déterminants de l'amplitude du changement	84
3.1.2. Une abstention favorable aux partis protestataires ?	87
3.2. Scores et sièges : quelles perspectives pour juin 2014 ?	88
3.2.1. Les grandes tendances en termes de scores	88

3.2.2. Quelles évolutions des rapports de force entre délégations nationales au sein des groupes politiques au Parlement européen ?	93
3.2.3. Quels scénarii de coalitions pour le choix du Président de la Commission et les votes de la législature 2014-2019 ?	99
CONCLUSION	
DES CLIVAGES ET DES VISAGES À L'ŒUVRE PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE	102
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105
LISTE DES TABLEAUX, ENCADRÉS ET GRAPHIQUES	106
ANNEXES	109
Annexe 1. Les parlementaires européens : Répartition par pays de l'UE	110
Annexe 2. Les équilibres politiques au sein de la Commission européenne (2009-2014)	111
Annexe 3. Les règles de vote au Parlement européen : obstacles à l'émergence de majorités de confrontation ?	114
Annexe 4. Proportion de votes gagnés par chaque groupe partisan par types d'enjeux politiques	118
Annexe 5. 21 votes emblématiques : quels rapports de force européens ?	130
Annexe 6. Les programmes présentés par les partis politiques européens	138
SUR LE MÊME THÈME...	140
AUTEURS	141

PRÉFACE

de Julian Priestley

Les élections européennes qui se dérouleront entre le 22 et le 25 mai prochains constituent un rendez-vous démocratique important pour les citoyens européens que nous sommes, et qu'il importe d'aborder avec le maximum d'éléments d'appréciation possible.

A cet égard, le fait d'avoir été Secrétaire général du Parlement européen m'a placé dans une situation paradoxale. J'ai à la fois pu participer de manière très directe au fonctionnement de cette grande institution et observer la manière dont ses membres s'organisent afin de former des majorités lors des votes dans l'hémicycle. En même temps, j'ai sans cesse pu mesurer le manque de familiarité, et parfois de compréhension, de mes concitoyens de l'UE vis-à-vis des logiques de coalition à l'œuvre au sein de l'hémicycle strasbourgeois et des décisions qui en résultent.

Dans ce contexte, il me semble particulièrement bienvenu qu'une telle étude soit publiée, dans le cadre d'un partenariat pan-européen établi entre VoteWatch Europe et Notre Europe - Institut Jacques Delors, auquel s'est joint la Fondation Robert Schuman pour la France.

Voilà plusieurs années que VoteWatch Europe s'efforce de produire une information de référence sur la manière dont les députés européens votent sur les grands enjeux qui leur sont soumis : il fournit ainsi une information de première importance pour les citoyens qui les élisent, et qui a vocation à être diffusée le plus largement possible (voir www.VoteWatchEurope.eu). Notre Europe - Institut Jacques Delors se mobilise également depuis sa création en faveur d'un fonctionnement plus démocratique de l'UE, notamment fondé sur

le renforcement du rôle de partis agissant à son échelle, et qui constituent le « chaînon manquant »¹ de la vie politique européenne.

Il était donc tout naturel qu'ils coopèrent afin de mobiliser des think-tanks issus de 20 pays de l'UE autour d'un projet visant à exposer clairement comment ont voté les députés européens, en fonction de leur appartenance partisane, à l'occasion de votes emblématiques de la législature 2009-2014. Tout comme il était naturel que la Fondation Robert Schuman participe pleinement à ce partenariat pour ce qui concerne les votes des députés européens élus en France, compte tenu de la priorité qu'elle accorde aussi à ces enjeux depuis de longues années.

Fruit de ce partenariat, l'étude co-signée par Yves Bertoncini et Thierry Chopin contient nombre d'éléments d'information et d'analyse extrêmement éclairants pour les citoyens résidant en France et invité à se rendre aux urnes le 25 mai prochain.

Sa première partie rappelle tout d'abord l'étendue des pouvoirs exercés par le Parlement européen, l'importance des enjeux politiques sur lesquels ses membres sont appelés à se prononcer, mais aussi le rôle clé joué par les groupes politiques constitués au sein de cette institution. Elle rappelle utilement que le mode de scrutin proportionnel en vigueur lors des élections européennes permet une bonne représentation de partis beaucoup moins présents dans les parlements nationaux, tout en empêchant un seul groupe politique de détenir la majorité à lui seul - d'où la nécessité de forger des coalitions majoritaires.

La deuxième partie de cette étude présente les « majorités à géométrie variable » qui se forment au Parlement européen en fonction des enjeux soumis au vote des députés: « majorités de consensus », qui rassemblent des élus européens issus de la quasi totalité des partis, à l'occasion d'environ 40% des votes ; « majorités de grande coalition », qui rassemblent les élus des groupes politiques centraux, à savoir les chrétiens-démocrates du PPE, les socialistes et démocrates, ainsi que les libéraux (environ 30% des votes); « majorités de confrontation » enfin, qui opposent les partis de la gauche et du centre aux

1. Julian Priestley, « Les partis politiques européens : le chaînon manquant », *Policy Paper No. 41*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, octobre 2010.

partis de la droite et du centre (environ 30% des votes également). Les 21 votes analysés par cette étude permettent d'illustrer en fonction de quels enjeux de telles « majorités d'idées » peuvent se former, sur la base de négociations entre les principaux groupes politiques du Parlement européen. Il est particulièrement utile qu'elle soit publiée dans un pays comme la France qui, tel le Royaume-Uni, est empreint d'une culture politique beaucoup plus binaire, marquée par un affrontement quasi systématique, et donc réducteur, entre majorité et opposition.

La troisième partie de cette étude fournit enfin des éléments d'information éclairants sur l'impact du vote des 25 mai prochain, sur la base des enquêtes d'opinion disponibles. Elle confirme qu'aucun groupe politique ne sera en mesure d'emporter seul la majorité des sièges, et que des coalitions majoritaires devront donc continuer à être formées. Elle précise aussi que les groupes PPE et S&D devraient arriver largement en tête et qu'il est aujourd'hui difficile de prédire lequel des deux sera en premier. Le fait que ces deux groupes soient appelés à conserver une certaine prééminence, conformément aux souhaits de la majorité des Européens, ne doit cependant pas abuser les lecteurs sur la portée de leur suffrage. Les coalitions majoritaires à l'œuvre au sein du prochain Parlement européen ne produiront pas en effet des décisions de même nature selon l'identité du groupe le plus nombreux et selon l'équilibre précis des rapports de force qui seront établis au soir du 25 mai.

Je souhaite donc que le plus grand nombre de lecteurs puissent prendre connaissance d'une telle étude afin de se forger une opinion aussi éclairée que possible dans la perspective du grand rendez-vous électoral du mois de mai 2014.

Julian Priestley
Membre du Conseil d'administration de VoteWatch Europe
Membre du Conseil d'administration de Notre Europe - Institut Jacques Delors

RÉSUMÉ

Les élections européennes des 22-25 mai 2014 conduiront à l'élection de 751 députés européens (dont 74 élus en France), appelés à représenter quelques 507 millions d'Européens. Elles constituent un rendez-vous démocratique majeur pour les citoyens européens, autour de trois séries d'enjeux politiques.

1. Des élus qui exercent leurs pouvoirs dans un cadre partisan

- Les citoyens européens sont appelés à choisir directement les visages qui incarneront l'UE au Parlement européen jusqu'à 2019; ils peuvent aussi influencer le choix du prochain président de la Commission et la répartition des responsabilités au sein du Collège des commissaires (*pages 14 à 24*).
- Les parlementaires élus en mai 2014 disposeront de pouvoirs de décision substantiels (90% des pouvoirs législatifs de l'UE), dont les élus actuels ont amplement fait usage. Ils auront notamment à définir la contribution de l'UE à la sortie de crise, l'évolution des fondements de l'UE (euro, libre circulation etc.) et la nature de ses interventions internationales (commerce, Russie, etc.) (*pages 24 à 39*).
- Les nouveaux élus européens sont appelés à rejoindre 7 ou 8 groupes politiques (démocrates-chrétiens, libéraux, socialistes, verts, gauche radicale, etc.), qui structurent le fonctionnement du Parlement européen et le contenu de ses décisions, sur la base d'une logique de compromis (*pages 39 à 47*).

2. Des élus européens formant des majorités à géométrie variable

Parce qu'ils ne sont pas tenus de soutenir un gouvernement, les élus européens forment trois types de « majorités à géométrie variable », qu'il est éclairant d'analyser en présentant les votes exprimés par les élus français et européens sur une vingtaine d'enjeux clés :

- Les « majorités de consensus » (près de 40% des votes analysés par VoteWatch Europe) rassemblent des élus de la plupart des groupes politiques, y compris le FN et le Front de gauche, sur des enjeux comme les OGM ou la Taxe sur les transactions financières (*pages 54 à 61*).
- Les « majorités de grande coalition (près de 30% des votes analysés par VoteWatch Europe) réunissent principalement les élus des groupes PPE (UMP et centristes) et S&D (PS), sur des enjeux relativement divers tels l'union bancaire, le budget européen ou la réforme de la PAC (*pages 61 à 73*).
- Les « majorités de confrontation » (près de 30% des votes analysés par VoteWatch Europe) opposent les élus de droite et du centre et ceux de la gauche et du centre, notamment sur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux comme les négociations commerciales transatlantiques, l'extension du congé maternité ou la taxation des activités polluantes (*pages 73 à 83*).

3. De nouveaux rapports de force politiques entre les futurs élus européens

- Les rapports de force dans le nouveau Parlement européen seront largement déterminés par les résultats enregistrés dans les 8 pays les plus peuplés de l'UE (ou « *Swing states* ») ainsi que par l'évolution relative des scores par rapport à 2009 (*pages 84 à 88*).
- Les enquêtes d'opinion réalisées depuis 6 mois laissent entrevoir une très large avance des élus des groupes PPE et S&D (un peu plus de 200 sièges chacun), mais aussi une lutte particulièrement indécise pour déterminer lequel de ces deux groupes arrivera en tête, le PPE étant en recul et le S&D en hausse (*pages 88 à 90*).

- Les libéraux et la gauche radicale pourraient se disputer la 3^e place, tandis que les formations europhobes de droite et d'extrême droite devraient enregistrer une forte poussée en nombre de sièges, sans toutefois occuper une place centrale au sein de l'hémicycle strasbourgeois (*pages 90 à 92*).
- Les rapports de force entre délégations nationales devraient évoluer au sein des principaux groupes politiques : les Britanniques pourraient par exemple devenir la première délégation au sein du groupe S&D, les Polonais la première au sein du groupe « CRE », tandis que les délégations françaises au sein des groupes PPE, S&D et Verts devraient perdre de l'influence (*pages 93 à 99*).
- Une grande coalition droite-gauche pourrait advenir pour la nomination du Président de la Commission et de ses membres, tandis que des coalitions à géométrie variable davantage influencées par la gauche devraient se former pour l'ensemble des votes de la période 2014-2019 (*pages 99 à 101*).

C'est *in fine* le vote des Européens qui déterminera le rapport de force partisan sur la base duquel le contenu des décisions législatives et budgétaires du Parlement européen sera défini à partir du 25 mai 2014 et pour les 5 prochaines années.

INTRODUCTION

UN RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE MAJEUR POUR LES CITOYENS EUROPÉENS

Les élections européennes des 22-25 mai 2014 conduiront à l'élection de 751 députés européens, appelés à représenter les quelques 507 millions d'habitants de l'Union européenne (UE) au sein de l'hémicycle strasbourgeois. Ce grand rendez-vous démocratique s'adresse à environ 382 millions d'électeurs issus des 28 États membres de l'UE et est à ce titre sans équivalent au niveau mondial. Il est d'autant plus important qu'il se déroulera dans un contexte de crise, d'un point de vue économique et social, mais aussi du point de vue politique, dès lors que l'UE est depuis quelques années au centre de nombreuses controverses et débats publics.

Un tel contexte de crise devrait inciter les électeurs que nous sommes à se saisir pleinement de l'occasion qui nous est donnée de faire entendre notre voix, qu'il s'agisse de manifester notre adhésion ou notre rejet vis-à-vis de telle ou telle orientation et politique de l'UE ou eu égard à son mode de fonctionnement. En tout état de cause, il ne doit pas faire oublier que l'essentiel est de désigner en mai prochain des élus amenés à exercer des pouvoirs substantiels et à prendre des décisions importantes pour les Européens pendant les 5 prochaines années, comme le souligne la première partie de cette étude.

Élire les députés européens au suffrage universel constitue de fait l'unique opportunité de désigner de manière directe les femmes et les hommes agissant au nom de l'UE, à l'issue d'une campagne accordant une place importante à son bilan et à ses perspectives. Les membres du Conseil européen, qui jouent un rôle clé au niveau communautaire, sont en effet désignés à l'issue d'élections nationales pendant lesquelles l'UE est souvent un thème parmi bien d'autres, même si les questions liées à la crise de la zone euro ont été fréquemment évoquées dans la période récente. Les ministres siégeant au Conseil exercent ce rôle en vertu de leur appartenance au gouvernement de leur pays, où ils ont

été nommés (et non pas élus) pour des raisons souvent sans rapport avec les enjeux européens. Quant aux membres de la Banque centrale européenne et de la Cour de justice de l'UE, ils sont eux aussi nommés, par les États membres, et non élus - comme ce n'est d'ailleurs le cas nulle part dans le monde.

C'est donc bel et bien en élisant les députés européens que nous pouvons accéder de manière directe au cœur du processus décisionnel de l'UE, tout en pesant sur la désignation du Président de la Commission européenne et des membres de son équipe, qui devront recueillir une majorité des voix au Parlement européen (PE) pour pouvoir être investis dans leur mission. L'une des innovations marquantes des élections de mai 2014 est qu'elles donnent lieu à une campagne pour laquelle les principaux partis politiques européens ont désigné des candidats à la présidence de la Commission que les électeurs sont invités à départager. Il nous est donc désormais possible de mettre plus aisément des visages sur les clivages structurant la vie politique et partisane de l'UE, et ce doit aussi être une raison supplémentaire de ne pas rater ce grand rendez-vous démocratique.

Le contexte de crise actuel suscite des inquiétudes pointant les deux défis que doivent traditionnellement affronter les « élections européennes », à savoir la faible participation des électeurs et les scores non négligeables des partis protestataires, en l'espèce qualifiés de « populistes »¹.

Comme celles de 2009, les élections de mai 2014 seront de nature « fédérale », puisqu'elles conduiront à élire des responsables politiques agissant au nom de la « Fédération d'États nations » qu'est l'UE, selon l'expression de Jacques Delors. À ce titre, elles désigneront des parlementaires contribuant à l'exercice des compétences substantielles confiées à l'UE par ses États membres et ses citoyens, par exemple en matière commerciale, dans les domaines agricole et environnemental ou sur les enjeux économiques et budgétaires. Les prochaines élections européennes n'auront cependant pas d'incidence directe sur les compétences qui demeurent exercées par les États membres dans des domaines aussi majeurs pour les citoyens que l'éducation, le logement, la fiscalité, la protection sociale, l'ordre public, etc. On peut naturellement souhaiter

1. Sur ces enjeux, voir par exemple Yves Bertoncini, « Les élections européennes de mai 2014 : moins d'abstention, plus de populisme ? », *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2013.

que le taux de participation aux élections européennes cesse de décroître, à rebours du renforcement constant des compétences et des pouvoirs des parlementaires européens ; mais, dans une UE régie par le principe de subsidiarité, il n'est pas incohérent que ce taux de participation soit en ligne avec celui observé dans d'autres élections fédérales, par exemple aux États-Unis et en Suisse².

Parce qu'elles sont aussi des « élections intermédiaires de second rang », souvent en partie centrées sur des enjeux nationaux, les élections européennes de mai 2014 devraient aussi permettre l'expression de votes protestataires dans de nombreux États membres. C'est d'autant plus probable que l'image et la popularité de l'UE se sont dégradées lors des dernières années, sur fond de crise de la zone euro. La défiance vis-à-vis de l'UE demeure certes moins forte que celle qu'éprouve la quasi-totalité des Européens pour leurs autorités nationales, mais elle devrait trouver une expression politique marquée lors du prochain scrutin européen, en se cristallisant sur des enjeux nationaux, mais aussi communautaires.

Cette défiance devrait profiter à des forces partisanes très disparates, mais dont le point commun est un rejet plus ou moins prononcé de l'appartenance de leur pays à l'UE ou à la zone euro et/ou de la manière dont fonctionne le système politique communautaire³. Dans ce contexte, l'un des enjeux des prochaines élections européennes de mai 2014 est de déterminer l'ampleur de la progression de ces forces partisanes plutôt anti-européennes même si, comme nous l'indique la troisième partie de cette étude, elles semblent très loin d'être en mesure de remporter la majorité des sièges ou de constituer le premier groupe politique du Parlement européen. Un autre enjeu de ces élections européennes est dès lors de déterminer si les forces partisanes traditionnellement plus favorables à la construction européenne reprendront à leur compte les diatribes anti-UE, ou si elles sauront offrir aux électeurs une vision alternative et constructive de la sortie de crise et des politiques communautaires. Mais l'enjeu principal des élections de mai 2014 n'en demeure pas moins de déterminer le rapport de force qu'elles établiront entre les différentes forces

2. Le taux de participation aux élections fédérales suisses a varié entre 42 et 49% depuis 1979. Sur la même période, le taux de participation aux élections fédérales américaines a oscillé entre 37,5 et 55%. Le taux de participation aux élections européennes s'est établi à 43% en 2009 et à 45,7% en 2004.

3. Sur ce sujet, voir Yves Surel, « L'Europe face aux populismes », *Bref n° 27, Notre Europe*, juin 2011.

partisanes pro-européennes, et notamment les chrétiens-démocrates du « Parti Populaire européen » et les « Socialistes et démocrates » : c'est en effet en fonction de ce rapport de force, qui semble très incertain, que sera déterminé le contenu exact des décisions du Parlement européen au cours des cinq prochaines années.

C'est la raison pour laquelle la deuxième partie de cette étude présente une analyse détaillée de la manière dont se sont exprimés les clivages partisans au sein de l'hémicycle strasbourgeois tout au long de la législature qui s'achève, y compris à l'occasion de 21 votes emblématiques portant sur des enjeux aussi divers que la réforme du pacte de stabilité, les négociations commerciales transatlantiques, l'extension du congé de maternité ou la mise en culture des OGM. Une telle analyse permet en effet de mieux saisir comment les forces partisanes représentées au Parlement européen ont pu forger des majorités en fonction des enjeux traités, sur la base de trois grandes catégories : majorités de consensus, réunissant les élus de la plupart des groupes politiques, y compris « anti-européens » ; majorités de grande coalition, sur la base de compromis forgés entre chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates, avec l'appoint des libéraux voire d'autres groupes politiques; majorités de confrontation, qui traduisent la victoire de majorités de centre-gauche ou de centre-droit.

La coexistence de ces majorités à géométrie variable est traditionnelle au Parlement européen, dont les membres n'ont pas à soutenir de manière systématique un « gouvernement » et peuvent donc former des majorités d'idées. Elle est à l'œuvre dans nombre d'États membres de l'UE, qui les pratiquent au niveau national ou régional. Mais elle est beaucoup plus rare dans des pays comme la France, qui fonctionnent sur la base d'une logique politique binaire, et dans lesquels un seul vote du Parlement non conforme aux souhaits du gouvernement semble parfois susceptible d'ouvrir une crise de régime... Dans ce contexte, il semble d'autant plus salutaire de présenter ce qu'ont été quelques-uns des principaux votes des députés européens désignés pour siéger entre 2009 et 2014, non pas seulement afin de mettre des visages sur les clivages qui ont structuré leurs votes, mais aussi pour éclairer au mieux le choix des citoyens qui ont le pouvoir de désigner les élus appelés à leur succéder.

1. Des élus qui exercent leurs pouvoirs dans un cadre partisan

Les Français éliront le 25 mai prochain 74 parlementaires européens appelés à exercer des pouvoirs substantiels, au sein d'une institution qui occupe une place déterminante dans le jeu institutionnel de l'UE. Les évolutions internes de l'UE, la mise en place du traité de Lisbonne et la succession d'événements internationaux, en particulier les crises économiques et financières, ont amené le Parlement européen à faire entendre sa voix dans des domaines législatif et budgétaire, ainsi que dans le contrôle des autres institutions européennes. Les élections de 2014 seront la première étape d'un renouvellement des décideurs européens et des équilibres politiques au sein de l'UE. Les équilibres partisans au sein du prochain Parlement européen influenceront directement l'expression des clivages qui structureront le fonctionnement de l'UE et l'évolution de la construction européenne pour les cinq ans à venir.

1.1. Des élus offrant des visages aux citoyens de l'UE

Le premier enjeu civique des élections européennes réside dans l'élection des membres d'une des principales institutions européennes, c'est-à-dire des représentants des citoyens au sein de la seule institution de l'UE élue au suffrage universel direct ; en outre, par leur vote, les électeurs sont susceptibles de peser sur le choix du prochain Président de la Commission européenne.

1.1.1. Une élection permettant de choisir directement ses représentants au Parlement européen

Le Parlement incarne depuis 1979⁴ une légitimité démocratique directe qui puise ses fondements à la source du suffrage universel, alors que le Conseil et la Commission incarnent d'autres légitimités, étatique dans le premier cas,

4. Entre 1958 et 1979, les députés européens étaient nommés par les parlements nationaux de chaque État membre. Depuis 1979, date des premières élections européennes, ils sont désormais élus au suffrage universel direct par l'ensemble des citoyens de l'Union européenne pour un mandat de cinq ans.

indirecte dans le second. L'invocation de cette légitimité démocratique conduit à souligner que l'un des enjeux majeurs des élections européennes réside dans le choix direct par les citoyens de leurs représentants au sein du Parlement européen, seule institution supranationale élue au suffrage universel direct, c'est-à-dire les « visages » qui les représenteront et qui incarneront l'UE. Si maints responsables européens (Président et membres de la Commission européenne, Président de la BCE, Président du Conseil européen, etc.) donnent des visages à l'UE, ce sont ceux de responsables non élus. Les seuls responsables communautaires élus directement sont les membres du Parlement européen.

Même si l'élection des parlementaires européens présente des caractéristiques qui la distinguent des élections organisées au sein des démocraties nationales des États membres, notamment en raison de modes de désignation très spécifiques (nombre d'électeurs par parlementaire variable en fonction de la taille des États membres (*voir Annexe 1*) et absence d'uniformité des procédures électorales nationales), les élections européennes constituent une occasion donnée aux citoyens de désigner régulièrement (une fois tous les cinq ans), et selon leurs préférences partisans, leurs représentants qui se regrouperont une fois élus au sein de groupes politiques représentant les grandes familles politiques : conservateurs, démocrates-chrétiens, libéraux, sociaux-démocrates, écologistes, gauche radicale, droite « eurosceptique », etc.

1.1.2. Des élus qui investiront le Président de la Commission européenne et le Collège des Commissaires

Les premiers mois de la législature du prochain Parlement européen, de juillet à septembre, seront comme d'habitude marqués par l'investiture de la nouvelle Commission. Il faudra d'abord en choisir le Président, sur la base d'une proposition du Conseil européen que devra approuver le Parlement européen. Ce processus comprend pour la première fois cette année la mise en avant de têtes de liste par les partis européens, qui ont présenté leur candidature à ce poste en cherchant à créer un lien plus fort entre expression démocratique et gouvernance de l'UE. Il s'agira ensuite de désigner le « Collège des Commissaires », sur la base de propositions des États membres qui devront aussi être validées par le Parlement européen. L'issue de ce double processus influencera la vie politique de l'UE pour les cinq ans à venir.

Des élus qui investiront le Président de la Commission européenne

Le Parlement européen souligne à juste titre que les élections de mai 2014 vont avoir un impact plus direct que les scrutins précédents sur la désignation par le Conseil européen du Président de la Commission. En effet, les élections européennes de 2014 seront les premières organisées sur la base du traité de Lisbonne. Ce traité (article 17.7 et déclarations n°11) dispose explicitement que les chefs d'État et de gouvernement doivent « tenir compte des résultats de l'élection du Parlement européen » au moment de proposer un candidat à la Présidence de la Commission, qui sera ensuite soumis à un vote d'investiture du nouveau Parlement européen. Dans ce contexte, la désignation des candidats des partis européens à la présidence de la Commission a d'ores et déjà un effet positif : elle humanise la campagne électorale et permet de « mettre des visages sur les clivages » qui structurent la vie politique européenne (voir *Tableau 1*).

TABLEAU 1 ► **Candidats désignés pour le poste de président de la Commission européenne par les partis politiques européens**

PARTI EUROPÉEN* (DE LA DROITE VERS LA GAUCHE)	CANDIDAT DÉSIGNÉ
MELD	-----
ACRE	-----
PPE	Jean-Claude Juncker (Luxembourg)
ADLE et PDE	Guy Verhofstadt (Belgique)
PVE	José Bové (France) et Ska Keller (Allemagne)
PSE	Martin Schulz (Allemagne)
PGE	Alexis Tsipras (Grèce)

* NI : non-inscrits ; MELD = Europe libertés démocratie ; ACRE = Alliance des conservateurs et réformistes européens ; PPE = Parti populaire européen ; ADLE = Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ; PDE = Parti démocrate européen ; PVE = Parti vert européen ; PSE = Parti socialiste européen ; PGE = Parti de la gauche européenne

D'un point de vue juridique, il n'est pas nécessaire d'être candidat aux élections européennes pour devenir Président de la Commission et le Conseil européen n'a pas l'obligation de choisir parmi l'un des candidats désignés par les partis. Il est avant tout tenu de proposer un candidat représentatif de la majorité politique du nouveau Parlement européen, qu'il ait fait ou non acte de candidature

auparavant. À cet égard, il est par exemple notable qu'Angela Merkel reconnaît que « le Parlement et le Conseil doivent être responsables ensemble du choix du Président (de la Commission) (...). Il faut une proposition du Conseil, mais il faut aussi l'approbation du Parlement »⁵). En même temps, elle fait une lecture à la lettre du traité en soulignant que les Chefs d'État et de gouvernement ont leur mot à dire dans ce processus. En outre, tel ou tel Chef d'État ou de gouvernement peut ne pas vouloir prendre l'engagement de se voir imposer un Président de la Commission de sa nationalité qui ne soit pas de son camp politique (ce qui serait le cas pour l'Allemagne en cas de « victoire » du S&D aux élections européennes, avec Martin Schulz comme chef de file des sociaux-démocrates européens) ; cela le priverait en effet de la possibilité de nommer un(e) commissaire de son choix, puisqu'il y a un commissaire par État membre. Ainsi, s'il est possible que la désignation du Président de la Commission se déroule selon une logique exclusivement partisane, il faut rappeler qu'il n'y a pas d'automatisme ni aucune obligation à la lecture du traité.

Toutefois, le candidat à la Présidence de la Commission proposé par les Chefs d'État et de gouvernement sera *in fine* soumis à un vote d'investiture du nouveau Parlement européen. Cela suppose que celui-ci puisse refuser le Président de la Commission proposé par le Conseil (un droit qui découle d'ailleurs du pouvoir d'approbation qu'il détenait déjà). Ainsi, les chefs d'État et de gouvernement devront choisir un candidat à la présidence qui semble susceptible d'obtenir le soutien de toute coalition majoritaire au Parlement européen (PPE-S&D ou PPE-ADLE-CRE, S&D-ADLE-Verts, etc.)⁶. Les groupes politiques du prochain Parlement européen seront en compétition les uns contre les autres avant le scrutin, mais il leur faudra ensuite former une coalition capable de voter en faveur de l'investiture du candidat proposé par le Conseil européen, c'est-à-dire d'obtenir une majorité absolue des députés européens et pas seulement de votants (au moins 376 voix seront donc nécessaires). C'est donc d'une négociation entre Conseil européen et Parlement européen que découlera le choix du prochain Président de la Commission.

5. Dans *Der Spiegel*, 4 juin 2013

6. Voir le Tableau 6 pour une description des groupes politiques du Parlement européen.

Des élus qui joueront aussi un rôle dans la composition de la Commission

Si le résultat de la compétition politique européenne est assez clair pour imposer l'évidence d'un vainqueur à la tête de la Commission, les élections européennes seront moins déterminantes pour la composition du Collège bruxellois que pour la désignation de son Président. C'est en effet la couleur politique de chacun des gouvernements nationaux qui aura un impact sur le choix de tel ou tel commissaire, celle-ci dépendant du vote des citoyens lors des élections nationales. De ce point de vue, la Commission européenne est d'ores et déjà politisée, puisque ses membres actuels sont bel et bien affiliés à des partis politiques européens, comme le seront les prochains (voir *Annexe 2*). Néanmoins, cette réalité n'épuise pas le débat sur les évolutions à venir en termes de « politisation » accrue du Collège bruxellois⁷.

Il est dès lors instructif d'examiner l'état actuel des forces politiques au sein des gouvernements nationaux de l'Union européenne :

- 12 États membres sont aujourd'hui dirigés par des gouvernements de gauche ou de coalition conduite par la gauche : Autriche ; Belgique ; Bulgarie ; Croatie ; Danemark ; France ; Italie ; Lituanie ; Malte ; République tchèque ; Roumanie et Slovaquie ;
- 12 autres par des gouvernements de droite ou de coalition conduite par la droite : Allemagne ; Chypre ; Espagne ; Finlande ; Grèce ; Hongrie ; Irlande ; Lettonie ; Pologne ; Portugal ; Royaume-Uni et Suède ;
- 4 par des gouvernements conduits par le centre : Luxembourg (alliance entre libéraux et sociaux-démocrates) ; Pays-Bas (alliance entre libéraux et sociaux-démocrates) ; Estonie (alliance entre libéraux et sociaux-démocrates) et Slovénie (centre-gauche).

7. On pourra se reporter sur ce point à Thierry Chopin et Lukas Macek, « Après Lisbonne, le défi de la politisation de l'Union européenne », in *Les études du CERI*, n° 165, Centre d'études et de recherches internationales / Sciences Po, 2010.

On peut retenir l'hypothèse selon laquelle les gouvernements nationaux souhaiteront désigner des Commissaires dont l'appartenance partisane est identique à celle de leur Premier ministre, hypothèse globalement vérifiée pour la période 2009-2014 (voir *Annexe 2*)⁸. Et donc prévoir la constitution d'une prochaine Commission plus équilibrée politiquement que l'actuelle, avec moins de membres affiliés aux groupes PPE et ADLE et plus de membres affiliés au groupe S&D (voir *Tableau 2*).

TABLEAU 2 ► La composition de la Commission européenne : quels équilibres politiques ?

AFFILIATION POLITIQUE	2009-2014	2014-2019
PPE	13	11
ADLE	8	4
S&D	7	12
Autres groupes politiques	-	-
CRE	0	1

NB : 2009-2014 : affiliations politiques actuelles / 2014-2019 : affiliations politiques présumées, en fonction du parti politique dominant le gouvernement national actuel

Source : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

Cela ne signifie cependant pas que les élections européennes n'aient aucun impact sur la composition de la Commission. Cette dernière donne d'abord lieu à une bataille d'influence que se livrent les États pour obtenir tel ou tel portefeuille, les portefeuilles jugés les plus stratégiques étant les portefeuilles à vocation économique ainsi que ceux qui ont un fort impact législatif. Mais une fois les portefeuilles négociés entre les États membres et le Président de la Commission, les commissaires doivent être auditionnés et approuvés par le Parlement européen, qui rejette régulièrement certaines candidatures ou pèse pour une réattribution des portefeuilles.

L'équilibre politique interne du Parlement peut alors influencer la couleur politique des candidats à l'investiture pour certains portefeuilles jugés stratégiques, et en particulier ceux liés à la politique économique. En 2009, les

8. Les gouvernements peuvent aussi désigner des commissaires appartenant à un autre parti membre de la coalition au pouvoir – mais sur la période 2009-2014, ces choix alternatifs se sont globalement compensés.

commissaires d'une couleur politique proche du parti majoritaire au Parlement européen, le PPE, ont ainsi été investis aux postes clés de l'Énergie, du Commerce, des Transports, du Marché intérieur et services ou encore de la Programmation financière et budget.

Ainsi, même si les États membres exercent et exerceront un poids toujours important sur la composition de la Commission, et même si les Commissaires qu'ils auront désignés refléteront nécessairement, au moins dans une certaine mesure, la couleur politique des différents gouvernements nationaux, l'influence politique du Parlement européen sur la composition de la Commission n'en est pas moins réelle. Cela signifie que les électeurs pourront peser directement sur la « couleur » politique du Président de la Commission et de son équipe. Et il en ira de même ensuite en ce qui concerne les choix politiques du Collège.

1.2. Des élus prenant des décisions sur des enjeux politiques substantiels

L'un des enjeux majeurs des élections européennes est de désigner les membres d'une institution portée par une montée en puissance historique, disposant désormais de prérogatives substantielles en matière normative, budgétaire et de contrôle, et s'exprimant via de nombreuses décisions et de nombreux votes tout au long de la législature. D'un point de vue politique, ces élections conduisent à désigner des élus qui sont intervenus de manière marquante lors de la législature 2009-2014 dans de nombreux domaines et joueront un rôle clé pour traiter de nombreux enjeux lors de la législature 2014-2019.

1.2.1. L'exercice d'importants pouvoirs de décision

L'importance de la consultation électorale de mai 2014 découle d'abord du fait que les traités de Maastricht (1992), d'Amsterdam (1997), de Nice (2000) et de Lisbonne (2009) ont renforcé de manière continue les pouvoirs de décision du Parlement européen en matière normative, budgétaire et de contrôle, alors que, dans les deux premières décennies de la construction européenne, le Conseil des ministres décidait seul.

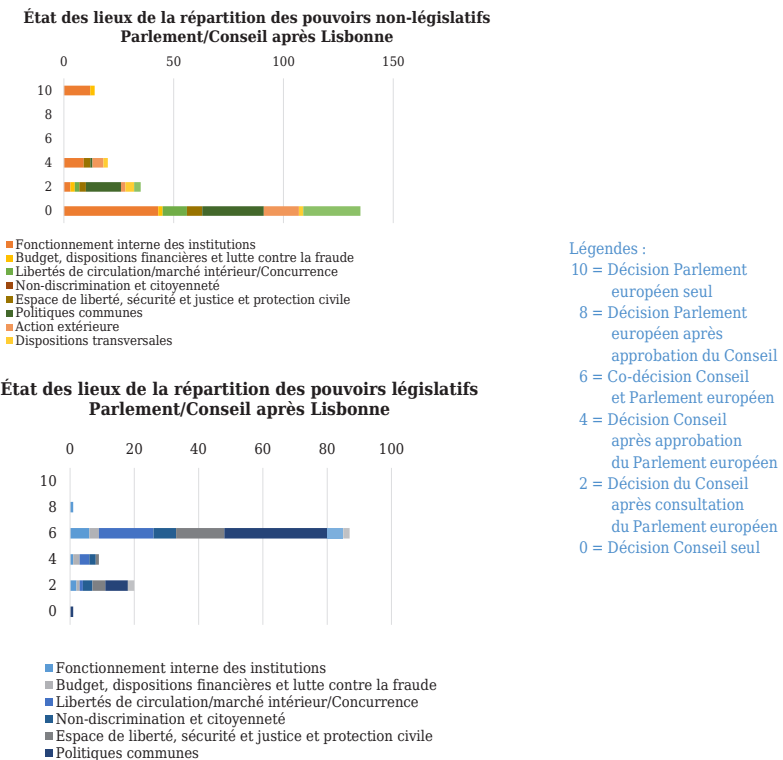
Au terme de cette montée en puissance continue, les parlementaires européens exercent des pouvoirs décisionnels substantiels, en co-décision avec le Conseil des ministres, dans l'exercice de la plupart des compétences de l'UE (voir *Graphique 1*) :

- Le Parlement européen exerce en co-décision la très grande partie des pouvoirs législatifs que détient l'UE. Sur ce point, le Graphique 1 permet de visualiser l'impact en termes numériques de la requalification de la procédure de co-décision en tant que « procédure législative ordinaire ». La très grande majorité des bases juridiques sont recensées dans cette catégorie, qui met le Parlement européen à égalité avec le Conseil sur un grand nombre de sujets. Parmi ces derniers, on trouve des dispositions sur le budget de l'Union européenne, les libertés de circulation, la non-discrimination et la citoyenneté, l'espace de liberté, sécurité et justice ou encore les politiques communes. Le Parlement européen a par exemple gagné en influence sur les questions relatives à l'adoption des règles financières de l'Union européenne, l'adoption des mesures nécessaires pour éliminer des distorsions du marché intérieur, ou pour la prise en compte des Initiatives citoyennes. Dans le domaine de l'espace de liberté, sécurité et justice, les pouvoirs du Parlement européen se sont accrus de manière substantielle avec le traité de Lisbonne. C'est dans cette catégorie de la co-décision que les pouvoirs du Parlement ont le plus augmenté en termes relatifs. Il reste cependant encore très peu de domaines où le Parlement européen décide seul, où il aurait l'ascendant sur le Conseil.
- Le Conseil ne continue à décider seul ou ne fait que consulter le Parlement européen que dans l'exercice des pouvoirs non législatifs de l'UE. L'exemple le plus frappant est celui de la politique étrangère, où le poids juridique du Parlement européen est pour ainsi dire inexistant. La catégorie « fonctionnement interne des institutions » (qui apparaît dans le Graphique 1 dans la catégorie des décisions prises par le Parlement seul dans le domaine non-législatif) fait avant tout référence aux questions de fonctionnement interne du Parlement, comme par exemple son règlement intérieur.

Au final, on peut dire que le Parlement et le Conseil travaillent la plupart du temps d'égal à égal dans les domaines législatifs pour lesquels les États membres ont donné une compétence à l'Union européenne ; mais que le Conseil reste

prédominant dans les domaines non-législatifs, comme la politique étrangère, qui dépendent généralement de la méthode intergouvernementale et n'ont ne sont donc pas traités en dehors des forums de négociation directe entre les gouvernements des États membres (comme c'est le cas du Conseil des ministres).

GRAPHIQUE 1 ➤ Les pouvoirs décisionnels du Parlement européen après le traité de Lisbonne⁹



Source : Thierry Chopin et Yves Bertoncini, *Politique européenne ; États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po/Daloz, 2010. Graphiques : Claire Taglione-Darmé

9. Le graphique 1 a été réalisé sur la base de l'annexe 3 du livre d'Yves Bertoncini et Thierry Chopin, *Politique européenne. États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po / Dalloz, 2010, qui rassemble les bases juridiques des pouvoirs législatifs et non-législatifs du Parlement européen et du Conseil après Lisbonne de manière exhaustive. Dans les graphiques présentés ici, une unité de l'axe des abscisses est égale à une entrée de base juridique recensée dans l'annexe précitée.

L'étude de l'activité des parlementaires européens au cours de la législature 2009-2014 en termes quantitatifs permet de voir que cette législature, si elle s'est construite sur les bases des exercices précédents, a également été porteuse de nouveauté. La continuité est visible dans les sujets qui ont donné naissance au plus grand nombre d'actes (*voir Tableau 3*) puisque les domaines de la politique industrielle et du marché intérieur, de l'environnement, des consommateurs et de la protection de la santé sont des domaines où le Parlement intervient beaucoup traditionnellement.

TABLEAU 3 ► Actes adoptés entre juillet 2009 et mars 2014

	PE & CONSEIL	CONSEIL SEUL	PRINCIPAUX DOMAINES (PAR NOMBRE D'ACTES)
Directives adoptées	124	45	<ul style="list-style-type: none"> - Politique industrielle et marché intérieur - Environnement, consommateurs et protection de la santé - Politique des transports - Droit d'établissement et libre prestation de services - Libre circulation des travailleurs et politique sociale
Règlements adoptés	253	543	<ul style="list-style-type: none"> - Politique industrielle et marché intérieur - Environnement, consommateurs et protection de la santé - Politique des transports - Agriculture - Espace de liberté, de sécurité et de justice

Données : EurLex, <http://eur-lex.europa.eu/statistics/legislative-acts-statistics.html>

Tableau : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

1.2.2. Des interventions politiques marquantes lors de la législature 2009-2014

Pour utile qu'elle soit, la présentation institutionnelle des pouvoirs détenus par le Parlement européen doit être complétée par une approche plus politique évoquant les actes adoptés par lui au cours de la législature 2009-2014, principalement sur le plan normatif (c'est-à-dire les directives et règlements), mais aussi sur le plan budgétaire et en matière de contrôle.

Le détail des activités en particulier économiques du Parlement 2009-2014 met en évidence une législature tournée vers la gestion de la crise et l'adaptation à ses nouveaux pouvoirs - par exemple en termes budgétaires, domaine où le nombre de votes dans l'hémicycle a presque doublé entre cette législature et la précédente (voir *Tableau 4*).

TABLEAU 4 ► Les interventions marquantes du Parlement européen par domaines, comparaison 2004-2009 et 2009-2014

DOMAINES D'INTERVENTIONS	NOMBRE DE DOSSIERS 2004-2009	NOMBRE DE DOSSIERS 2009-2014**	EXEMPLES MARQUANTS (2009-2014)
Budget	100	191	Résolution sur le budget 2014 Résolution pour le cadre financier pluriannuel
Affaires économiques et monétaires	93	144	Résolutions sur la réforme du secteur bancaire Résolution concernant l'Union économique et monétaire (Six-pack, Two-pack)
Commerce international	41	119	Résolutions sur l'accord commercial UE-États-Unis
Contrôle budgétaire	41	114	Multiplis décharges annuelles à l'encontre des autres institutions
Environnement et santé publique	214	113	Résolutions sur l'harmonisation de la production et vente de tabac en UE
Libertés civiles, justice et affaires intérieures	157	109	Résolution sur la création d'EUROSUR
Politique étrangère et de sécurité***	195	213	Résolution en vue de la suspension de l'accord SWIFT Résolution législative sur le SEAE
Emploi et affaires sociales	51	55	Résolutions concernant l'exécution du programme « Horizon 2020 » Résolution en faveur d'une augmentation du Fonds européen d'aide aux plus démunis

** Votes comptabilisés à partir du 1^{er} juillet 2009 et jusqu'au 6 février 2014.

*** La plupart des résolutions en matière de politique étrangère et de sécurité ne lient pas le Conseil et n'ont pas des conséquences juridiques directes.

Données : VoteWatch Europe

Tableau : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

Un impact normatif substantiel

La législature 2009-2014, première législature après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, a bien illustré la montée en puissance législative du Parlement européen, qui a adopté en co-décision avec le Conseil entre juillet 2009 et mars 2014, 124 directives et 253 règlements (contre 142 directives et 145 règlements de juin 2004 à février 2009). La production législative du Parlement européen lors de la législature 2009-2014 a donc bien dépassé celle de la législature 2004-2009, plusieurs mois avant la fin de son mandat. Ces textes relevaient essentiellement des domaines de l'environnement et de la protection des consommateurs, mais aussi du marché intérieur et de la politique des transports.

Le Parlement européen a joué un rôle important dans la gestion de la crise économique et financière et dans la confection de la législation visant à renforcer les mécanismes de supervision macroéconomique et financière au sein de l'Union européenne (*voir les analyses de vote relatives aux graphiques 8c et 12c*). En 2010, le semestre européen a été introduit pour la coordination des politiques économiques et en 2011, un ensemble de six textes législatifs a été adopté (*six-pack*). En mai 2013, sont entrés en vigueur deux règlements permettant une meilleure transparence sur les décisions budgétaires nationales (*two-pack*). Une commission spéciale relative à la « Crise financière, économique et sociale » a également été mise en place d'octobre 2009 à juillet 2011 pour analyser les causes et les conséquences de la crise, ainsi que l'efficacité de la législation communautaire. Le Parlement européen a également œuvré en faveur de la création d'une taxe sur les transactions financières (*voir l'analyse de vote relative au graphique 7b*). Il a approuvé la proposition de la Commission, en septembre 2011, mais face aux difficiles négociations avec le Conseil européen, la décision a été prise par 11 États membres de lancer une coopération renforcée dans ce domaine.

Un pouvoir budgétaire également renforcé

Le pouvoir budgétaire est traditionnellement placé au cœur des compétences des parlements nationaux. À cet égard, le Parlement européen ne déroge pas à la règle. C'est par la voie budgétaire qu'il a conquis un certain nombre de compétences importantes.

Les perspectives financières pluriannuelles, ou cadre financier pluriannuel, sont déterminées pour sept ans par un accord interinstitutionnel, faisant souvent l'objet d'après négociations. Si le Parlement européen n'est pas en mesure d'intervenir sur le montant total de ce cadre, il peut néanmoins en déterminer la répartition. Le règlement fixant le cadre financier pluriannuel nécessite, selon l'article 312 (TFUE), l'approbation du Parlement européen à la majorité des membres qui le composent.

Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 a été officiellement adopté en novembre 2013 par le Parlement européen après plusieurs mois de négociations avec le Conseil (*voir l'analyse de vote relative au graphique 9c*). Lors de ces négociations, le Parlement européen a obtenu une révision du budget à l'horizon 2016, ainsi qu'une réévaluation du financement du budget. Le budget total pour la prochaine période de programmation s'élève ainsi à 960 milliards d'euros en crédits d'engagement et 908 milliards d'euros en crédits de paiement. Le montant de ce budget est en baisse comparé au précédent CFP, mais le Parlement a fait pression pour une meilleure flexibilité. Il a obtenu que les fonds non utilisés soient transférés pour l'année suivante ou réutilisés vers d'autres secteurs budgétaires et qu'une réflexion sur la création de nouvelles ressources propres soit lancée (*voir l'analyse de vote relative au graphique 9b*).

Le Parlement européen a bien été présent au moment des négociations¹⁰ et s'est fait entendre sur des sujets qui lui tenaient particulièrement à cœur et qu'il avait définis dans une résolution de juillet 2013¹¹.

Parmi les fonds budgétaires qui ont été amplement débattus, la Politique agricole commune (PAC), représentant près de 40% du budget de l'Union européenne est un exemple particulièrement intéressant. En novembre 2013, le Conseil et le Parlement ont ainsi adopté un accord sur cinq projets législatifs réformant la PAC après 2013 (*voir l'analyse de vote relative au graphique 10a*).

Le Parlement européen s'est enfin particulièrement impliqué sur le sujet de l'aide aux plus démunis, créée sur la base des surplus agricoles dans les années

10. Voir Nicolas-Jean Brehon, « L'accord sur le budget européen 2014/2020 : la fin d'un (petit) suspense budgétaire? », Question d'Europe n°266, Fondation Robert Schuman, 04.02.2013.

11. Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2013 sur l'accord politique concernant le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (2012/2799(RSP)).

80, mais mis en cause par la Cour de Justice à la demande de certains États membres en raison de son caractère social. Il a défendu avec détermination le maintien du Fonds d'aide aux plus démunis à hauteur de 3,5 milliards d'euros (voir l'analyse de vote relative au graphique 7a).

Une influence discrète mais réelle sur les accords internationaux

L'approbation du Parlement européen est également nécessaire lorsque l'Union européenne conclut des accords internationaux. Depuis le traité de Lisbonne, des accords internationaux sont soumis dans des domaines de plus en plus nombreux à l'approbation du Parlement européen.

Il a exercé cette compétence en refusant dans un premier temps l'approbation de l'accord SWIFT portant sur les informations sur les transferts bancaires que l'Union fournissait aux États-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En février 2010, il a refusé l'accord pour en accepter une nouvelle mouture en juillet 2010.

Ce refus illustre dès le début de cette nouvelle législature la volonté du Parlement européen d'utiliser son « droit de veto » comme il se doit, s'affirmant de plus en plus au sein du système institutionnel.

Plus récemment, le Parlement européen a adopté une résolution non contraignante concernant l'accord international entre l'Union européenne et les États-Unis sur ce programme de surveillance du financement du terrorisme (TFTP) ou accord SWIFT. En effet, suite aux allégations d'espionnage par l'agence de sécurité américaine (National Security Agency - NSA) des données bancaires de citoyens de l'UE gérées par l'entreprise belge SWIFT, le Parlement européen a enjoint la Commission de suspendre le programme (voir l'analyse de vote relative au graphique 11). « Même si le Parlement n'a pas de compétences formelles pour engager la suspension ou la dénonciation d'un accord international, "la Commission devra agir si le Parlement retire son soutien à un accord particulier", affirme le texte adopté. Le Parlement tiendra compte des réponses de la Commission face à cette demande lorsqu'il décidera de donner

ou non son approbation à de futurs accords internationaux », comme l'affirme le communiqué du Parlement européen, datant du 23 octobre 2013¹².

Un impact renforcé au sein du jeu interinstitutionnel européen

La législature 2009-2014 a enfin été marquée par un nouvel équilibre des rapports de force entre les différentes institutions. L'équilibre au sein du système institutionnel européen composé du Conseil, de la Commission et du Parlement, jouant tous les trois des rôles essentiels dans la production normative de l'Union européenne, a été remanié. Par l'extension du champ des domaines législatifs couverts par la co-décision, le Parlement européen a eu un impact normatif important.

La volonté du Parlement européen de s'imposer face aux autres institutions européennes s'est illustrée par son implication dans la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), complément administratif de la création du poste de Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. La décision fixant l'organisation et le fonctionnement du SEAE devait être approuvée par le Conseil, à l'unanimité, sur la base d'une proposition du Haut Représentant et après approbation par la Commission européenne. Le Parlement européen devait seulement être consulté dans le cadre de la procédure.

Néanmoins, il s'est largement impliqué dans les questions relatives au règlement financier et au statut des personnels. Si l'on a pu montrer que les positions du Parlement européen sur ce sujet ont été amplifiées en comparaison de son influence réelle sur la décision¹³, il n'en reste pas moins que le Parlement européen a défendu ses positions sur l'organisation du service (*voir l'analyse de vote relative au graphique 9a*). Le Parlement a plaidé pour que les différents commissaires concernés par les actions extérieures (politique de voisinage, aide au développement, aide humanitaire, etc.) soient impliqués. Il a également défendu l'idée de proposer des adjoints politiques, plutôt que des hauts

12. Parlement européen, « Le Parlement demande la suspension de l'accord UE-États-Unis sur les données bancaires suite à l'espionnage de la NSA », *Communiqué de presse*, 23.10.2013.

13. Maxime Lefebvre et Christophe Hillion, « Le Service européen pour l'action extérieure : vers une diplomatie commune ? », *Question d'Europe n°184*, Fondation Robert Schuman, 25.10.2010.

fonctionnaires, pour épauler Catherine Ashton. Il a également souhaité auditionner les responsables du service.

Le Parlement européen s'est ainsi amplement impliqué lors des négociations et a pu fortement laisser sa marque sur le compromis trouvé à Madrid en juin 2010. Catherine Ashton a signé une « déclaration sur sa responsabilité politique », par laquelle elle s'est engagée à informer et consulter le Parlement européen sur les choix en matière de Politique étrangère et de sécurité commune. Elle est ainsi présente personnellement ou représentée lors de ses séances plénières. Enfin, les fonctionnaires du service, ainsi que les chefs de délégation et représentants spéciaux peuvent être auditionnés par les commissions du Parlement européen.

Le Parlement européen, au-delà de son rôle dans la procédure d'investiture de la Commission européenne, a enfin lancé une enquête vis-à-vis de la Troïka. Celle-ci, réunissant le Fonds monétaire international, la Commission européenne et la Banque centrale européenne, a joué un rôle important dans la crise. Le Parlement européen a entrepris d'étudier si les mesures prises par la Troïka dans le cadre des plans de financement des pays en crise ont réellement été bénéfiques. Le Parlement européen soutient que la Troïka a parfois exigé des réformes trop difficiles à mettre en place pour les États membres concernés au point de les priver d'une partie des versements prévus. Cette enquête s'est déroulée durant les premiers mois de l'année 2014, avec un vote par le Parlement européen de deux rapports sur le sujet lors de sa session du 13 mars 2014. Le premier rapport, présenté par la commission des affaires économiques et monétaires, met en avant les difficultés de fonctionnement interne de la Troïka et pointe du doigt le manque d'adaptabilité de ses programmes aux circonstances particulières de chaque pays. Le second rapport, présenté par la commission sur l'emploi, met lui l'accent sur le besoin d'axer les réformes à venir sur la relance de l'emploi, et le maintien d'un niveau acceptable de sécurité sociale pour protéger les individus.

1.2.3. Des élus appelés à prendre des décisions importantes lors de la législature 2014-2019

Les élus européens désignés en mai 2014 auront à prendre des décisions portant sur de multiples enjeux économiques, sociaux, environnementaux,

politiques et diplomatiques. S'il n'est pas aisé à ce stade de citer dans le détail le contenu précis des centaines de projets de directives, règlements, accords internationaux et résolutions sur lesquels les parlementaires européens seront appelés à se prononcer, il nous semble possible de les classer schématiquement en fonction de trois grandes séries d'enjeux (voir *Tableau 5*) :

- Quelle contribution de l'UE à la sortie de crise ?
- Quelle évolution des fondements de la construction européenne ?
- Quelle stratégie pour l'UE dans la mondialisation ?

TABLEAU 5 ▶ Les principaux enjeux de la législature 2014 et 2019

ENJEUX PRINCIPAUX	EXEMPLES
Quelle contribution de l'UE à la sortie de crise ? (croissance et emploi)	Politiques agricole et régionale Garantie européenne pour la jeunesse Mécanisme pour l'interconnexion en Europe Libéralisation des services et du e-commerce Traité de libre-échange avec les USA Régulation du secteur bancaire/union bancaire Taxe sur les transactions financières
Quelle évolution des fondements de la construction européenne ? (euro, marché unique, libre circulation, union politique)	Application du pacte de stabilité et de croissance Budget pour la zone euro Assiette commune pour l'impôt sur les sociétés Détachement des travailleurs Accès des Européens à la sécurité sociale Coopération au sein de l'espace Schengen Répartition des compétences entre UE et États
Quelle stratégie pour l'UE dans la mondialisation ? (UE-voisins, politique étrangère, énergie-climat, immigration)	Paquet énergie-climat Gestion des frontières extérieures Visas et droit d'asile Aide au développement et aide humanitaire Négociations d'adhésion avec la Turquie et la Serbie Accords d'association avec le Maroc et l'Ukraine Relations avec la Russie

Source : Yves Bertoncini et Thierry Chopin

Quelle contribution de l'UE à la sortie de crise ?

Si c'est d'abord aux États membres qu'il appartient de définir leur stratégie en matière économique, sociale et environnementale (avec des résultats d'ailleurs très divers), les parlementaires européens n'en auront pas moins le pouvoir

de peser sur le contenu de la contribution que l'UE pourra apporter sur ces registres.

Il leur reviendra de décider et d'évaluer l'engagement des 959 milliards d'euros de dépenses prévues par le « cadre financier pluriannuel » 2014-2020 récemment adopté par le Conseil européen et leurs prédécesseurs, c'est-à-dire de voter les budgets annuels de l'ensemble des politiques financées par l'UE (politique agricole, politique régionale, politique sociale, financement des infrastructures de transports et d'énergie, etc.). Il leur appartiendra de s'assurer de la bonne mise en œuvre du « pacte pour la croissance » adopté en juin 2012, y compris s'agissant des contributions de la Banque européenne d'investissement ou de la montée en puissance des « *project bonds* ». Ils devront aussi réviser le « cadre financier pluriannuel », aussi bien en réajustant l'affectation des dépenses selon les secteurs qu'en décidant de la création de nouvelles ressources propres pour le budget de l'UE.

C'est également aux nouveaux parlementaires européens qu'incombera la tâche de définir dans quelles conditions sera poursuivi l'approfondissement du marché unique (*voir l'analyse de vote relative au graphique 12a*) : finalisation de la libéralisation des « industries de réseaux » (secteur ferroviaire, etc.), libéralisation du marché unique des services (au-delà des « plombiers polonais », etc.), création d'un véritable marché unique numérique, notamment en matière de commerce électronique, concurrence accrue dans le cadre des marchés publics, etc. Ce sont aussi ces parlementaires européens qui devront approuver les mesures de libéralisation externe actuellement négociées au niveau communautaire et international, en matière de commerce et/ou d'investissement : négociations avec les USA dans le cadre du « TTIP » (*voir l'analyse de vote relative au graphique 12b*), avec la Chine, avec le Japon, avec l'Inde, avec le « Mercosur », avec le Vietnam, etc.

Les nouveaux parlementaires européens seront enfin amenés à prolonger les efforts de régulation des services financiers et du système bancaire engagés par leurs prédécesseurs : quelle réforme de la structure du secteur bancaire (séparation banques d'investissement et banques de dépôts ?), quel régime de prévention, gestion et résolution des crises pour les établissements financiers autres que les banques, quelle révision des règles pour les fonds de pension et institutions de retraite professionnelles, etc. ? Ils devront également évaluer et

parachever la mise en place d'une union bancaire européenne (*voir l'analyse de vote relative au graphique 8a*) prévoyant à la fois un mécanisme de supervision unique sous l'égide de la BCE, un mécanisme unique de résolution bancaire et le développement d'un « filet de sécurité » commun en cas de crise bancaire, ainsi que la création éventuelle d'un fonds européen de garantie des dépôts. Ils devront enfin suivre la mise en œuvre effective du projet de taxe sur les transactions financières, engagée à ce stade sur la base d'une coopération renforcée réunissant 11 États membres de l'UE.

Quelle évolution des fondements de la construction européenne ?

Outre les conditions de mise en œuvre des financements européens, de la libéralisation interne et externe et de la régulation des services financiers précédemment citées, d'autres enjeux économiques, sociaux et même politiques liés à des fondements de la construction européenne (UEM, marché unique, espace de libre circulation et union politique) seront soumis aux votes des parlementaires européens désignés en mai 2014.

Ces parlementaires européens devront ainsi prendre position dans la gestion et l'évolution de la zone euro et de l'union économique monétaire : en exerçant leurs pouvoirs de contrôle à l'égard de la Commission et de la Banque centrale européenne, y compris s'agissant de leur participation aux travaux de la Troïka (qui sont cependant appelés à cesser à court et moyen termes, comme c'est déjà le cas en Irlande) ; en adoptant des résolutions sur la manière dont le Conseil met en œuvre le pacte de stabilité et de croissance ; en se prononçant sur les propositions visant à créer les éléments d'un « budget de la zone euro », pour l'aide aux réformes structurelles dans les pays membres ou pour assurer la stabilisation macro-économique au sein de l'UEM ; ou encore en envisageant la mutualisation de l'émission des dettes au niveau européen, pour le financement de projets communs spécifiques ou celui des dettes nouvelles ou anciennes (*voir l'analyse de vote relative au graphique 8b*).

Les nouveaux membres du Parlement européen devront aussi se prononcer non seulement sur un éventuel renforcement de la libéralisation du marché unique, mais aussi sur les conditions dans lesquels ce marché unique fonctionne. Approfondissement de l'Europe sociale (*voir l'analyse de vote relative au graphique 13a*), avec par exemple des aides à la mobilité des travailleurs, la

promotion de l'entreprenariat social (statut de la fondation européenne et statut de mutuelle européenne) ou encore la mise en place d'un salaire minimum au niveau de chaque État membre ? Renforcement de la protection des consommateurs via l'adoption de nouvelles normes sanitaires et phytosanitaires, via l'encadrement de la mise en culture des OGM (*voir l'analyse de vote relative au graphique 7c*) ou encore s'agissant de la protection des données à caractère personnel ? Coopération en matière fiscale, à la fois pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ou le blanchiment des capitaux, mais aussi pour l'éventuelle mise en place d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés ?

Il reviendra également aux parlementaires européens de prendre position dans les débats sur l'espace européen de libre circulation. Au-delà du suivi de la mise en œuvre de la directive relative au contrôle du détachement des travailleurs, il s'agira pour eux de se prononcer sur le « paquet mobilité des travailleurs » proposé par la Commission, et qui portera notamment sur la révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, et plus précisément sur les conditions dans lesquels les Européens peuvent accéder aux prestations pour soins de longue durée et aux indemnités chômage. Il s'agira aussi pour les parlementaires européens de se prononcer sur la gestion de l'espace Schengen (*voir l'analyse de vote relative au graphique 10b*), c'est-à-dire la mise en œuvre de contrôles mobiles au sein de cet espace et de contrôle communs à ses frontières extérieures, la coopération des polices et des douanes, la protection civile, la coopération judiciaire en matière pénale et civile, etc.

Il appartiendra enfin aux nouveaux parlementaires européens d'intervenir dans le débat sur le fonctionnement et la nature de l'union politique européenne. Quelle répartition des compétences entre l'UE et ses États membres ? Quel équilibre entre actions fédérales et prérogatives des États-nations ? Quelle « différenciation » au sein de l'UE et quels liens entre zone euro et « grande Europe » ? Quelle démocratisation ultérieure des institutions européennes ?

Quelle stratégie pour l'UE dans la mondialisation ?

Les parlementaires européens élus en mai 2014 seront enfin appelés à prendre une série de décisions à dimension internationale, et qui contribueront à

affirmer le rôle de l'Europe dans la mondialisation. Outre l'approbation des accords commerciaux actuellement négociés par l'UE, au moins quatre autres types enjeux devraient être soumis à leur appréciation au cours de leur mandat.

Il s'agira tout d'abord pour eux de se prononcer sur la mise en œuvre concrète des éléments du nouveau « paquet énergie-climat » de l'UE, composante majeure de la stratégie européenne de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique, dans la perspective du renouvellement du Protocole de Kyoto en 2015. Il s'agira notamment pour eux de se prononcer sur des objectifs européens de politiques climatique et énergétique à l'horizon 2030 : comment réduire la dimension carbonée des économies, quelles actions pour améliorer l'efficacité énergétique, notamment des bâtiments, quelle taxation des activités polluantes, etc. (*voir l'analyse de vote relative au graphique 13c*) ?

Les nouveaux parlementaires européens devront aussi prendre position sur les enjeux migratoires, dont la gestion est de plus en plus européanisée. Quelles politiques nationale et européenne en matière de visas ? Quelles stratégies et actions nationales et communautaires pour lutter contre l'immigration clandestine et quel renforcement de la solidarité européenne aux frontières extérieures ? Quelles politiques en matière de droit d'asile et d'accueil des réfugiés ? Quelle vision de l'immigration et quelles stratégies d'intégration dans une Europe qui vieillit et qui ne compte plus que 7% de la population mondiale ?

Les parlementaires européens devront se prononcer sur la nature des relations établies par l'UE et ses voisins, qui sont un élément clé pour la sécurité et la prospérité de l'UE et du continent européen dans son ensemble. Quels accords d'association et de partenariat avec les pays du monde arabe et méditerranéen, par exemple le Maroc ? Quels accords et quelle stratégie vis-à-vis des voisins « orientaux » de l'UE, au premier rang desquels l'Ukraine et la Russie ? Quelle évolution pour les négociations d'adhésion à l'UE en cours (notamment avec la Turquie et la Serbie) et quelle préparation des futurs élargissements de l'UE (aucun n'étant a priori programmé lors de la période 2014-2019) ?

Les crises survenues en Afrique et plus récemment en Ukraine devraient enfin conduire les nouveaux membres du Parlement européen à se prononcer sur les conditions dans lesquelles pourraient de développer davantage de positions et

d'actions communes en matière de politique étrangère et de défense. Au-delà de leurs votes sur l'engagement des dépenses européennes d'aide au développement et d'aide humanitaire, au-delà de leurs votes relatifs à la lutte contre le terrorisme, il s'agira pour les parlementaires européens de faire entendre leur voix sur des sujets pour lesquels l'Union européenne reste largement à construire.

Au total, les parlementaires européens élus en mai 2014 prendront donc toute une série de décisions qui auront des incidences notables sur les conditions de vie des Européens, et dont le contenu dépendra des rapports de force politique établis à l'issue du scrutin. C'est en votant pour les candidats dont les positions et propositions correspondent le plus directement à leurs préférences que les Européens exerceront le pouvoir que leur confère cette élection au suffrage universel direct.

1.3. Des élus agissant au sein de groupes politiques

Les eurodéputés sont structurés et organisés sur un mode partisan classique au sein de groupes politiques transnationaux qui jouent un rôle déterminant au Parlement européen : ils représentent les grandes familles politiques (chrétiens-démocrates, libéraux, sociaux-démocrates, écologistes, etc.) et concourent à la fois à l'exercice des pouvoirs que détient cette institution et à la structuration partisane de ses décisions (voir *Tableau 6*). Comme le montrent les analyses de vote, dans la seconde partie de cette étude, les groupes politiques donnent ainsi le « la » sur les principales décisions budgétaires, législatives et politiques que prend le Parlement européen pendant toute la législature.

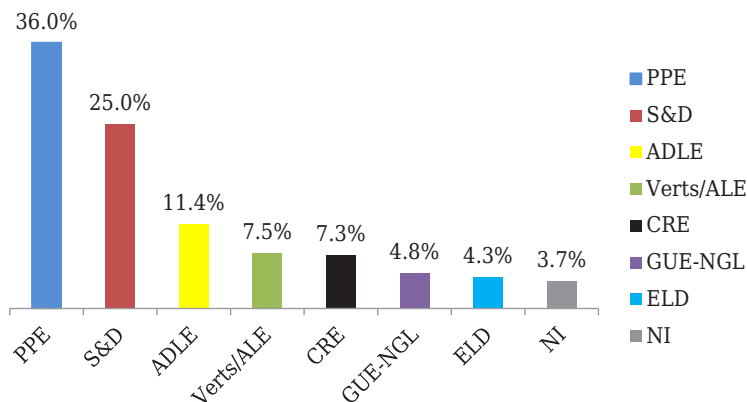
1.3.1. Les groupes politiques du Parlement européen : des acteurs clés

Compte tenu du résultat des élections européennes de juin 2009 (voir *Graphiques 2 et 3*), le groupe principal, en nombre de sièges, est celui du Parti Populaire Européen (PPE). Il est héritier du groupe « Démocrate-Chrétien », déjà présent dans l'Assemblée commune de la CECA à partir de 1953 et rebaptisé « Parti Populaire Européen » à l'occasion des élections de 1979¹⁴. Il réunit

14. Voir <http://www.eppgroup.eu/fr/history>

les partis de la tradition chrétienne-démocrate à travers l'Union européenne, tels que l'UMP en France, la CDU/CSU en Allemagne ou Forza Italia en Italie (voir *Tableau 6*). Il a reçu 36% des voix à travers l'Union lors des élections de 2009, et comptait 275 députés européens en mars 2014 (voir *Graphique 3*). Les Français sont, en termes de nombre de députés, la troisième délégation à l'intérieur du groupe PPE¹⁵. L'actuel président du groupe est le Français Joseph Daul.

GRAPHIQUE 2 ➤ Scores aux élections européennes de 2009 dans l'ensemble de l'UE



Données : Parlement européen ; Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreiling

Le groupe de l'alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen est le second groupe de l'hémicycle en termes de nombre de sièges. Il est également héritier d'un groupe présent dès 1953 à l'Assemblée de la CECA, et a pris ce nom après les élections de 2009 lorsqu'il a accueilli les parlementaires du Partito Democratico italien¹⁶ et a reçu 25% des voix. Il accueille les parlementaires dont les partis sont membres du Parti Socialiste Européen ou des parlementaires apparentés, pour un total de 195 députés en mars 2014. Les socialistes français sont la quatrième délégation nationale au sein du groupe, derrière le SDP allemand, le Partito Democratico italien et le PSOE espagnol¹⁷.

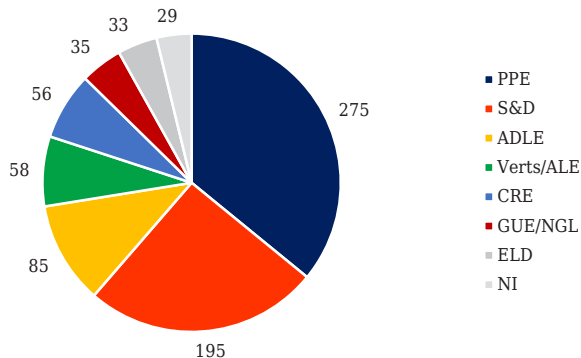
15. Voir <http://www.delegationfrancaise-ppe.eu/>

16. Voir http://www.henriweber.eu/chargement/parti_article/2_fic1_legroupedessocialistesetdemocratesaupe.pdf

17. Voir <http://www.deputes-socialistes.eu/>

Le groupe de l'Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe, l'ADLE, est le groupe du parti libéral européen du même nom mais il accueille également des députés issus d'autres partis européens, comme c'est par exemple le cas des élus français du MoDem (membres du Parti démocrate européen). Auparavant baptisé l'ELDR, il rassemble des partis des traditions libérales et sociale-libérale tels que le « Liberal Democrat » britannique ou le FDP allemand. Les Français y sont pour le moment la troisième délégation, derrière le FDP allemand et les Lib Dems britanniques et devant les « Italia Dei Valori » italiens¹⁸. Ce groupe a réuni 11,4% des voix en 2009, pour 85 sièges en mars 2014.

GRAPHIQUE 3 ► Répartition des sièges par groupe politique au sein du Parlement européen en mars 2014



Données : Parlement européen ; Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger

Le groupe des Verts réunit des parlementaires dont les partis nationaux sont affiliés au Parti Vert européen ou à l'Alliance Libre européenne (non reconnu comme parti par le Parlement). Rassemblant les députés de sensibilité écologiste, il a reçu 7,5% des voix en 2009 et comptait 58 députés en mars 2014. Les Français d'Europe Écologie les Verts, qui avaient réalisé un bon score en 2009, y sont la deuxième délégation derrière le Bündnis 90 / Die Grünen allemand¹⁹.

18. Voir <http://www.adde.eu/fr/>

19. Voir <http://europeecologie.eu/-groupe,26->

Le groupe CRE, pour « Conservateurs et Réformistes européens », a été formé en 2009 à l'initiative de David Cameron. Le leader des conservateurs britanniques a voulu quitter le groupe PPE pour des raisons de politique nationale. Il a été rejoint par le parti polonais Prawo i Sprawiedliwość (Droit et Justice) des frères Kaczynski et l'ODS tchèque, et a reçu 7,3% des voix en 2009. Ajoutant à ces affiliations des ralliements individuels de membres de partis officiellement affiliés ailleurs - le plus souvent au PPE - il comptait 56 députés en mars 2014 mais aucun élu Français.

Le groupe Gauche Unitaire européenne/Gauche Verte Nordique (GUE/NGL) est un groupe créé à l'origine par les partis communistes européens²⁰, et formé des membres des partis d'extrême gauche ou gauche radicale européens, comme le Front de gauche ou le Nouveau Parti anticapitaliste français. Les membres y sont soit affiliés au Parti de la Gauche européenne, soit membres de réunions de partis telles que l'alliance verte-nordique ou la Gauche anticapitaliste européenne. Ayant reçu 4,8% des voix en 2009, il comptait 35 députés en mars 2014. Les Français y sont actuellement la deuxième délégation nationale, derrière les Allemands de Die Linke.

Le groupe Europe Libertés Démocratie est un groupe formé autour de parlementaires souverainistes issus de l'UKIP (United Kingdom Independence Party) britannique et de la Lega Nord italienne. Le seul Français est Philippe de Villiers du MPF, qui est vice-président du groupe. L'ELD a réuni 4,3% des voix en 2009 et comptait 33 sièges en mars 2014.

Enfin, les Français sont présents au sein des non-inscrits par le biais des trois députés du Front National. Les non-inscrits regroupent les députés n'ayant pas voulu s'affilier à un groupe existant et n'ayant pas formé de groupe de leur propre initiative. De ce fait, ils ne participent pas à une dynamique de groupe mettant en place une stratégie pour peser au sein du parlement. D'autres partis ayant choisi de ne pas s'affilier à un groupe sont par exemple les membres du FPÖ autrichien ou du Jobbik hongrois.

20. Voir <http://fr.guengl.eu/groupe/historique>

TABLEAU 6 ▶ Les groupes politiques au Parlement européen – composition partisane

ABRÉVIATION	NOM COMPLET DU GROUPE	GAUCHE/ DROITE	PARTI FRANÇAIS MEMBRE	AUTRES PARTIS MEMBRES (EXEMPLES)
PPE	Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)	Droite	- Union pour un Mouvement Populaire (UMP) - Nouveau Centre - Parti Radical / Union des Démocrates et Indépendants	- Christlich Demokratische Union Deutschlands (CDU, Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) - Christlich-Soziale Union in Bayern (CSU, Union chrétienne-sociale en Bavière)
S&D	Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen	Gauche	Parti Socialiste (PS)	Partito Democratico (PD, Parti démocrate, Italie)
ADLE	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe	Centre-droit	- Mouvement Démocrate (MoDem) - Citoyenneté Action Participation pour le XXI ^e siècle	Liberal Democrats (Lib Dems, Libéraux Démocrates, Royaume-Uni)
Verts/ALE	Verts/Alliance libre européenne	Centre-gauche	- Europe Écologie - Partitu di Nazione Corsa	GroenLinks (GL, Pays-Bas)
CRE	Conservateurs et Réformistes européens	À droite du PPE	/	- Prawo i Sprawiedliwosc (PiS, Droit et Justice, Pologne) - Conservative Party (Parti conservateur, Royaume-Uni)
GUE/NGL	Gauche unitaire européenne/ Gauche verte nordique	À gauche du S&D	- Front de gauche - Parti communiste - Liste « Alliance des Outre-Mers »	Die Linke (DL, La Gauche, Allemagne)
ELD	Europe libertés démocratie	À droite du CRE	Mouvement pour la France	United Kingdom Independence Party (UKIP, Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni)

NI	Non-inscrits	/	Front National (FN)	- Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ, Parti de la Liberté d'Autriche) - Partij voor de Vriihedi (Parti pour la liberté, Pays-Bas)
----	--------------	---	---------------------	---

Source : données VoteWatch Europe ; Tableau : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé.

1.3.2. Des clivages partisans qui s'expriment dans un contexte spécifique

Le rôle essentiel des groupes politiques découle des logiques à la fois proportionnelle et majoritaire qui sont à l'œuvre au Parlement européen.

Le Parlement européen fonctionne sur la base d'une logique proportionnelle

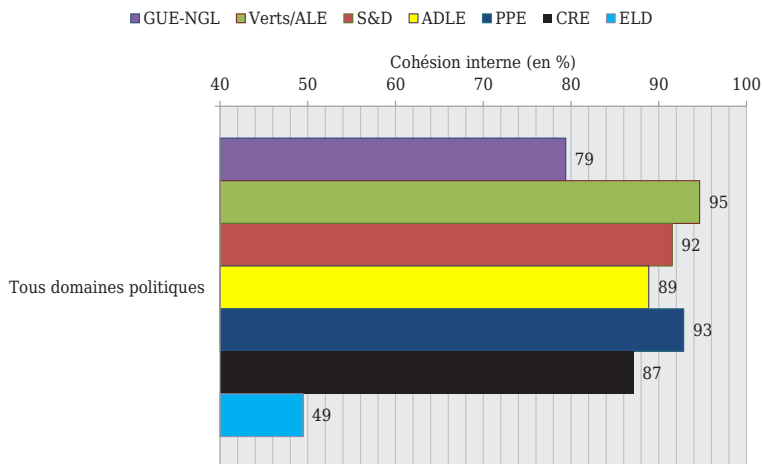
À Strasbourg comme à Bruxelles, la capacité d'expression des différents groupes politiques est en effet déterminée par leur importance numérique²¹, qui leur confère une quantité de « points » précise, qu'ils devront utiliser pour acquérir l'ensemble des ressources nécessaires à leurs activités. Ce sont les groupes politiques qui déterminent quels eurodéputés exerceront les postes clés, non pas seulement dans les organes centraux du Parlement européen (présidence, Bureau, etc.) mais aussi au sein des commissions parlementaires, puisque c'est sur la base d'un accord entre groupes que les présidents des commissions parlementaires sont désignés. Par ailleurs, les « rapporteurs » chargés d'étudier les propositions budgétaires et législatives soumises par la Commission sont également désignés à la proportionnelle des groupes politiques. Il n'est dès lors pas étonnant que ces rapporteurs, dont les conclusions pèsent fortement sur la décision finale adoptée par le Parlement européen, soient principalement issus des groupes « PPE », « S&D » et « ADLE ». Ce sont aussi les groupes politiques qui désignent les députés chargés de prendre la parole en commission, et surtout en séance plénière, où les temps de parole sont d'ailleurs calculés en proportion exacte de leur importance numérique. Le temps de parole disponible est donc plus important pour les eurodéputés « PPE » ou « S&D », et plutôt résiduel pour les parlementaires appartenant aux groupes de petite taille. Enfin, ce sont également les groupes politiques

21. C'est le système d'Hondt qui est en vigueur au Parlement européen.

qui désignent tel ou tel eurodéputé au poste de « coordinateur ». Le travail des coordinateurs au sein des commissions parlementaires est peu connu, mais son importance n'en est pas moins importante. Chargés de suivre et d'orienter les décisions dans les commissions parlementaires au nom des groupes qui les ont désignés, les coordinateurs exercent une influence importante sur les travaux du Parlement européen.

Du fait de ces contraintes liées au fonctionnement et procédures à l'œuvre au Parlement européen, les groupes doivent, pour pouvoir influencer les décisions soumises au vote de la plénière, avoir non seulement un poids suffisant au sein du Parlement, mais être encore à même de pouvoir démontrer un niveau de cohésion interne leur permettant de peser dans la décision. De fait, les niveaux de cohésion internes des groupes parlementaires sont généralement élevés bien qu'inégaux, le seuil maximum étant atteint par le groupe Verts/ALE (Greens/EFA) à 94,66% de votes en commun lors des plénières, et le seuil minimum par l'ELD (EFD) avec 49,45% de cohésion interne - aucun chiffre n'étant disponible pour les non-inscrits (et notamment l'extrême droite), dont la cohésion est a priori plutôt fragile (voir Graphique 4).

GRAPHIQUE 4 ➤ Cohésion interne des groupes politiques dans l'ensemble des domaines politiques 2009-2013



Données : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini et Valentin Kreilingier

La cohésion interne des groupes politiques du Parlement européen est en effet élevée, et reflète à ce titre l'existence de forces partisans structurées, en concurrence les unes avec les autres pour peser sur l'adoption des votes comme elles sont actuellement en concurrence afin de se disputer les suffrages des citoyens de l'UE. C'est pour cette raison qu'il nous semble très instructif d'analyser dans le détail des votes emblématiques de la législature 2009-2014 dans la perspective du renouvellement des députés qui interviendra en mai 2014 (voir 2^{ème} partie).

Le Parlement européen fonctionne également sur la base d'une logique majoritaire

Assez classiquement, le Parlement européen fonctionne également sur la base d'une logique majoritaire pour la quasi-intégralité des décisions qu'il est amené à prendre. Comme dans toutes les assemblées, la majorité des votants emporte la décision, ce qui devrait signifier que les eurodéputés appartenant aux groupes politiques formant la majorité parlementaire sont presque seuls en mesure de peser sur les votes. Cette logique majoritaire est cependant beaucoup plus fluide qu'au niveau des parlements nationaux, car le Parlement européen n'a pas à proprement parler à soutenir un gouvernement : en dehors de l'investiture initiale de la Commission et de sa censure éventuelle (qui n'a jamais eu lieu), les groupes politiques sont donc confrontés à un jeu politique beaucoup plus ouvert, qui les conduit à négocier au cas par cas leurs positions sur tel ou tel vote.

Aucun groupe politique ne détient à lui seul la majorité des sièges, compte tenu du mode de scrutin proportionnel en vigueur pour désigner les députés européens, qui débouche régulièrement sur la constitution de 7 à 10 groupes²². Ces groupes politiques sont dès lors appelés à confronter leurs positions puis à les rapprocher afin d'essayer d'atteindre les seuils majoritaires nécessaires pour l'adoption des votes. L'observation des pratiques politiques au Parlement européen montre à cet égard que les négociations mobilisent le plus souvent les représentants des principaux groupes politiques (notamment PPE et S&D), qui définissent des positions de compromis auxquels les autres groupes politiques choisissent de se rallier ou non.

22. Source Parlement européen, « [Composition du Parlement](#) » ; nombre total de groupes sans compter les non-inscrits.

L'expression de ces clivages partisans ne repose pas sur une logique binaire systématique, opposant un camp soutenant un « gouvernement » contre un camp s'opposant à lui, pour des raisons à la fois politiques, institutionnelles et juridiques.

- *Raisons politiques* d'une part : un grand nombre des enjeux qui structurent les vies politiques nationales (éducation, sécurité, fiscalité, protection sociale, logement, etc.), notamment sur la base du clivage droite-gauche, ne sont pas traités directement au niveau européen, dès lors que l'UE a des compétences limitées. Il est à l'inverse plus naturel de converger au-delà des appartenances partisans sur des enjeux comme la protection des consommateurs ou la protection des droits de l'homme, qui sont fréquemment soumis aux votes des parlementaires européens.
- *Raisons institutionnelles* d'autre part : s'il doit certes investir la Commission et a le pouvoir de la censurer, le Parlement européen n'est aucunement soumis à l'obligation de soutenir ses initiatives, qu'il est au contraire amené à amender de manière systématique, comme le fait également le Conseil des ministres. Il est donc tout à fait naturel que les élus forment des « majorités d'idées » en fonction des enjeux et des votes, alors même que la défection de tel ou tel membre du groupe majoritaire est parfois perçu comme un cataclysme politique dans les pays où une logique plus binaire s'exerce, comme la France ou le Royaume-Uni.
- *Raisons juridiques* enfin : la vigueur relative de l'expression des clivages partisans au Parlement européen découle également des règles de vote en vigueur, et qui apparaissent comme des entraves à la constitution de majorité partisane claire (voir Annexe 3). Les députés européens doivent souvent se prononcer à « la majorité des membres du Parlement européen » (et non des présents), voire même parfois atteindre 2/3 des suffrages exprimés. Même si le taux d'absentéisme lors des votes n'est pas très élevé (de l'ordre de 10% à 20%), et même souvent meilleur que celui enregistré dans les parlements nationaux, de telles règles de vote élèvent le seuil nécessaire pour constituer une majorité politique et poussent mécaniquement à l'expression de choix trans-partisans.

2. Des élus européens formant des majorités à géométrie variable

La manière dont les groupes politiques du Parlement européen prennent position afin de dégager des votes majoritaires constitue une clé de lecture très éclairante d'un point de vue démocratique et civique²³. Reprenant et développant l'approche développée dans une étude publiée à l'occasion des précédentes élections européennes²⁴, nous présenterons ci-après une analyse détaillée de la manière dont se sont exprimés les clivages partisans au sein de l'hémicycle strasbourgeois tout au long de la législature qui s'achève à l'occasion de 21 votes emblématiques.

Nous avons déjà souligné que la cohésion des groupes politiques est structurellement plus faible chez les forces partisans davantage ancrées dans des schémas nationaux, telles les forces eurosceptiques ou les forces d'extrême droite, comme en témoigne le faible taux de cohésion des élus du groupe « ELD ». Il faut aussi souligner que la cohésion des groupes politiques peut également être affaiblie plus ponctuellement, non pas seulement par la défection de quelques députés, mais par les défections de telles ou telles délégations nationales. Ces défections nationales peuvent découler de différences idéologiques au sein d'un même groupe politique : le socialisme du PS français peut par exemple se distinguer du socialisme du Labour britannique. Ces défections peuvent aussi se fonder sur des intérêts nationaux ou étatiques spécifiques : ainsi du vote des socialistes portugais (et espagnols) en faveur de l'investiture du président de la Commission Barroso en 2009. Ces défections nationales ou personnelles relèvent cependant plutôt de l'exception et ne font pas obstacle à l'expression de clivages partisans structurés par la concurrence des groupes politiques.

23. Voir Simon Hix, Abdul Noury, Gérard Roland, *Dimensions of Politics in the European Parliament*, Cambridge University Press 2007.

24. Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Élections européennes : l'heure des choix : Le cas de la France », Note n°45, Fondation Robert Schuman, mai 2009, pp. 46-67. On pourra également se reporter à Thierry Chopin et Camille Lépinay, « Clivages et compromis politiques au Parlement européen : comment vote-t-on à Strasbourg ? », in *Question d'Europe* n°190, Fondation Robert Schuman, décembre 2010.

Il est possible de mettre en évidence la force de ces clivages partisans en s'appuyant sur les travaux de « VoteWatch Europe », qui analyse de manière régulière et approfondie la manière dont les parlementaires européens expriment leurs choix à l'occasion des « votes par appel nominal » auxquels ils sont conviés lors des séances plénières pendant toute la durée d'une législature (plus de 6 000 votes par appel nominal au total entre 2009 et 2014, portant sur plus de 1000 enjeux différents).

Les données fournies par VoteWatch Europe découlent d'une méthodologie précise et éprouvée, dont les limites clairement assumées découlent de l'extrême difficulté à obtenir une analyse exhaustive de l'ensemble des prises de position des parlementaires européens. Cette initiative de référence fournit cependant des éléments d'analyse particulièrement utile du point de vue civique (voir *Encadré 1 pour plus de précisions*).

ENCADRÉ 1 ► VoteWatch Europe et les votes par appel nominal

Les « votes par appel nominal », qui permettent de savoir précisément qui a voté quoi, représentent environ 1/3 du total des votes exprimés par les parlementaires européens lors des séances plénières. Les autres votes sont formulés à main levée, le président de séance devant constater *de visu* quelle majorité l'emporte.

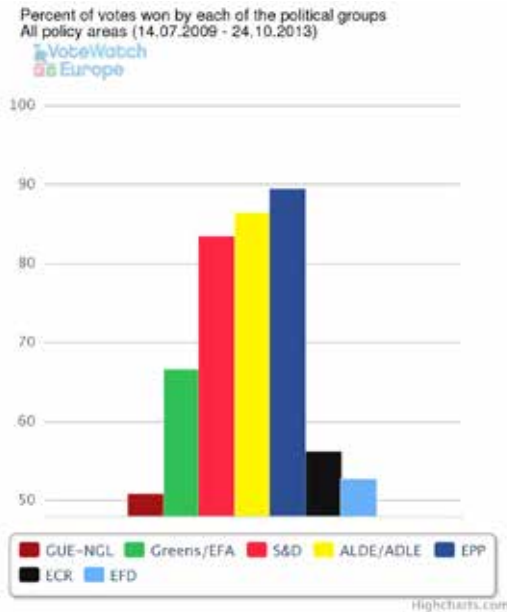
Le fait de demander ou non un vote par appel nominal relève d'un choix stratégique des groupes : dans le premier cas, cela peut permettre de générer une mobilisation des « troupes » et une cohésion de leurs élus sur les enjeux sensibles ; dans le second, cela peut inciter à ne pas voter de manière transparente afin d'éviter d'endosser un résultat difficile à « vendre » politiquement et médiatiquement. Les votes par appel nominal peuvent aussi être demandés par le président de séance en cas de doute sur la majorité dégagée par un vote à main levée. Ils ont donc une portée politique à la fois substantielle et illustrative et fournissent des clés d'analyse très éclairantes sur les clivages partisans à l'œuvre au Parlement européen. Plus de 6 000 votes par appel nominal ont été analysés par VoteWatch Europe pour la législature 2009-2014, sur un total d'environ 18 000 votes du Parlement européen. Ces votes par appel nominal offrent un large éventail thématique puisqu'ils portent sur plus de 1 000 dossiers différents de nature économique, sociale, environnementale, diplomatique, etc. (ces 1000 dossiers étant les plus sensibles, sur un total d'environ 1500 enjeux soumis au Parlement européen ces 5 dernières années). Il y a donc plusieurs votes sur le même enjeu, le même rapport ou/ le même texte, notamment sur toute une série d'amendements visant à modifier telle ou telle disposition d'une directive ou d'un règlement.

VoteWatch Europe focalise ses analyses sur les votes les plus sensibles du point de vue politique, sur la base d'un choix par nature subjectif. Il résume autour de questions formulées de manière simple l'enjeu de ces votes, alors que les enjeux sont par nature plus complexes. VoteWatch Europe s'efforce aussi de préciser dans quel contexte politique et institutionnel les votes sont intervenus, afin d'indiquer dans quelles conditions les députés européens ont pu être amenés à se prononcer de manière relativement binaire (pour, contre, abstention, non-participation aux votes ou absence). Il est naturellement indispensable de compléter les éléments de contexte présentés par VoteWatch Europe afin de se forger une opinion encore plus éclairée des motivations du choix des députés européens, notamment via la lecture des communiqués des groupes politiques précédant ou suivant les votes²⁵. VoteWatch Europe présente ses analyses de vote en indiquant notamment la position exprimée par la majorité des groupes politiques et des délégations nationales qui les composent ; elles les présentent aussi sur une base individuelle sur son site, afin que chacun puisse prendre connaissance des positions exprimées par son parlementaire sur chacun des votes analysés. Nous reprendrons cette double approche dans la présentation des 21 votes sélectionnés ci-après pour mettre en évidence quelques votes emblématiques exprimés par les parlementaires européens élus en France.

L'analyse des données fournies par VoteWatch Europe permet tout d'abord de mesurer quels groupes politiques ont remporté le plus de votes entre 2009 et 2014, et donc d'évaluer leur poids et leurs responsabilités dans les décisions prises pendant cette période (*voir Graphique 5*). Il est même possible d'affiner cette évaluation en fonction des secteurs dans lesquels ces votes ont eu lieu, afin de préciser sur quelles thématiques c'est plutôt le groupe PPE et la droite qui l'a emporté le plus souvent ou à l'inverse le groupe S&D et la gauche (*voir Annexe 4*). Il apparaît ainsi par exemple que les groupes de droite ont plus pesé lors de l'adoption des décisions économiques et monétaires et ceux de gauche lors des votes relatifs à l'égalité des sexes.

²⁵. Les activités des groupes politiques du Parlement européen sont accessibles via la page d'accueil du site du [Parlement européen](#). Les non-inscrits (élus du Front national entre 2009 et 2014) ne forment pas un groupe politique stricto sensu.

GRAPHIQUE 5 ➤ Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique (07/2009 - 03/2014)



Source : VoteWatch Europe

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

Des majorités à géométrie variable se dégagent en fonction des enjeux soumis aux votes des députés européens et se cristallisent en fonction de trois grands types de clivages politiques :

- d'une part des clivages autour de l'adhésion de principe aux principales dimensions de la construction européenne (Union européenne, union monétaire, marché unique, espace Schengen, etc.) : ces clivages départagent les forces politiques pro-européennes de celles qui combattent la construction européenne ;
- d'autre part des clivages portant sur telle ou telle politique de l'UE (politique agricole, régulation financière, libéralisation commerciale, réforme

de la zone euro etc.) : ces clivages séparent les groupes politiques en fonction du contenu des votes qui leur sont soumis ;

- enfin des clivages de nature « institutionnelle », qui peuvent conduire les parlementaires européens à déterminer leur position en fonction de celles adoptées par le Conseil ou la Commission européenne : ces clivages s'expriment plus rarement, par exemple dans le cadre de votes budgétaires ou portant sur les pouvoirs ou le statut du Parlement européen.

En apparence, il semble relativement aisé de transformer cette typologie des clivages politiques en clivages partisans, en opposant par exemple les partis d'extrême droite d'une part, ceux du centre-droit et du centre-gauche d'autre part sur la base du clivage pro/anti construction européenne. Mais cette classification binaire ne permet pas de rendre compte du fait que même les élus appartenant à des partis minoritaires et a priori défavorables à l'intégration européenne peuvent voter en faveur de près de 40% des décisions prises par le Parlement européen, en joignant leurs voix à celles des partis dits « pro-européens ».

Dans ce contexte, l'analyse des données fournies par VoteWatch Europe permet de constater que la dynamique de concurrence/négociation entre les groupes politiques conduit en réalité à la formation de trois grands types de majorités partisanses (voir *Tableau 7*) :

- les « majorités de consensus » trans-partisane, qui peuvent rassembler des élus issus de la plupart des groupes politiques - elles représentent environ 40% des votes (2.1.) ;
- les « majorités de grande coalition », qui rassemblent principalement les élus issus des groupes politiques PPE, S&D et ADLE et représentent environ 30% des votes (2.2.)²⁶ ;

26. Les « majorités de grande coalition pourraient aussi être qualifiées de « majorités de confrontation » entre groupes pro-Européens et groupes eurosceptiques ou anti-Européens, mais ce clivage n'est pas le plus déterminant dans le fonctionnement du Parlement européen.

- les « majorités de confrontation », qui rassemblent des élus issus soit d'une coalition de centre-droit, soit d'une coalition de centre-gauche, et représentent environ 30% des votes (2.3.)

TABLEAU 7 ► Votes par appel nominal au Parlement européen :
les majorités à géométrie variable entre 2009 et 2014

	MAJORITÉS DE CONSENSUS	MAJORITÉS DE GRANDE COALITION	MAJORITÉS DE CONFRONTATION
Proportion des votes	40%	30%	30%
Groupes politiques concernés	Tous	PPE, S&D, ADLE voire Verts et ECR	PPE, ADLE voire ECR ou S&D-ADLE-Verts voire GUE
Principaux partis français concernés	Front de gauche - PS MoDem-UDI UMP-MPF FN	PS MoDem-UDI UMP voire Verts	UMP-MoDem-UDI ou PS-MoDem-UDI-Verts voire Front de gauche
Enjeux des votes (exemples)	OGM Aide alimentaire ACTA Siège du Parlement européen	Union bancaire Budget de l'UE PAC Contrôle aux frontières	Libéralisation services Commerce UE-USA Congé maternité Bio-carburants

Source : Yves Bertoncini et Thierry Chopin, données www.VoteWatch.Europe.eu

Il n'est pas toujours aisé d'établir une typologie cohérente de ces majorités du point de vue partisan, en disant par exemple que gauche et droite se rassemblent sur les enjeux internationaux et s'opposent sur les sujets sociaux. Elles peuvent en effet s'opposer au moment de la négociation des votes, mais choisir de forger un compromis ou non, et donc opter *in fine* pour une majorité de grande coalition ou une majorité de confrontation, sur la base des rapports de force en présence.

C'est donc bien à partir de l'analyse précise de quelques votes emblématiques, choisis afin d'illustrer au mieux le caractère variable des majorités formées au Parlement européen, que l'on peut dégager les clés de lecture les plus éclairantes d'un point de vue politique. Et c'est en se basant sur une vingtaine de votes emblématiques exprimés par les députés européens élus en France que

l'on s'y engage ci-après, afin de donner un éclairage encore plus familier d'un point de vue civique.

2.1. Le poids des majorités de consensus

Il arrive fréquemment que la plupart des forces politiques représentées au Parlement européen se rassemblent pour adopter ou rejeter les propositions qui leur sont soumises par la Commission européenne ou des résolutions proposées par tel ou tel groupe politique. Plus d'un tiers des votes par appel nominal analysés par VoteWatch Europe conduisent ainsi à la formation de telles majorités trans-partisanes, qui réunissent au-delà de 500 des votes exprimés au sein du Parlement européen, et qu'on qualifiera ici de « majorités de consensus ».

2.1.1. Des votes rassemblant des élus issus de la plupart des groupes politiques

Il n'est pas toujours aisé de distinguer les « majorités de consensus » des majorités de « très grande coalition », y compris lorsqu'on se focalise sur le vote des élus français. Nous avons cependant choisi de distinguer ces deux types de majorité sur la base du critère suivant :

- dans le cas des « majorités de consensus », la quasi-totalité des élus français (et souvent européens) votent de la même manière (l'unanimité étant rarissime) : même les élus du Front de gauche et du Front national, qui s'opposent souvent aux autres groupes, prennent une position similaire à celle de la quasi-totalité des élus français;
- les majorités de « très grande coalition » rassemblent bien au-delà des seuls élus PPE, S&D et ADLE, en ralliant notamment les Verts, de sorte qu'elles peuvent réunir plus des deux tiers, voire les trois quarts, des élus français; mais elles ne bénéficient pas du soutien des élus du Front de gauche et du Front national.

On s'en tiendra ci-après à la présentation de quelques votes emblématiques pour lesquels des majorités de consensus ont pu se dégager au Parlement

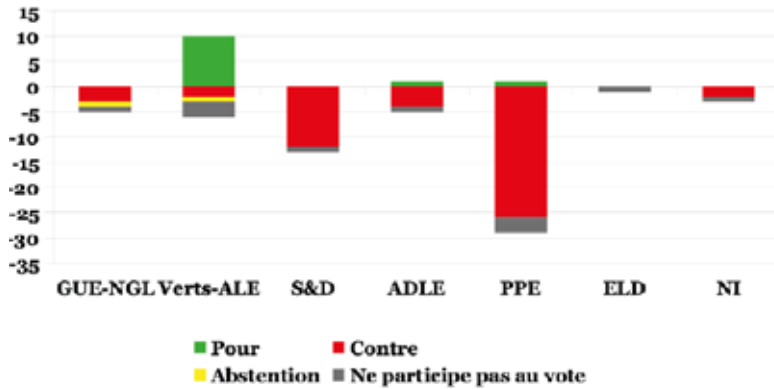
européen entre élus français, et qui pourraient être classés en deux grandes catégories :

- les votes sur des enjeux pour lesquels les élus français défendent des intérêts nationaux spécifiques, au point de prendre pour la très grande majorité d'entre eux une position qui peut différer de celle de leur groupe politique : le maintien du siège du Parlement européen à Strasbourg est symbolique de ce type de votes (*voir Encadré 2 et Graphique 6a*).
- les votes sur des enjeux pour lesquels les clivages idéologiques sont très faibles et/ou pour lesquels il existe une convergence idéologique des élus français du Parlement européen : lorsqu'il s'agit par exemple de protéger les consommateurs (vote sur les OGM), les citoyens (vote sur l'accord anti-contrefaçon), les plus démunis (vote sur le programme d'aide alimentaire) ou de lutter contre les excès de la spéculation financière, une très grande majorité des élus français (et européens) sont conduits à adopter une position similaire.

ENCADRÉ 2 ► **La défense du siège du Parlement européen à Strasbourg : l'union (presque) sacrée des élus français**

La proposition de regrouper les activités du Parlement européen à Bruxelles fait l'objet de débats ponctuels au niveau communautaire et donne lieu à des votes de résolutions sans portée légale : il faudrait en effet une modification des traités (et donc l'accord des autorités nationales françaises) pour que le transfert éventuel du siège du Parlement européen de Strasbourg à Bruxelles puisse intervenir. Le vote le plus récent sur cet enjeu a eu lieu à l'automne 2013 dans le cadre d'un débat budgétaire et a donné lieu à une prise de position défavorable de la quasi-totalité des élus français (*voir Graphiques 6a*). Cette prise de position est d'autant plus notable que les élus français se sont systématiquement démarqués de la position définie par leur groupe politique en faveur d'un transfert du siège du Parlement européen (*voir Graphique 6b*). Il faut toutefois signaler que la moitié des élus français du groupe des Verts ont voté conformément à la ligne de leur groupe, c'est-à-dire en faveur d'un tel transfert, mais aussi que l'autre moitié a choisi de ne pas le faire.

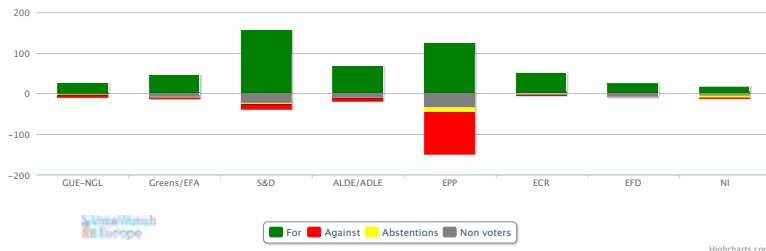
GRAPHIQUE 6a ▶ Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ? Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

GRAPHIQUE 6b ▶ Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ? Le vote de l'ensemble des députés européens



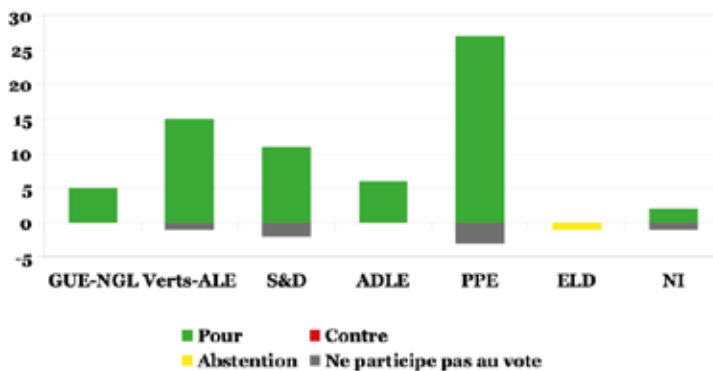
Source : VoteWatch Europe

2.1.2. Des votes de consensus marquants entre 2009 et 2014

Quatre exemples emblématiques peuvent donner une idée des enjeux sur lesquels une majorité de consensus a pu se former au Parlement européen lors de la législature 2009-2014 afin de permettre l'adoption de près de 40% des votes

par appel nominal. Ces votes portent respectivement sur le maintien d'un programme européen d'aide aux plus démunis, sur la mise en place d'une taxe européenne sur les transactions financières, sur l'interdiction de la mise en culture des OGM et sur le rejet de l'accord international de lutte contre la contrefaçon (voir Graphiques 7a à 7d).

GRAPHIQUE 7a ➤ **Doit-on établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis ?**
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

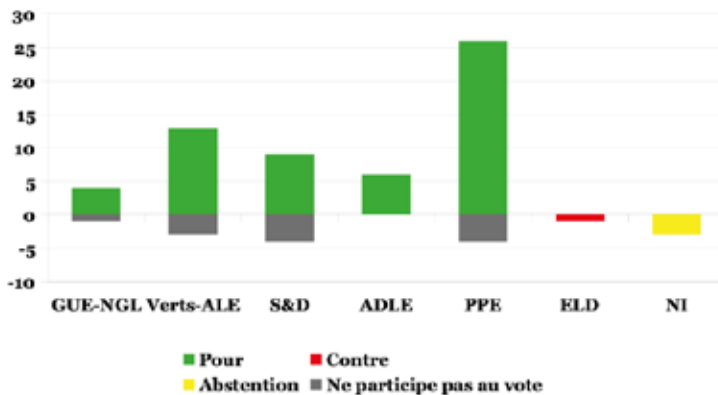
NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En février 2014, le Parlement a approuvé un accord informel conclu avec le Conseil en décembre 2013 relatif à la **création d'un Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**. Ce fonds vise à apporter une aide non financière aux citoyens européens les plus pauvres, en leur fournissant des aliments et autres biens de première nécessité. Ce nouveau Fonds, qui s'élève à 3,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, remplacera l'ancien Programme d'aide alimentaire européen, dont l'existence avait été mise en cause par un arrêt de la Cour de Justice pointant l'absence de base juridique appropriée.

Tous les élus français du Parlement européen ont choisi d'approuver la création du FEAD, à l'exception de l'élu du MPF, qui s'est abstenu (voir Graphique 7a). Au niveau du Parlement européen, ce vote a aussi été soutenu par la plupart des groupes politiques (592 voix pour, 61 contre) : seul le groupe CRE, qui ne

compte aucun Français, l'a rejeté, et la plupart des députés ELD se sont abstenus lors du vote final (voir Annexe 5)²⁷.

GRAPHIQUE 7b ➤ Faut-il imposer une nouvelle taxe sur toutes les transactions financières à l'intérieur de l'UE ? Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

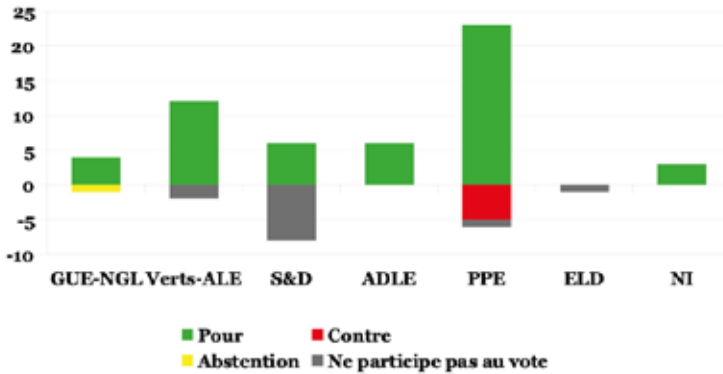
En mai 2012, les élus européens se sont prononcés sur un **projet de taxe sur les transactions financières (TTF)**, à percevoir par les États membres, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement). L'objectif de cette taxe est notamment de diminuer le nombre et l'intensité des transactions financières et de dégager de nouvelles ressources pour le financement des dépenses publiques.

Tous les élus français ont choisi d'approuver ce projet, à l'exception de l'élu du MPF, qui a voté contre, et des trois élus du Front national, qui se sont abstenus (voir Graphique 7b). Cette quasi-unanimité française contraste avec le caractère plus divisé des autres délégations nationales, puisque ce vote a été remporté par une majorité européenne de grande coalition (et non de consensus) à hauteur de

²⁷. La description des enjeux liés aux 21 votes présentés ici est très directement inspirée des éléments de présentation formulés par VoteWatch Europe : que leurs rédacteurs en soient ici vivement remerciés.

487 voix²⁸ (voir Annexe 5). Une minorité significative de 152 députés des groupes CRE, ELD et ADLE (à l'exception des membres français, italiens et finlandais) ont voté contre la proposition, de même que 20 députés PPE, de Malte, Chypre, Suède et de Lettonie, et 6 députés S&D, de Malte et Chypre.

GRAPHIQUE 7c ➤ L'UE devrait-elle restreindre la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ? Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

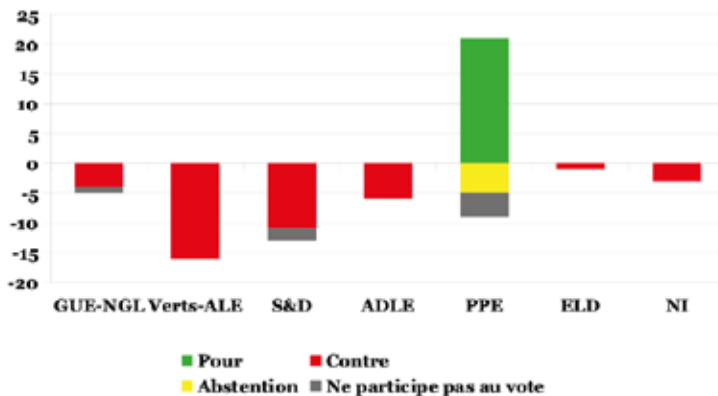
En juillet 2011, le Parlement européen a adopté une résolution législative concernant la **possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire**. L'objectif de cette résolution était de protéger l'environnement, la santé et les intérêts des consommateurs, mais aussi d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. Le vote clé analysé par VoteWatch Europe était lié aux dispositifs légaux que les États membres peuvent utiliser pour interdire les OGM. Alors que la proposition de la Commission indiquait que les États membres peuvent invoquer des raisons autres que sanitaires ou environnementales pour interdire la culture d'OGM, un amendement du Parlement européen a proposé que les États membres soient autorisés à invoquer des répercussions environnementales potentiellement

28. Faute d'unanimité au Conseil, une procédure de coopération renforcée a été lancée par les onze États membres qui souhaitent appliquer cette TTF (Belgique, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovaquie).

négatives. Il était également indiqué que la liste des dispositifs légaux devait explicitement inclure l'impact socio-économique et l'aménagement urbain.

La quasi-totalité des élus français ont choisi de voter en faveur de cette résolution, à l'exception de quelques élus du groupe UMP (voir Graphique 7c). Cette quasi-unanimité contraste avec le caractère beaucoup plus divisé du Parlement européen (voir Annexe 5), puisque ce vote a été remporté par une majorité européenne de centre-gauche (et non de consensus), constituée par les élus des groupes ADLE, S&D, Verts/ALE et GUE/NGL, rejoints par l'ELD et des élus du groupe PPE (essentiellement parmi les délégations autrichienne, allemande, grecque et hongroise).

GRAPHIQUE 7d ➤ Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En juillet 2012, le Parlement européen a choisi de ne pas donner son approbation à l'**Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA en anglais)** entre l'UE et ses États membres, l'Australie, le Canada, le Japon, la République de Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les

États-Unis d'Amérique²⁹. Les députés ont notamment exprimé leurs préoccupations quant à la protection des données, aux libertés fondamentales, à l'ouverture et à la transparence des négociations.

Ce vote traduit lui aussi une position relativement consensuelle des élus français, puisqu'il a rallié des élus issus de tous les groupes politiques et des non-inscrits, c'est-à-dire du Front national (voir *Graphique 7d*). Il faut toutefois souligner que cette majorité de consensus est très incomplète puisqu'on peut constater l'expression de votes dissemblables parmi les élus de droite (19 élus UMP pour, 3 abstentions et 3 non votes ; 1 élu de la gauche moderne pour et un autre s'abstenant ; 1 élu Nouveau centre s'abstenant et un autre choisissant de ne pas voter). Au niveau du Parlement européen tout entier (voir *Annexe 5*), 39 députés européens ont voté pour, 478 contre tandis que 165 se sont abstenus (la majorité des membres du PPE et du CRE).

2.2. La primauté des majorités de « grandes coalitions »

Plus des deux tiers des votes par appel nominal analysés par VoteWatch Europe traduisent la formation de majorités de « grande coalition » au Parlement européen, c'est à dire de majorités formées sur la base d'une négociation entre les groupes PPE et S&D. C'est parce que, comme on vient de le voir, des élus issus d'autres forces politiques, y compris le Front de gauche et le Front national, peuvent fréquemment se rallier à ces votes que près de la moitié d'entre eux ressortent *de facto* de la catégorie des « majorités de consensus », et que seule l'autre moitié (c'est-à-dire un tiers) peut être classée dans la catégorie des « majorités de grande coalition » *stricto sensu*.

À l'intérieur de cette catégorie, on peut aussi dissocier les votes adoptés sans les voix de la gauche radicale et de l'extrême droite, mais avec les voix d'au moins deux autres groupes (notamment ADLE et Verts), qui traduisent même la formation de majorité de « très grande coalition », tandis que celles réunissant essentiellement les groupes PPE et S&D (avec l'appoint quasi systématique des

²⁹. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement européen a le pouvoir d'approuver ou de rejeter les accords commerciaux, mais il ne peut pas les modifier.

voix des élus ADLE) ressortent des « majorités de grande coalition » *stricto sensu*.

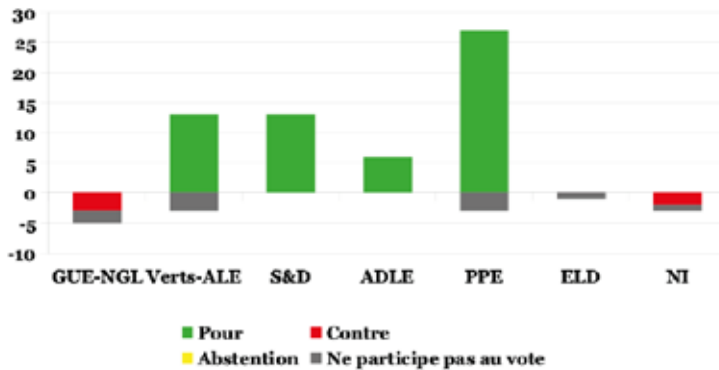
Dans ce contexte, de très nombreux exemples peuvent illustrer les enjeux sur lesquels des majorités de grande voire de très grande coalition ont pu se former lors de la législature 2009-2014, de sorte qu'il est très difficile d'en dresser une typologie. Même si l'on se réfère en creux aux enjeux sur lesquels la formation d'une grande coalition s'avère impossible, et qui donnent lieu à la formation de majorités de confrontation droite-gauche (*voir* 2.3.), il est difficile d'identifier des thèmes sur lesquels on pourrait constater la formation systématique d'une grande coalition ou, à l'inverse, celle de majorités fondées sur le clivage droite-gauche (par exemple en matière économique, sociale ou environnementale).

C'est donc en se basant sur la dimension illustrative des neuf votes retenus dans le cadre de cette étude que les citoyens français et européens pourront se forger une opinion sur les raisons pour lesquelles leurs élus ont pu unir leurs voix entre 2009 et 2014, notamment lors de votes liés à la crise financière, économique et sociale qui a frappé l'UE, mais aussi à l'occasion d'autres votes emblématiques.

2.2.1. Des majorités de grande coalition pour approfondir l'UEM

Trois votes formulés dans le contexte de crise financière, économique, sociale et même politique qu'a connu l'Union européenne permettent tout d'abord de constater que ce sont des majorités de très grandes coalitions qui ont conduit à l'adoption de positions favorables à une intégration renforcée au sein de l'Union économique et monétaire (UEM) : le premier porte sur la création de l'union bancaire, le second sur la mutualisation des dettes des États membres et le troisième sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance (*voir Graphiques 8a à 8c*).

GRAPHIQUE 8a ▶ L'UE devrait-elle créer une union bancaire ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



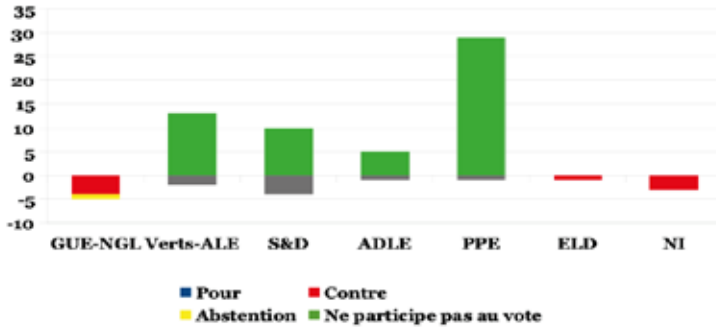
Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

Le Parlement européen a adopté en septembre 2013 un paquet législatif destiné à établir l'un des trois piliers de l'union bancaire, à savoir le Mécanisme de supervision unique (MSU) sous l'égide de la Banque Centrale européenne. Les autres piliers de l'union bancaire sont la mise en place d'un Fonds de sauvetage des banques financé par les banques elles-mêmes (sous la forme d'un Mécanisme unique de résolution), puis la création d'un Fonds européen de garantie des dépôts. Pour la mise en place du Mécanisme de supervision unique, l'accord conclu par le Parlement européen lui a permis d'augmenter ses pouvoirs de surveillance sur la BCE : les députés européens auront un accès accru aux informations, seront habilités à organiser des auditions des représentants du Conseil de surveillance de la BCE et devront aussi approuver la nomination du directeur du MSU.

Une très large majorité des élus français ont choisi de voter en faveur de cette proposition permettant la mise en place d'une union bancaire, puisque seuls les élus du Front de gauche et du Front national ont voté contre (voir Graphique 8a). On retrouve une large majorité du même type au niveau du Parlement européen tout entier (voir Annexe 5).

GRAPHIQUE 8b ▶ Les États membres de la zone euro doivent-ils mutualiser leurs dettes publiques en créant des euro-obligations (« eurobonds ») ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



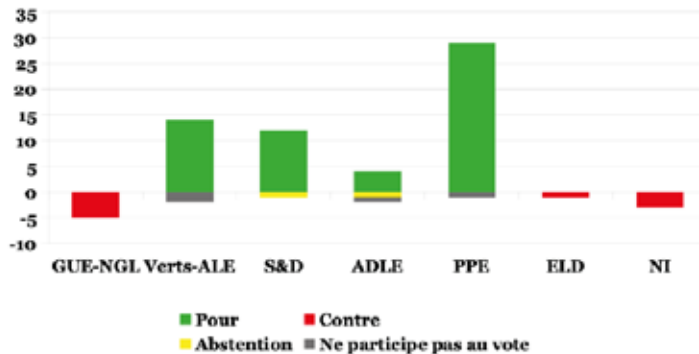
Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En février 2012 le Parlement européen a répondu pour la première fois au Livre vert de la Commission proposant **l'émission d'euro-obligations**. Les euro-obligations (ou « obligations de stabilité » selon le Livre vert) sont des obligations collectives visant à mutualiser l'émission des dettes des États membres, qui auraient pour effet de rapprocher les taux auxquels ils empruntent et les conduiraient à se partager les sommes ainsi collectées.

Une très large majorité des élus français ont choisi d'approuver cette proposition, puisque seuls les élus du Front de gauche, du Front national et du MPF ont voté contre (voir *Graphique 8b*). Au niveau du Parlement européen, les groupes S&D et Verts/ALE, ainsi que la majorité des députés des groupes PPE et ADLE, ont également voté en faveur de la résolution (voir *Annexe 5*) ; 29 membres allemands et suédois du PPE ont voté contre, de même que les élus du groupe CRE et la plupart des députés des groupes GUE/NGL et ELD ; 19 députés ADLE, allemands pour la plupart, se sont abstenus.

GRAPHIQUE 8c ▶ La Commission européenne doit-elle renforcer la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres de la zone euro ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

Le Parlement européen a adopté en mars 2013 deux rapports dans le cadre du paquet législatif « *two-pack* » qui vise à **renforcer la législation européenne en matière de surveillance économique**. Le premier rapport a établi des règles plus strictes en matière de surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou menacés par de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière. Le deuxième se concentre sur l'établissement de modalités communes pour le suivi et l'évaluation des projets de budgets. Il fixe aussi des règles afin d'assurer que les budgets nationaux soient cohérents avec les orientations de politique économique adoptées dans le cadre du semestre européen pour la surveillance des politiques économiques et budgétaires.

Une majorité française de grande coalition s'est dégagée pour soutenir cette 2^e réforme du pacte de stabilité³⁰, alors que les élus français s'étaient opposés de manière plus marquée lors du vote de la 1^{ère} réforme en 2011 (dans le cadre du « *6 pack* ») (voir Graphique 12c). La plupart des élus français ont par exemple voté

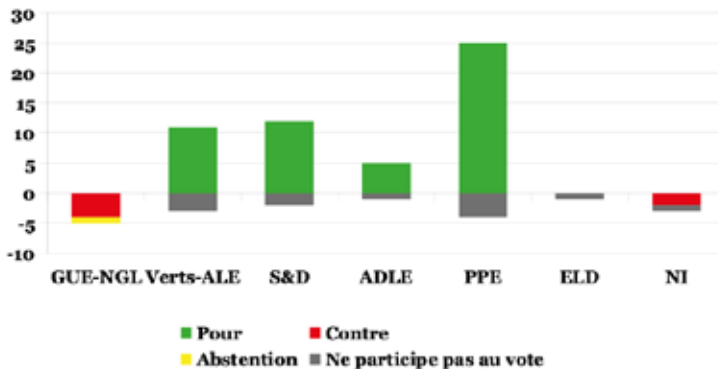
30. Selon VoteWatch Europe, les députés S&D et Verts/ALE ont voté pour cette 2^{ème} réforme sans doute parce que la nouvelle législation met plus l'accent sur le rôle des indicateurs de croissance et d'emploi dans la surveillance des performances économiques des États membres.

en faveur du premier rapport ; seuls les élus du Front de gauche, du Front national et du Mouvement pour la France ont voté contre, tandis qu'un élu du MoDem et une élue du PS se sont abstenus (voir Graphique 8c). Ce vote des élus français est peu ou prou en phase avec celui exprimé par les élus des autres délégations nationales appartenant aux mêmes groupes politiques (voir Annexe 5).

2.2.2. Des majorités de grande coalition sur des enjeux inter-institutionnels

Trois votes portant sur des enjeux « interinstitutionnels » peuvent également être invoqués afin d'illustrer la formation de majorités de grande coalition au Parlement européen, traduisent une volonté très largement partagée des parlementaires européens de promouvoir les pouvoirs de leur institution : le premier porte sur la formation du « Service européen pour l'action extérieure », à propos de laquelle ils ont tenu à affirmer leurs pouvoirs de contrôle et de décision, notamment sur le plan budgétaire; les deux autres portent sur le financement de l'UE (modes d'affectation des dépenses et de prélèvement des recettes), qui constitue traditionnellement un champ d'affirmation du Parlement européen vis-à-vis du Conseil et de la Commission (voir Graphiques 9a à 9c).

GRAPHIQUE 9a ► L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



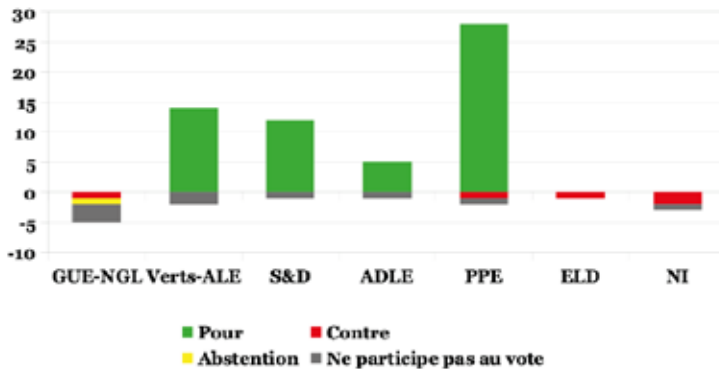
Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

Le **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)** a été prévu par le traité de Lisbonne afin de faire office de service diplomatique de l'UE, sous l'autorité du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Parlement européen a été consulté en juillet 2010 à propos d'un paquet de recommandations sur l'organisation et la responsabilité de ce service diplomatique de l'UE. Il a adopté la proposition, avec des amendements sur la structure et les fonctions organisationnelles du service, les instruments d'action extérieure et la responsabilité financière et budgétaire du SEAE.

Une très large majorité des élus français du Parlement européen ont choisi de voter en faveur de cette proposition, en ligne avec la position du Parlement européen tout entier (*voir Annexe 5*) : seuls les élus du Front de gauche et du Front national ont voté contre, tandis qu'un élu du PC Réunionnais s'est abstenu et que des élus issus de plusieurs autres groupes politiques n'ont pas pris part au vote (*voir Graphique 9a*).

GRAPHIQUE 9b ► L'UE devrait-elle avoir un véritable système de ressources propres pour son budget? Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

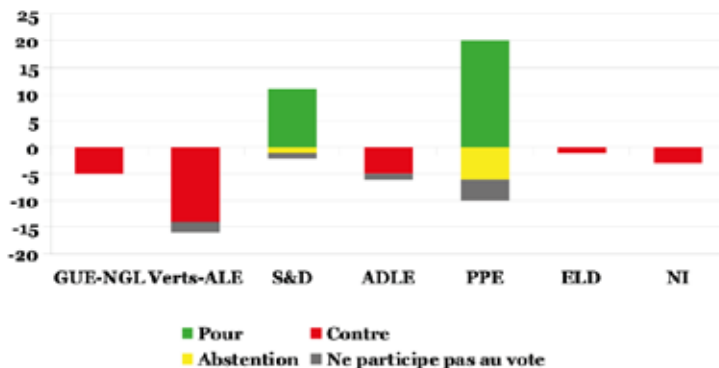
NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En mars 2013, le Parlement européen a été appelé à se prononcer sur une résolution législative portant sur le financement futur de l'UE et, plus précisément, **l'augmentation de ses ressources propres**. Selon les termes de la

résolution ici visée, la dépendance de l'UE aux contributions nationales est en contradiction avec le traité et peut être particulièrement préjudiciable lorsque des crises économiques affectent sérieusement les économies nationales. Le Parlement européen est donc invité à soutenir la proposition de la Commission concernant une réforme du système de financement du budget, et à approuver l'introduction de nouvelles et véritables ressources propres, telles que la taxe sur les transactions financières et une nouvelle TVA européenne.

Une très large majorité des élus français du Parlement européen ont choisi de voter en faveur de la création de nouvelles ressources propres: seuls un élu du Front de gauche, deux élus du Front national et l'élu du MPF ont voté contre, tandis qu'un autre élu du Front de gauche s'est abstenu et que des élus issus de plusieurs groupes politiques n'ont pas pris part au vote (voir Graphique 9b). Ce vote des élus français est en ligne avec les positions prises par le Parlement européen dans son ensemble (plus de 530 voix en faveur, sur la base d'une large majorité formée par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et GUE/NGL (voir Annexe 5)), même si un nombre important de députés suédois et danois de ces groupes a voté contre cette résolution ou s'est abstenu.

GRAPHIQUE 9c ► Le budget de l'UE doit-il être augmenté et rendu plus flexible ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

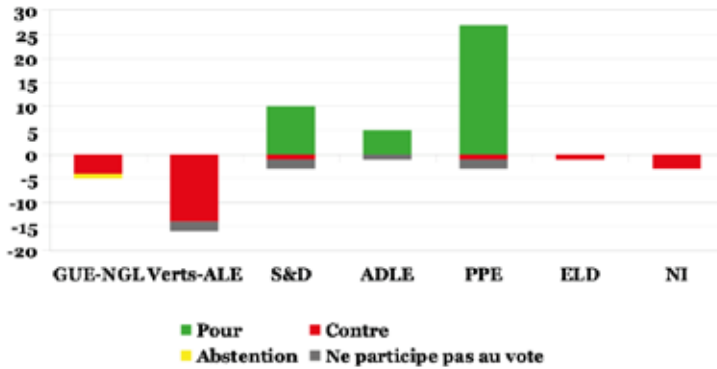
En novembre 2013, le Parlement européen a approuvé le **cadre financier pluriannuel 2014-2020**, après de longues et difficiles négociations avec les États membres. Le budget pluriannuel sera réduit en valeur absolue par rapport à l'intervalle précédent de 2007-2013, atteignant 960 milliards d'euros d'engagements et 908 milliards d'euros de paiements. Les députés ont réussi à obtenir plusieurs concessions importantes des États membres : la flexibilité entre les exercices financiers et les lignes budgétaires, la promesse de la création d'un groupe de haut niveau sur les ressources propres de l'UE et une clause de révision stipulant que la Commission devra présenter un réexamen du CFP en 2016.

Une majorité française de grande coalition réduite à 20 élus UMP et à 11 élus socialistes s'est dégagée afin de soutenir l'adoption de ce cadre financier pluriannuel. La plupart des autres élus français ont en effet voté contre cette adoption, tandis que 5 élus centristes se sont abstenus et que 8 autres élus n'ont pas pris part au vote (*voir Graphique 9c*). Ce vote des délégations françaises contraste avec celui des autres députés européens, puisque le texte dans son ensemble a été soutenu par une majorité confortable (PPE, S&D, ADLE, CRE), passant avec 537 voix en sa faveur, 126 voix contre (principalement venues des groupes Verts/ALE, GUE/NGL et ELD) et 19 abstentions (*voir Annexe 5*).

2.2.3. Des majorités de grande coalition sur des enjeux variables

Trois autres votes portant sur des enjeux divers peuvent enfin être cités pour illustrer la formation de majorités de grande coalition réunissant essentiellement les élus français des groupes PPE et S&D, avec l'appoint de tout ou partie des élus ADLE : le premier porte sur la « Politique agricole commune », le second sur les modalités de réintroduction de contrôles temporaires aux frontières nationales, le troisième sur l'énergie nucléaire (*voir Graphiques 10a à 10c*).

GRAPHIQUE 10a ► Les subventions agricoles doivent-elles rester une priorité budgétaire pour l'UE ? Les votes des parlementaires européens élus en France



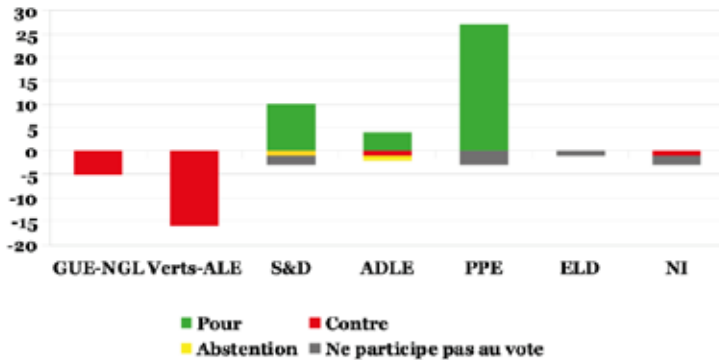
Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

La **nouvelle politique agricole commune (PAC)** a été adoptée en juin 2013 par le Parlement européen après l'obtention d'un compromis avec le Conseil sur les sujets les plus importants. Les cinq rapports législatifs adoptés par les députés ont proposé une réforme portant sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC, les paiements directs aux agriculteurs, le développement rural et les marchés agricoles. Cette réforme de la PAC doit permettre une distribution plus juste et transparente des subventions de l'UE entre les États membres et les agriculteurs, ainsi qu'une meilleure protection de l'environnement.

Une majorité française de grande coalition réunissant les élus français des groupes PPE, 10 élus socialistes et presque tous les élus centristes s'est prononcée en faveur de cette réforme, tandis que la plupart des autres élus français ont voté contre (voir *Graphique 10a*). Le rapport sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC a été approuvé par le Parlement européen avec 500 voix pour, 177 contre et 10 abstentions (voir *Annexe 5*) : il a principalement été soutenu par les groupes PPE, S&D, ADLE et CRE. Les votes S&D ont toutefois été divisés, 6 délégations (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Suède et Autriche) s'étant jointes aux groupes Verts/ALE, GUE/NGL et ELD pour voter contre.

GRAPHIQUE 10b ► L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

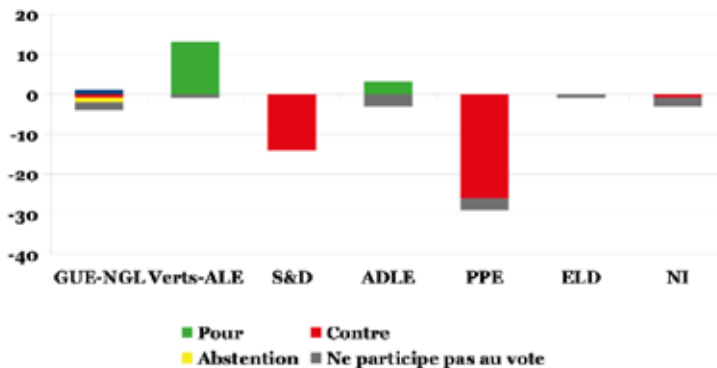
En juin 2013, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur les règles communes relatives à la **réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures**. Cette résolution demande une protection accrue du droit des citoyens européens à se déplacer librement à l'intérieur de l'espace Schengen et une meilleure évaluation de la conformité avec les règles de Schengen. Elle prévoit que la réintroduction de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen n'est possible que pour des raisons de sécurité, dans des cas exceptionnels, telles que d'importantes insuffisances constatées par le mécanisme d'évaluation de Schengen ou la présence d'une menace sérieuse aux frontières intérieures.

Une majorité française de grande coalition s'est formée pour approuver cette résolution (voir Graphique 10b), en ligne avec la position globale des autres élus européens (voir Annexe 5) : presque tous les élus français l'ont en effet approuvée, tandis que les élus du Front de gauche et d'Europe Écologie votaient

contre, de même qu'un des trois élus du Front national, les deux autres ne prenant pas part au vote³¹.

GRAPHIQUE 10c ➤ L'UE doit-elle sortir du nucléaire ?

Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En novembre 2011, les députés européens ont été invités à adopter, dans le cadre d'une procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil sur le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des **activités de recherche et de formation dans le domaine nucléaire**. Ce programme-cadre européen détermine les différentes activités de recherche en matière d'énergie nucléaire et de radioprotection, ainsi que le budget qui leur est alloué. Le vote clé analysé par VoteWatch Europe porte sur l'amendement 36, rédigé par le groupe Verts/ALE, qui visait à ce que l'UE s'engage à renoncer à l'énergie nucléaire.

Une majorité française de grande coalition s'est dégagée afin de voter contre cet amendement : les élus UMP et socialistes ont en effet voté contre ; les élus

31. Il s'agit typiquement d'un vote dans lequel les élus Front de Gauche et Verts d'une part, Front national d'autre part, ont sans doute voté contre pour des raisons différentes : les premiers pour contester le caractère trop large des conditions posées à une réintroduction ponctuelle des contrôles fixes aux frontières nationales, les seconds pour contester l'existence même de ces conditions et l'absence de tels contrôles sur une base permanente.

centristes se sont divisés entre vote contre, vote pour et abstention; les élus du groupe gauche unie se sont eux aussi partagés entre vote contre, abstention et non-participation au vote; des élus français issus de 5 groupes politiques et des non-inscrits (c'est-à-dire FN) ont décidé de ne pas prendre part au vote (voir *Graphique 10c*).

Il est notable que cette majorité française de grande coalition contraste avec la majorité de centre-droit qui s'est dégagée au Parlement européen pour rejeter cette proposition (voir *Annexe 5*) : elle a été soutenue par les députés GUE/NGL et Verts/ALE, ainsi que par les deux tiers du groupe S&D et presque la moitié des députés ADLE, mais le PPE (à l'exception de la délégation autrichienne), les groupes CRE et ELD, ainsi que la plupart des députés de l'ADLE, ont voté contre (au total, l'amendement a été rejeté avec 210 voix pour et 356 voix contre).

2.3. L'expression de majorités de « confrontation » droite/gauche

Un peu moins d'un tiers des votes analysés par VoteWatch Europe traduisent la formation de majorités de confrontation, sur la base du clivage droite-gauche, ou plus exactement centre-droit/centre-gauche (les « démocrates et libéraux » jouant souvent un rôle de pivot). 15% environ de ces votes sont en effet remportés par une majorité de centre-droit (PPE, ADLE, CRE), 15% par une majorité de centre-gauche (S&D, ADLE, Verts et gauche radicale).

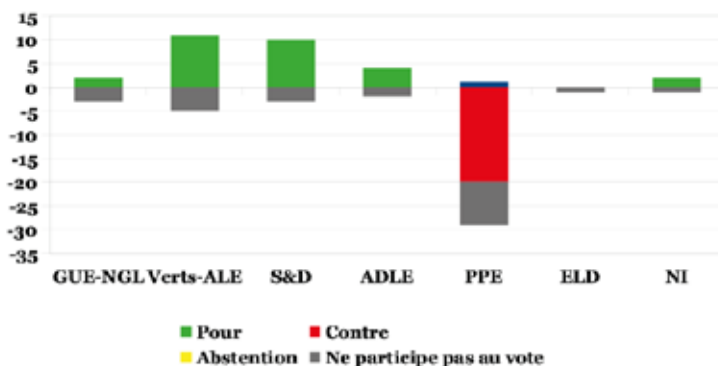
Les données de VoteWatch Europe et les exemples présentés ci-après permettent de constater que ces « majorités de confrontation » se cristallisent le plus souvent sur des enjeux économiques, sociaux (voire sociétaux) et environnementaux – même si comme on l'a vu, il n'est pas exclu que des votes de grande coalition puissent aussi se dégager sur de tels enjeux.

Les élus des groupes PPE et S&D se sont ainsi opposés lors du vote de la première réforme du Pacte de stabilité et de croissance (dans le cadre du « six-pack »), finalement adoptée par une majorité de centre-droit (voir *Graphique 12c*). Mais ils ont pu unir leur vote pour adopter la seconde réforme de ce Pacte (dans le cadre du vote du « two-pack »), sur la base d'une majorité de « grande coalition » (voir *Graphique 8c*). L'exemple des négociations relatives

au traitement et transfert de données de messagerie financière de l'UE aux États-Unis (ou accord SWIFT) aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme confirme s'il en était besoin que des majorités à géométrie variable peuvent se former sur le même dossier, en fonction de la nature précise des enjeux.

La décision d'engager les négociations avec les États sur l'accord SWIFT a ainsi été prise en juillet 2010 sur la base d'une majorité de grande coalition incluant les groupes PPE, S&D, ADLE, CRE qui est parvenue à se mettre d'accord sur l'équilibre entre le droit au respect de la vie privée des citoyens européens et le besoin de se doter d'outils efficaces pour lutter contre le terrorisme (les groupes ADLE et S&D avaient d'abord voté contre en février 2010). Mais le souhait de **suspendre temporairement l'accord UE/États-Unis de surveillance du financement du terrorisme** lorsqu'ont été révélées les écoutes pratiquées par la « NSA » a été exprimé par une majorité de centre-gauche (voir *Graphique 11*).

GRAPHIQUE 11 ► La Commission doit-elle suspendre temporairement l'accord UE/États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (vote SWIFT) ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En octobre 2013, après que des fuites aient révélé que l'Agence nationale de la sécurité américaine (NSA) avait pu accéder illégalement à la base de données bancaire SWIFT, le Parlement européen a en effet demandé à la Commission de **suspendre temporairement l'accord UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme** (« Terrorist Financing Tracking Program » – TFTP en anglais). Des députés ont avancé que si ces allégations se vérifiaient, il s'agirait d'une violation de l'accord entre l'UE et les États-Unis d'Amérique.

Cette résolution, non contraignante, a été proposée par les groupes S&D, ADLE et Verts/ALE, et a aussi reçu le soutien des députés GUE/NGL, passant avec 280 voix pour et 254 contre (*voir Annexe 5*). Les groupes PPE et CRE se sont opposés à la résolution en arguant notamment du manque de preuves concrètes d'une surveillance de masse de la NSA. Ils ont été rejoints par la plupart des députés ADLE suédois et des membres roumains des groupes S&D et ADLE. Les votes des parlementaires européens élus en France ont été en ligne avec ceux de leur groupe politique d'appartenance (*voir Graphique 11*).

C'est donc là encore en se basant sur la dimension illustrative des 6 autres votes retenus dans le cadre de cette étude que les citoyens français et européens pourront se forger l'opinion la plus éclairée possible quant à l'impact décisionnel du choix qu'ils exprimeront en mai 2014 en apportant leurs suffrages à tel ou tel candidat et parti³².

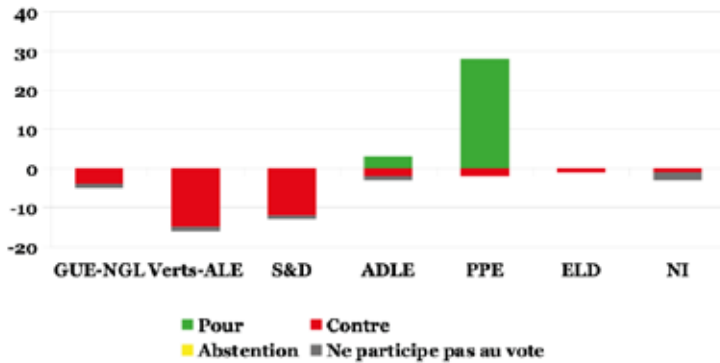
2.3.1. Des votes remportés par une majorité de centre-droit

Trois exemples emblématiques peuvent donner une idée des enjeux sur lesquels une majorité de centre-droit (PPE, ADLE, CRE) a pu se former au Parlement européen lors de la législature 2009-2014, avec la participation active des élus français concernés, afin de remporter environ 15% des votes par appel nominal. Tous trois portent sur des enjeux économiques et commerciaux, puisqu'ils concernent l'approfondissement de la libéralisation du marché unique des services, la première réforme du Pacte de stabilité et de croissance, enfin

³². Il se trouve que les 6 exemples cités ici montrent qu'une coalition de centre-droit s'est imposée sur des votes relatifs à des enjeux économiques et commerciaux et qu'une coalition de centre-gauche a remporté des votes sur des enjeux sociaux et environnementaux. Il va de soi que ces cas de figure inverses peuvent aussi être observés, même si moins fréquemment, c'est-à-dire majorité de centre-gauche remportant des votes sur des sujets économiques et commerciaux et majorité de centre-droit remportant des votes sur des enjeux sociaux et environnementaux.

l'ouverture des négociations visant à l'adoption d'un accord transatlantique sur le commerce et l'investissement (voir Graphiques 12a à 12c).

GRAPHIQUE 12a ► **L'UE doit-elle renforcer et étendre son marché intérieur des services ?**
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

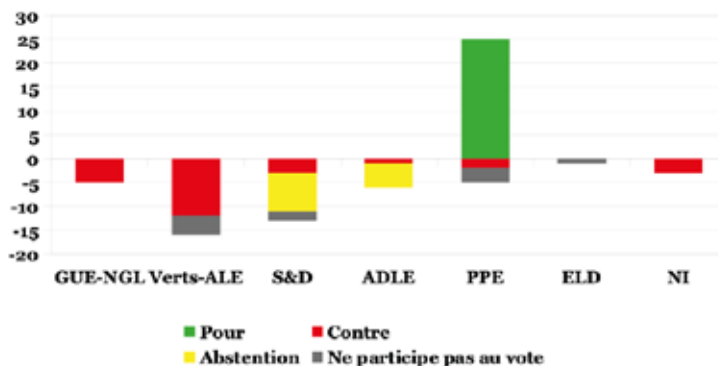
NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

Un rapport non contraignant sur le **marché intérieur des services** a été adopté en septembre 2013 par le Parlement européen. Le texte déplore la mauvaise application de la directive Services de 2006 dans certains États membres et les invite, ainsi que la Commission, à faire plus d'efforts pour favoriser la libre circulation des services dans l'UE. Entre autres choses, le rapport invite la Commission à identifier et à éliminer les entraves injustifiées, tels que les pratiques discriminatoires et les fardeaux réglementaires redondants qui visent à protéger les marchés nationaux. En outre, le rapport demande qu'il y ait une meilleure communication entre la Commission et les États membres qui devraient être soutenus dans leurs efforts à appliquer pleinement la directive Services.

Ce rapport a pu bénéficier du soutien des élus français des groupes PPE et ADLE, tandis que les élus des autres groupes politiques et du Front national se sont abstenus ou ont voté contre (voir Graphique 12a). Ce vote des élus français

est en ligne avec celui exprimé au niveau du Parlement européen tout entier (voir Annexe 5)³³.

GRAPHIQUE 12b ➤ L'UE devrait-elle créer un marché unique avec les États-Unis ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

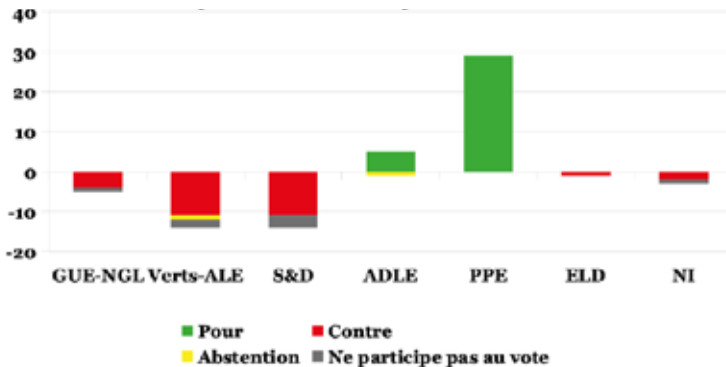
En mai 2013, une grande majorité de députés européens a soutenu la position du Parlement européen sur les **négociations relatives à un accord de libre-échange avec les États-Unis**. Les députés ont notamment demandé à la Commission et au Conseil d'exclure les services culturels et audiovisuels du mandat de négociation, notamment ceux fournis en ligne.

Cette ouverture des négociations relatives au « TTIP » a été approuvée par 22 élus UMP et 3 élus centristes. 11 élus français du groupe des Verts, les élus du Front de gauche et du Front national, 1 élue centriste et 3 élus socialistes ont voté contre. Les élus du MoDem et 8 élus socialistes se sont abstenus, tandis que des élus socialistes, UMP et l'élue du MPF n'ont pas pris part au vote (voir Graphique 12b). Au niveau du Parlement européen tout entier, seuls les groupes

³³. Les élus du groupe CRE, qui ne comptent aucun membre français, se sont également prononcés en faveur du Rapport sur le marché intérieur des services.

GUE/NGL et Verts/ALE, ainsi que la plupart des non-inscrits ont voté contre (voir Annexe 5)³⁴.

GRAPHIQUE 12c ► L'UE doit-elle renforcer la surveillance des politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En septembre 2011, le Parlement européen a adopté, après plusieurs reports, un paquet législatif, aussi appelé « **six-pack** », réformant le cadre de la « **gouvernance de l'UEM** ». Les règles établies concernent la surveillance renforcée et l'évaluation des programmes de stabilité et de convergence des États membres, avec pour but de prévenir les déficits excessifs. Le « **six-pack** » défend aussi l'idée d'une coordination renforcée des politiques économiques nationales.

Ces 6 propositions législatives ont été adoptées en grande partie grâce à un solide soutien des groupes PPE et ADLE, dont les membres ont voté en faveur des six textes. En dépit de l'opposition des autres groupes, les groupes PPE et ADLE ont réussi à obtenir la majorité grâce à un haut niveau de discipline interne, combiné à des défections dans les autres groupes. Le groupe S&D, n'a approuvé qu'une seule proposition sur six, à savoir celle sur la *Prévention et*

³⁴. Pour entrer en vigueur, ce projet de Traité commercial devra être ratifié par une majorité des voix au Parlement européen.

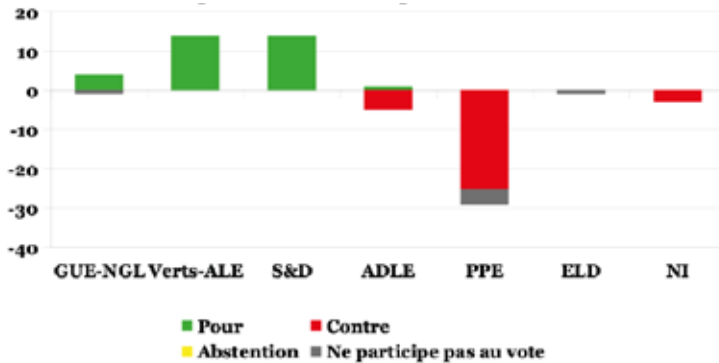
correction des déséquilibres macroéconomiques. Le groupe Verts/ALE a soutenu trois propositions, mais a voté contre les trois autres, tandis que le groupe GUE/NGL a voté contre les six propositions.

Les élus français ont adopté des positions (*voir Graphique 12c*) globalement en ligne avec celles constatées au niveau du Parlement européen tout entier (*voir Annexe 5*). Une majorité française de centre-droit s'est globalement dégagée pour soutenir cette première réforme du pacte de stabilité : les élus français des groupes UMP et ADLE ont approuvé les six propositions prévues par cette réforme, tandis que les autres élus français s'y sont opposés – seul le vote sur la procédure visant à contrôler les déséquilibres macro-économiques a réuni une très grande majorité des élus français, à l'exception de ceux du Front de gauche, du Front national et du MPF. Le vote qui porte notamment sur les conditions techniques et politiques dans lesquelles la Commission européenne pourra proposer de sanctionner les États membres en déficit excessif, a de fait bénéficié du soutien de tous les députés français des groupes PPE et ADLE (à l'exception d'une abstention) et s'est heurté au rejet de tous les autres députés français, à l'exception d'une abstention d'un élu du groupe des Verts.

2.3.2. Des votes remportés par une majorité de centre-gauche

Trois exemples emblématiques peuvent donner une idée des enjeux sur lesquels une majorité de centre-gauche (S&D, ADLE, Verts et gauche radicale) a pu se former au Parlement européen lors de la législature 2009-2014, avec la participation active des élus français concernés, afin de remporter environ 15% des votes par appel nominal. Tous trois portent sur des enjeux sociaux et environnementaux, puisqu'ils concernent l'extension du droit au congé maternité, l'encadrement de la qualité des carburants et la taxation des activités polluantes (*voir Graphiques 13a à 13c*).

GRAPHIQUE 13a ► La durée minimum du congé de maternité rémunéré à taux plein devrait-elle passer de 14 à 20 semaines dans toute l'UE ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



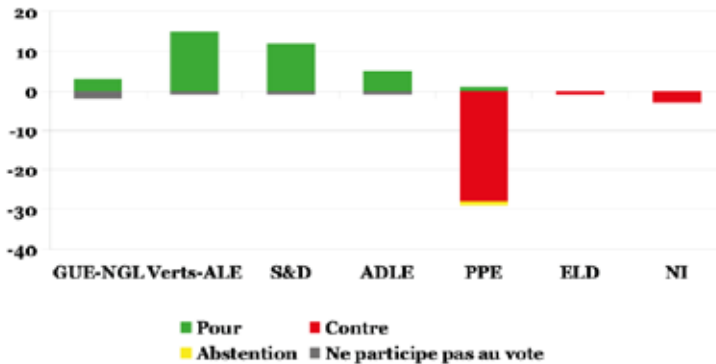
Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En octobre 2010, le Parlement européen a adopté une position sur la **directive sur le congé de maternité**. Le texte prévoyait l'allongement du congé de maternité de 14 à 20 semaines, rémunéré à taux plein, et incluait un certain nombre d'autres mesures favorables aux mères et aux femmes enceintes, ainsi que des congés de paternité plus généreux.

Le vote clé sélectionné par VoteWatch Europe porte sur l'amendement 12=38, relatif à l'allongement du congé de maternité payé à taux plein de 14 à 20 semaines. Cet amendement a bénéficié du soutien des élus français des groupes S&D, Verts et Gauche Unie, ainsi que d'une élue centriste, tandis que les élus français des autres groupes politiques et du Front national ont voté contre, et que quelques élus n'ont pas pris part au vote (voir Graphique 13a). Ce vote des élus français est en ligne avec celui exprimé au niveau du Parlement européen tout entier (327 voix contre 320), où les groupes politiques de centre-gauche - les socialistes et démocrates (S&D), les Verts/ALE et la gauche radicale (GUE/NGL) - sont parvenus à atteindre la majorité avec l'aide de 82 députés du PPE, principalement de Pologne, d'Italie, de Hongrie et de Lituanie (voir Annexe 5).

GRAPHIQUE 13b ► Devrait-il y avoir un plafonnement sur l'utilisation des biocarburants ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

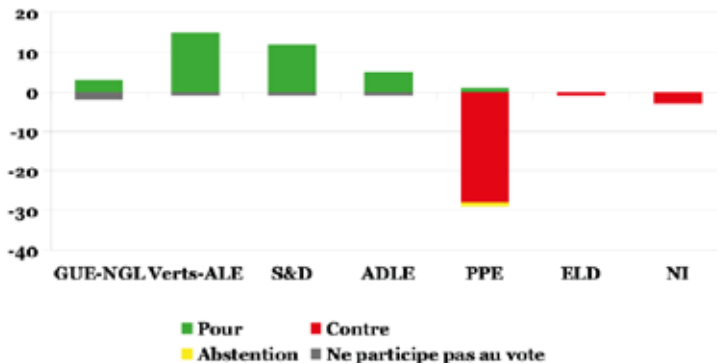
NB : Pour connaître l'affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En septembre 2013, le Parlement européen a adopté une résolution législative relative à une **proposition de directive sur la qualité du carburant et de directive sur les énergies renouvelables**. Avant d'élaborer cette proposition, la Commission a fixé comme objectif d'atteindre 10% d'énergies renouvelables dans les transports, dont la quasi-totalité provenant de biocarburants d'origine agricole dits de « première génération ». Il a cependant été objecté que cette évolution engendrait en réalité plus de pollution en raison de la déforestation et des changements d'affectation des sols indirect et qu'elle était en partie responsable de l'augmentation du prix des aliments. Cet enjeu est donc revenu devant le Conseil et le Parlement, qui s'est prononcé en faveur d'un plafonnement des biocarburants d'origine agricole afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie. La version finale du rapport législatif indique notamment que les biocarburants produits à partir de cultures alimentaires ne devraient pas dépasser 6% de l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans les transports en 2020.

Cette proposition a bénéficié du soutien des élus français des groupes S&D, Verts et Gauche Unie, tandis que les élus français de centre-droit, de droite et du Front national ont voté contre (voir Graphique 13b). Ce vote des élus français est globalement en ligne avec celui du Parlement européen, puisque la

proposition a été approuvée par les groupes S&D, ADLE, Verts/ALE, GUE/NGL, tandis que le PPE et le CRE s’y sont opposés (voir Annexe 5).

GRAPHIQUE 13c ► L’UE doit-elle augmenter le coût des activités économiques polluantes ?
Les votes des parlementaires européens élus en France



Source : VoteWatch Europe ; Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Lucie Marnas

NB : Pour connaître l’affiliation des partis français aux groupes du Parlement européen, voir le Tableau 6.

En juillet 2013, les députés ont adopté une version adoucie d’une proposition de la Commission sur le **calendrier des enchères de quotas d’émission de gaz à effet de serre**. Cette proposition, dite de « *backloading* », avait été précédemment rejetée lors de la session plénière d’avril 2013 par les groupes de centre-droit. Sa nouvelle version est plus restrictive lorsqu’il s’agit de permettre à la Commission de reporter les enchères de certificats CO2, puisqu’elle spécifie que de telles enchères ne peuvent être entreprises que dans des circonstances exceptionnelles, en une fois seulement, pour un maximum de 900 millions de quotas. Elle vise ainsi à stimuler le système d’échange de quotas d’émission en empêchant la mise aux enchères et la commercialisation de certains certificats.

La majorité européenne de centre-gauche qui s’est dégagée pour soutenir cette nouvelle proposition comprend en son sein les élus français des groupes S&D et Europe Écologie, mais aussi les élus centristes (issus du groupe ADLE et du groupe UMP). Les élus UMP se sont divisés entre 11 votes pour, 11 votes contre et 2 non participations au vote. Les élus du Front de gauche, du Front national

et du MPF ont voté contre (*voir Graphique 13c*). Au total, cette proposition a été acceptée avec 344 voix pour (principalement de députés S&D, ADLE, Verts/ALE et d'une minorité de membres du PPE), 311 voix contre (principalement du PPE et de membres du CRE et d'ELD) et 46 abstentions (*voir Annexe 5*).

3. Quels rapports de force politiques entre les nouveaux députés européens ?

Quelle que soit la coalition majoritaire à l'œuvre lors de tel ou tel vote, le nouvel équilibre des forces partisanes issu des urnes en mai 2014 déterminera les conditions politiques dans lesquelles seront forgés les compromis permettant au Parlement européen de prendre ses décisions à l'horizon 2019. La question est donc de savoir qui est susceptible de composer la majorité politique à même d'adopter les grandes décisions stratégiques de l'Union européenne au cours de la prochaine législature et qui affecteront non seulement le rythme et la nature de la construction européenne, mais aussi ses États membres et ses citoyens. C'est aussi à l'aune de ces éléments de contexte que les électeurs français et européens sont appelés à faire leur choix lors des prochaines élections.

3.1. Des rapports de forces à mettre en perspective en tenant compte de trois facteurs clés : l'espace, le temps et l'abstention

Pour analyser les conséquences des élections européennes de mai 2014 sur l'équilibre des forces au sein du Parlement européen, il est nécessaire de tenir compte de trois facteurs essentiels pour saisir l'ampleur des rééquilibrages qui pourraient survenir entre les forces politiques à l'issue du scrutin : l'espace, le temps et l'abstention.

3.1.1. L'espace et le temps, déterminants de l'amplitude du changement

Il faut tout d'abord souligner que le vote des Européens aura un impact plus important dans les pays disposant de nombreux sièges au Parlement européen (voir *Annexe 1*).

Il faudra ainsi se pencher plus en détail sur les résultats du scrutin en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, en Pologne, en

Roumanie et aux Pays-Bas car ces huit pays réunissent plus des trois quarts des électeurs et environ deux tiers des sièges au Parlement européen³⁵. Leur situation donnera donc une idée d'ensemble des conclusions et conséquences des élections de mai 2014, même si les observateurs et les acteurs de cette élection devront bien sûr considérer l'ensemble des États membres afin de tirer des enseignements sur la perception de l'UE et l'évolution de la construction européenne dans son ensemble.

Le nombre probable d'électeurs et de sièges que les forces politiques pourraient obtenir en mai 2014 en comparaison de leurs résultats de 2009 est le second facteur à prendre en compte pour mieux appréhender l'impact du prochain scrutin (*voir Tableau 8*).

Ainsi, certaines forces politiques pourraient réaliser des scores élevés voire très élevés en mai 2014, scores que nombre d'observateurs et de médias commentent déjà, sans effet ou presque sur le nombre de sièges qu'elles détiennent car elles ont déjà obtenu des résultats sensiblement comparables en 2009 (CDU/CSU en Allemagne, UKIP au Royaume-Uni, etc.). De même, les faibles scores de certaines autres formations n'auraient pas non plus de véritable impact institutionnel du fait de leurs mauvais résultats lors du scrutin de 2009 (exemple du PS français).

³⁵. Les 8 pays les plus peuplés de l'UE (notre échantillon de 8 « États clés ») représentent 77,5% de la population de l'UE et 63,8% des sièges au Parlement.

TABLEAU 8 ▶ Des scores frappants dans les 8 « États clés » ayant un impact divers sur le nombre de sièges obtenus. Moyenne des sondages février-avril 2014

	SCORE EN 2009	SCORE POSSIBLE EN 2014	SIÈGES EN 2009	SIÈGES POSSIBLES EN 2014
Scores ayant un impact limité sur le nombre de sièges				
CDU-CSU (Allemagne, PPE)	37,9%	39,3%	42	39
PVV (NL, non-inscrits)	17%	15,3%	4	5
UKIP (Royaume-Uni, ELD)	16,1%	27,25%	13	18
PS (France, S&D)	16,5%	19%	14	17
PNL (Roumanie, ADLE)	14,5%	15,9%	5	6
Scores ayant un impact substantiel sur le nombre de sièges				
PO-PSL (Pologne, PPE)	51%	40,6%	28	23
Front national (France, non-inscrits)	6,3%	22,67%	3	19
Labour (Royaume-Uni, S&D)	15,3%	31,25%	13	28
Izquierda Unida (Espagne, UEL)	2,9%	13,1%	1	7
5 Stelle (Italie, pas encore d'affiliation)	-	21,6%	-	18

Données de 2009 : Parlement européen. Estimations 2014 : Données Pollwatch (consulté le 17.04.2014)

Tableau et calculs : Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Valentin Kreilinger et Claire Taglione-Darmé

Par ailleurs, il est indéniable que certaines évolutions marquées en termes de suffrages obtenus influenceront fortement sur le nombre de sièges détenus. Ainsi, l'augmentation du nombre de sièges du Front national pourrait être impressionnante (× 6), tout comme celle du parti espagnol de gauche radicale « Izquierda Unida » (× 7), sans parler du « Mouvement cinq étoiles » italien, non représenté à ce stade et qui pourrait remporter environ 18 sièges. Autres exemples saisissants, le Parti travailliste britannique pourrait voir ses effectifs au Parlement européen doubler, tandis que la coalition polonaise réunissant la Plateforme civique (PO) et le Parti paysan polonais (PSL) pourrait perdre une bonne partie de ses sièges.

3.1.2. Une abstention favorable aux partis protestataires ?

Le caractère « intermédiaire » des élections européennes est traditionnellement perçu comme favorisant les votes contestataires visant à sanctionner le pouvoir en place, voire les partis traditionnels. Dans cette perspective, cette contestation pourrait cette année aussi s'adresser à la construction européenne elle-même, surtout dans un contexte de crise, marquée par une défiance croissante à l'égard de l'Union européenne.

Les élections européennes favoriseraient ainsi mécaniquement les partis protestataires, dont l'électorat aurait tendance à se mobiliser davantage, et qui auraient alors un nombre d'eurodéputés supérieur à ce que leur poids politique réel leur permettrait d'envisager. En même temps, les électeurs jugeant négativement l'action de l'UE ces dernières années mais soucieux de préserver les fondamentaux de la construction européenne (esprit de réconciliation, libre circulation, euro, etc.) pourraient être tentés de se mobiliser davantage pour contrer la montée des votes protestataires.

Ce vote contestataire peut aussi profiter aux partis de gouvernement, singulièrement quand ils sont dans l'opposition, et peut donc renforcer leur poids au sein de groupes influents du Parlement européen. Mais lorsque le vote contestataire profite à de plus petits partis ou à des formations extrémistes, il produit un éparpillement des voix et les élus de ces partis siègeront dans des groupes dont le poids politique est très limité. Il peut donc être tentant de « voter utile », en faveur des partis de gouvernement, y compris pour faire passer un message de défiance et de changement vis-à-vis de l'UE.

Les recherches sur les effets d'une faible participation sur les résultats des partis dans les élections ne sont pas unanimes. Pour certains, l'abstention débouche sur une représentation déséquilibrée des électeurs et donc sur des résultats moins représentatifs³⁶, alors que pour d'autres les conséquences de l'abstention sont minimales³⁷.

36. Arend Lijphart, « Unequal participation: Democracy's Unresolved Dilemma » in *The American Political Science Review*, Vol 91, No 1 (Mars 1997), pp 1-14.

37. Patrick Bernhagen et Michael Marsh, « The partisan effect of low turnout: Analyzing vote abstention as a missing data problem » in *Electoral Studies*, Vol 26, No 3 (Sept. 2007) pp 548-560 ; Cees van der Eijk et Marcel van Egmond, « Political effects of low turnout in national and European elections » in *Electoral Studies*, Vol 26, No 3 (Sept. 2007) pp 561-573.

Cependant ces études reposent avant tout sur des données portant sur des élections de premier ordre, notion qui renvoie à des élections considérées par les électeurs comme étant porteuses d'enjeux importants et prioritaires. En ce sens, ces études ne peuvent pas forcément s'appliquer aux élections européennes dans leur forme actuelle puisqu'elles constituent ce qu'on appelle des élections de second ordre³⁸, vues comme moins importantes par les électeurs et dont les analyses ont montré qu'elles obéissent à une logique différente des premières et sont souvent le lieu d'une forte abstention. C'est d'autant moins le cas qu'une large fraction de l'abstention lors des élections européennes semble due au caractère subsidiaire de ces élections « fédérales », qui découle lui-même des compétences limitées de l'UE.

Ce modèle, s'il a été largement discuté depuis, est resté généralement valide et permet en partie de s'appuyer sur des taux d'abstention élevés pour expliquer des résultats meilleurs pour les partis protestataires aux élections européennes - en particulier dans les pays où elles ont lieu à mi-mandat - qu'aux élections nationales. Il permet bien de conclure que l'abstention bénéficie aux partis protestataires lors des élections européennes³⁹.

3.2. Scores et sièges : quelles perspectives pour juin 2014 ?

Au terme de cette analyse, quels pourraient être les résultats envisageables des prochaines élections européennes ? Que nous apprend une analyse globale des sondages disponibles depuis le début de la campagne électorale, et qu'il convient de traiter avec prudence à quelques semaines des élections ?

3.2.1. Les grandes tendances en termes de scores

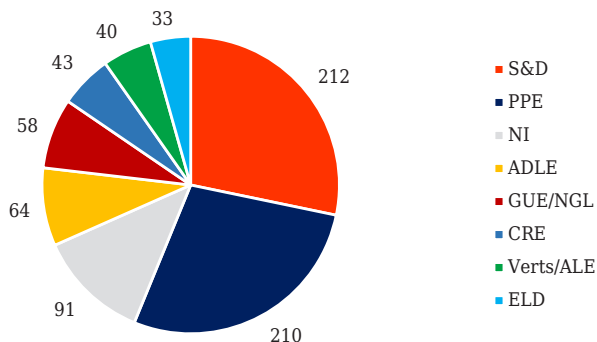
Si l'on se fie aux résultats moyens observés par les sondages depuis plusieurs mois dans tous les pays de l'UE (voir *Graphiques 14a et 14b*), plusieurs grandes tendances semblent se dégager, combinant des éléments de certitude et d'incertitude. Les projections en sièges qui en découlent reposent par ailleurs

38. Karlheinz Reif et Harmenn Schmitt, « Nine second-order national elections: A conceptual framework for the analysis of European election results » in *European Journal of Political Research*, 8 (1980), pp 3-44.

39. Daniel Kselman et Emerson Niou « Protest Voting in Plurality Elections: a Theory of Voter Signaling » in *Public Choice*, Vol 148, No 3 (2011), pp 395-418.

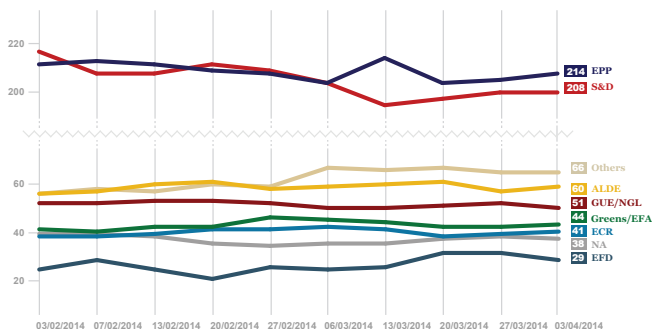
sur l'hypothèse que les groupes politiques actuels continuent à accueillir les mêmes partis, ce qui reste à confirmer, notamment s'agissant du PPE.

GRAPHIQUE 14a ► Estimation du poids des groupes politiques dans le prochain Parlement européen. Moyennes des sondages février-avril 2014



Source : Données PollWatch. Calculs : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

GRAPHIQUE 14b ► Évolution des scores des groupes politiques. Sondages février-avril 2014



Source : Parlement européen / TNS Opinion (www.elections2014.eu)

Une course serrée entre les « Socialistes & Démocrates » et le PPE

Les « Socialistes & Démocrates » et les Chrétiens-démocrates du PPE devraient rester de très loin les deux premiers groupes politiques du Parlement européen, conformément aux votes d'une forte majorité des citoyens européens. Avec plus de 200 sièges chacun environ, ils représenteraient plus de 50% des sièges, loin devant le troisième groupe politique, qui devrait en rassembler nettement moins (et en tout état de cause moins de 100).

Nous pouvons entrevoir un recul du PPE (environ 50 sièges de moins), lié aux estimations de son score, en Italie et en Pologne, non compensées par ailleurs. Au contraire, après de piètres résultats en 2009, les S&D peuvent espérer un certain rebond dans certains des huit États clés, et notamment au Royaume-Uni (mais probablement pas en France), qui pourrait se traduire par un gain d'au moins 15 sièges.

Dans ce contexte, la course entre le PPE et les S&D pourrait être très serrée : ils pourraient représenter chacun autour de 28% des sièges. La moyenne des sondages des trois derniers mois, selon les sources auxquels on se réfère (*voir graphiques 14a et 14b*), donne l'un ou l'autre de ces groupes légèrement en tête⁴⁰.

Quelle troisième force au Parlement européen ?

L'ADLE, les Verts/ALE et le CRE risquent de connaître un repli, avec respectivement 8,5% (-2,5 points), 5,3% (-3 points) et 6% (-2 points) des députés européens, soit 64,40 et 40 des 751 sièges selon la moyenne des estimations du site PollWatch.

Les libéraux pâtiraient notamment de leurs mauvais résultats en Allemagne. Les Verts/ALE connaissent une situation similaire en France, où ils n'arriveront sans doute pas à renouveler leur score de 16% du scrutin de 2009. Ils ne sont par ailleurs représentés que dans la moitié des pays de l'Union européenne.

40. À noter que les sondages de référence disponibles à la mi-avril (Poll Watch et Parlement Européen-TNS Sofres) donnaient le groupe PPE légèrement en tête.

Le groupe des Conservateurs et Réformistes européens (CRE) est un groupe récent, qui n'est pas présent dans tous les États membres et pourrait sortir fragilisé de ces élections. Il est en grande partie mené par les Conservateurs britanniques, qui représentaient près de la moitié du groupe sur la législature 2009-2014, et qui souffrent de sondages défavorables. Cette tendance à la baisse, qu'on retrouve chez d'autres membres du groupe comme le Parti civique et démocrate (ODS) en République tchèque, n'est pas compensée par la hausse possible du nombre de députés polonais représentants du parti Droit et Justice (PiS) actuellement dans l'opposition, qui pourrait légèrement augmenter et en faire peut-être la première délégation du groupe.

Les deux partenaires de coalition « naturels » des deux grands groupes politiques du Parlement européen, l'ADLE et les Verts, risquant de sortir affaiblis des élections de 2014, la question se pose de savoir quel groupe politique serait à même de constituer la troisième force dans la prochaine législature.

Au regard de cette question, les interrogations actuelles autour de la montée des « populistes » et de la structuration ou non des députés européens d'extrême-droite au sein de l'hémicycle revêtent un enjeu tout particulier.

Depuis les dernières élections, les différents partis groupés communément regroupés sous l'étiquette « populiste »⁴¹ réunissent environ 140 députés. 33 d'entre eux appartiennent au groupe ELD, 29 sont « non-inscrits », ce qui représente 62 députés de la « droite autonomiste » ou d'extrême droite. Les autres députés étiquetés « populistes » comptent 35 députés de gauche radicale (au sein du groupe GUE/NGL) et 56 au sein du groupe CRE. Les formations populistes détiennent donc actuellement presque 20% des sièges au Parlement européen. Certains d'entre eux pourraient se rallier aux groupes politiques actuels ou même essayer d'en former un nouveau et une redéfinition des groupes politiques reste possible, en particulier à la vue des scores annoncés des partis extrémistes dont bon nombre de députés européens siègent actuellement en tant que non-inscrits.

41. Voir Yves Bertoncini : « Élections européennes : moins d'abstention, plus de populisme ? », *Tribune, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, novembre 2013.

Les groupes politiques dits « populistes » devraient en effet maintenir leurs positions ou réaliser des scores légèrement meilleurs : 7,5% (+3) pour le GUE/NGL (58 sièges) et 4% (+/-0) pour ELD (33 sièges) selon les estimations du site PollWatch. Il serait même possible qu'avec près de soixante sièges la gauche radicale obtienne des scores lui permettant d'être la troisième force en termes de groupe parlementaire à l'issue du scrutin.

Les partis nationaux qui ne sont pas encore affiliés à un groupe politique (« Non-inscrits ») ou pas encore représentés au Parlement européen (et notamment le Mouvement italien « 5 Stelle » et le parti allemand « Alternativ für Deutschland ») pourraient eux représenter jusqu'à 12% des députés (91 sièges) selon PollWatch.

En termes strictement numériques, il est donc très probable que l'influence des députés européens « populistes » et extrémistes se renforce après les élections de mai 2014, ce qui serait d'ailleurs logique au regard de la méfiance actuelle, fondée ou non, à l'égard de l'UE, mais sans pour autant constituer un ensemble cohérent ni homogène sur le plan politique, idéologique et partisan

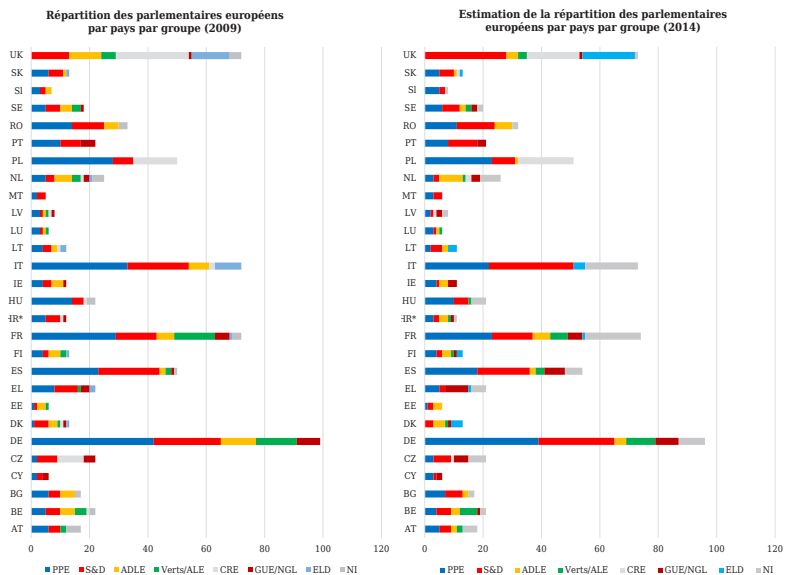
Cela étant, les différents élus d'extrême droite, à proprement parler, sont-ils susceptibles de créer un nouveau groupe politique⁴² ? Afin de constituer un groupe au Parlement européen, il est nécessaire de regrouper au moins 25 parlementaires issus de 7 États membres. Des négociations ont lieu dans ce but entre le Front National (France), le PvdV aux Pays-Bas, le FPÖ en Autriche, le Vlaams Belang en Belgique, la Ligue du Nord en Italie, qui devrait alors quitter le cas échéant le groupe ELD, le Sverigedemokraterna en Suède et le SNS en Slovaquie. Si tous ces partis parvenaient à siéger au Parlement européen – ce qui n'est pas certain, en particulier pour les Slovaques – et à s'accorder sur la constitution d'un groupe, ils pourraient alors remplir selon les sondages disponibles les conditions de constitution des groupes. Mais un tel groupe, même s'il était constitué, ne dépasserait pas en termes numérique l'ADLE, les Verts ou même la Gauche radicale, dans le prochain Parlement européen.

⁴². Un groupe d'élus d'extrême droite a été formé au Parlement européen entre 1985 et 1989, sous l'appellation « Groupe des droites européennes ». Il a été reconduit entre 1989 et 1994 sous une appellation symboliquement différente (« Groupe technique des droites européennes ») et a connu des dissensions et défections, notamment des élus allemands. Une troisième tentative a été opérée en 2007 (sous l'appellation « Identité, tradition, souveraineté »), mais elle a tourné court après quelques mois d'existence suite à des divergences internes, notamment entre élus italiens et roumains.

3.2.2. Quelles évolutions des rapports de force entre délégations nationales au sein des groupes politiques au Parlement européen ?

En décomposant l'analyse au niveau des États membres, on voit que les évolutions envisageables en termes de votes impacteront le poids des délégations nationales au sein des groupes politiques, soit pour les amoindrir soit pour les renforcer (*voir Graphique 15*). Si pour certains pays, comme l'Allemagne, la distribution attendue des députés européens devrait rester relativement stable (à l'exception des libéraux), dans d'autres comme l'Italie, on peut s'attendre à d'importants changements, en particulier au sein des non-inscrits et des libéraux. Il est important d'analyser la portée potentielle de ces changements, dès lors que ce sont souvent les délégations nationales les plus nombreuses au sein des groupes politiques qui y exercent la plus grande influence, et qui pèsent ainsi plus généralement sur le contenu des décisions prises par le Parlement européen.

GRAPHIQUE 15 ► Répartition des parlementaires européens par État membre et par groupe politique après mai 2014. Moyenne des sondages février-avril 2014



UK : Royaume-Uni ; Sk : Slovaquie ; SI : Slovénie ; Se : Suède ; Ro : Roumanie ; Pt : Portugal ; Pl : Pologne ; NI : Pays-Bas ; Mt : Malte ; Lv : Lettonie ; Lu : Luxembourg ; Lt : Lituanie ; It : Italie ; Ie : Irlande ; Hu : Hongrie ; Hr : Croatie ; Fr : France ; Fi : Finlande ; Es : Espagne ; El : Grèce ; Ee : Estonie ; Dk : Danemark ; De : Allemagne ; Cz : République tchèque ; Cy : Chypre ; Bg : Bulgarie ; Be : Belgique ; At : Autriche.
HR* : chiffres pour 2013 au lieu de 2009

Source : Données 2009 : Parlement européen ; Estimations 2014 : données PollWatch (consulté le 17.04.2014)

Graphique : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

De manière générale, on peut s'attendre à des évolutions en termes de poids des délégations nationales dans tous les groupes ou presque. Au sein du PPE, l'UMP (France) devrait se maintenir dans le trio de tête des délégations nationales, à égalité avec la Pologne en termes de députés. Dans le groupe S&D, l'Espagne (PSOE) serait reléguée de la troisième à la quatrième place au profit des Britanniques du Labour. Il ne serait pas indifférent du point de vue politique que les élus du Labour puissent constituer la première ou la seconde délégation nationale au sein du groupe S&D. Dans ces deux groupes, la place de l'Allemagne (CDU/CSU pour le PPE, SPD pour le S&D) et de l'Italie (Forza Italia pour le PPE, et PD pour le S&D) resterait incontournable.

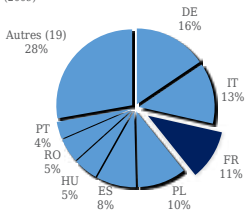
GRAPHIQUE 16 ► Poids des délégations nationales au sein des groupes politiques après mai 2014. Moyenne des sondages février-avril 2014

UK : Royaume-Uni ; Sk : Slovaquie ; Sl : Slovénie ; Se : Suède ; Ro : Roumanie ; Pt : Portugal ; Pl : Pologne ; Ni : Pays-Bas ; Mt : Malte ; Lv : Lettonie ; Lu : Luxembourg ; Lt : Lituanie ; It : Italie ; Ie : Irlande ; Hu : Hongrie ; Hr : Croatie ; Fr : France ; Fi : Finlande ; Es : Espagne ; El : Grèce ; Ee : Estonie ; Dk : Danemark ; De : Allemagne ; Cz : République tchèque ; Cy : Chypre ; Bg : Bulgarie ; Be : Belgique ; At : Autriche.

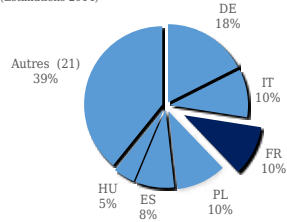
Source : Données 2009 : Parlement européen ; Estimations 2014 : données PollWatch (consulté le 17.04.2014)

Graphiques : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

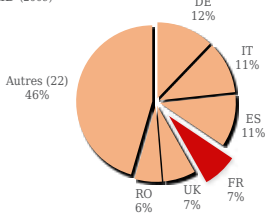
PPE (2009)



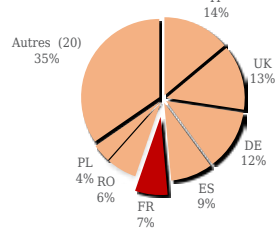
PPE (Estimations 2014)



S&D (2009)



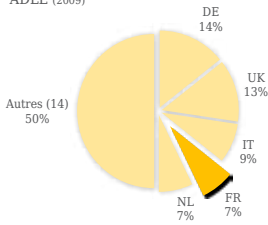
S&D (Estimations 2014)



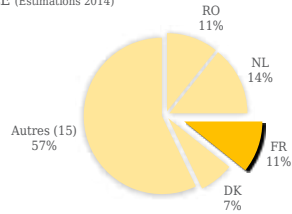
L'ADLE serait le parti qui verrait les bouleversements les plus importants en termes d'équilibre interne : aucune des trois délégations les plus imposantes de la législature 2009-2014 ne garderait sa place dans le trio de tête. Au lieu de l'Allemagne (FDP), du Royaume-Uni (ADLE) et de l'Italie (Italie Dei Valori), on pourrait y trouver la Roumanie (PNL), les Pays-Bas (VVD et D66) et la France (Alternative). Le groupe des Verts verrait la place de la France (EELV) réduite, celle de la NVA belge augmenter, et les Bündnis 90/Die Grünen allemands tenir la première place.

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

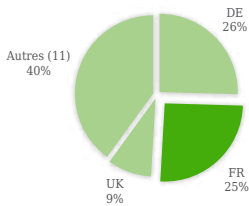
ADLE (2009)



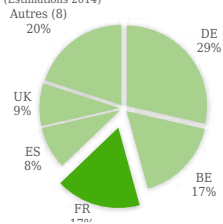
ADLE (Estimations 2014)



Verts/ALE (2009)

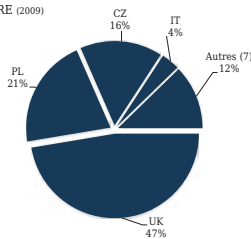


Verts/ALE (Estimations 2014)

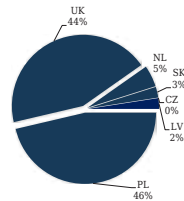


Le groupe CRE resterait largement composé des conservateurs britanniques et des Polonais du PiS ; son existence reposerait sur un équilibre fragile lié à des adhésions individuelles de membres dont les partis sont affiliés ailleurs.

CRE (2009)



CRE (Estimations 2014)*



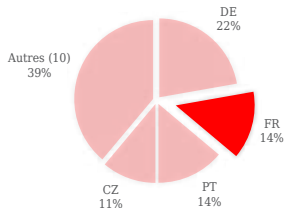
*sans les ralliements individuels

Dans le groupe de gauche radicale GUE/NGL, le Portugal (CDC/BE) quitterait le trio de tête en faveur d'un duo de députés allemands (Die Linke) et grecs (Syriza) représentant chacun 15% des sièges. Ces délégations seraient suivies

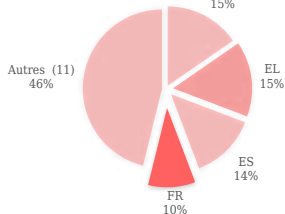
DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

de peu par les Français (Front de gauche/NPA) et les Espagnols de Izquierda Unida, qui occuperaient respectivement 13% des sièges du groupe.

GUE/NGL (2009)

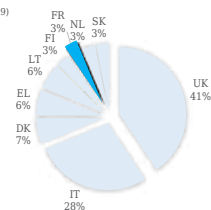


GUE/NGL (Estimations 2014)

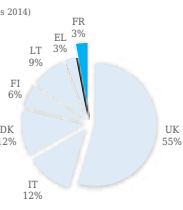


Le groupe ELD serait encore plus largement composé de députés de l'UKIP, qui représenteraient plus de la moitié des sièges, suivi des Italiens de la Lega Nord (s'ils étaient toujours affiliés à l'ELD, ce qui n'est pas certain) et des Danois du Folkeparti.

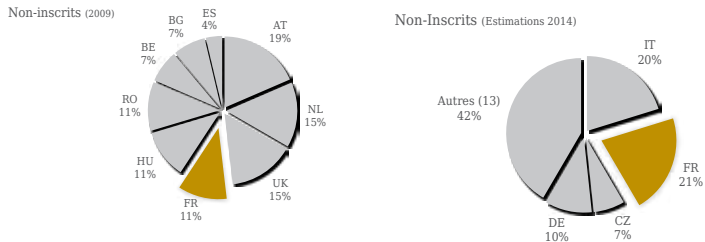
ELD (2009)



ELD (Estimations 2014)



Le poids des délégations nationales au sein des non-inscrits n'est pas significatif - puisqu'ils ne constituent pas un groupe à proprement parler, et qu'ils ne suivent donc pas de consigne de vote ou de stratégie commune. On peut cependant noter que le « Movimento Cinque Stelle » italien pourrait y être très représenté, de même que le parti « Alternatif für Deutschland ». D'autres partis, comme le BNP britannique ou le PvdV néerlandais, n'y représenteraient plus qu'une portion minime.



Selon les estimations actuelles, les députés européens élus en France pourraient donc voir leur poids relative en tant que délégation nationale baisser dans la plupart des groupes influents (voir Graphique 16). Au sein des deux groupes les plus importants - numériquement parlant -, la délégation française pourrait se maintenir juste dans les trois premières délégations du PPE, et passerait de la quatrième à la cinquième ou sixième place au S&D (presqu'*ex-aequo* avec la Roumanie). C'est dans le groupe des Verts, où la délégation française représentait la première délégation, avec un quart des parlementaires entre 2009 et 2014, que le changement serait le plus drastique puisque les Français ne pourraient y représenter que 17% des sièges.

C'est aussi souvent du fait des mouvements dans les autres États membres que le poids des délégations françaises pourra évoluer : c'est particulièrement vrai dans le cas du groupe ADLE, où les délégations allemande et britannique souffrent de contextes politiques nationaux très défavorables et pourraient ainsi laisser plus de poids à leurs partenaires européens au sein du groupe, les élus centristes français étant susceptibles de faire partie des premières délégations, aux côtés du PNL roumain et du VVD/D66 néerlandais.

Enfin, on s'attend à une hausse non négligeable du nombre de députés français au sein des non-inscrits, qui n'est pas un groupe parlementaire et n'a pas de ligne de vote ou stratégie commune pour peser dans l'hémicycle. Cela explique d'autant plus la volonté affichée du FN français de constituer un nouveau groupe d'extrême-droite, dont il prendrait la tête, le cas échéant, avec la participation d'élus Néerlandais, Autrichiens, Italiens et Belges, ainsi que d'élus issus d'au moins deux autres pays de l'UE, peut être nordiques (il est en effet nécessaire d'avoir 25 élus issus de 7 pays pour pouvoir former un groupe politique).

3.2.3. Quels scénarii de coalitions pour le choix du Président de la Commission et les votes de la législature 2014-2019 ?

Il semble éclairant pour conclure d'envisager quels types de coalitions partisans pourraient émerger du scrutin des 22-25 mai 2014, sur la base des projections en sièges découlant d'une moyenne des sondages des derniers mois (voir *Tableau 9*). Cette évaluation prospective doit porter sur les deux votes relatifs à la nomination du Président de la Commission et de son équipe, mais surtout sur les milliers d'autres votes auxquels seront confrontés les parlementaires européens entre 2014 et 2020.

Pour le choix du Président de la Commission et du Collège des commissaires

Les projections en sièges laissent entrevoir que deux coalitions gagnantes semblent susceptibles d'émerger pour le choix du Président de la Commission et du Collège des commissaires :

- une « très grande coalition avec l'ADLE » reposant sur la participation de députés des groupes S&D, PPE et ADLE : elle pourrait choisir de soutenir un candidat proposé par le groupe politique possédant le plus de sièges, voire un candidat proposé par l'ADLE, compte tenu de sa position centrale au sein de cette coalition. Dans les deux cas, les candidats pourraient être ceux désignés comme postulants à la présidence de la Commission pendant la campagne électorale ou d'autres, choisis pour faciliter la formation d'un compromis entre les groupes politiques d'un côté, le Parlement et le Conseil européen de l'autre ;
- une « grande coalition » reposant sur la participation des parlementaires des groupes S&D et PPE : elle aussi pourrait choisir de soutenir le candidat proposé par le groupe politique dominant, qu'il s'agisse de celui ayant postulé à la présidence de la Commission pendant la campagne ou d'un autre candidat.

Les résultats et nombres de sièges que nous envisageons actuellement rendent peu probable l'apparition d'une coalition gagnante regroupant uniquement des députés européens de centre-gauche ou de centre-droit. La formation d'une coalition de « centre-gauche » ne serait possible qu'en faisant cohabiter les élus verts, S&D, ADLE et ceux de la gauche radicale (GUE/NGL), ce qui paraît peu crédible. Elle semble en outre hors d'atteinte sur la base des projections

actuelles. La formation d'une coalition de centre-droit supposerait de rallier des élus des groupes PPE, ADLE et CRE, voire au-delà car les trois premiers groupes n'auraient pas la majorité des sièges à eux seuls, mais elle semble elle aussi hors de portée.

TABLEAU 9 ► Coalitions gagnantes possibles entre 2014 et 2019.
Moyenne des sondages février-avril 2014

	GRANDE COALITION PPE-S&D-ADLE	GRANDE COALITION PPE-S&D	COALITION DE CENTRE-GAUCHE	COALITION DE CENTRE-DROIT
S&D	212	212	212	
PPE	210	210		210
ADLE	64		64	64
Verts/ALE			40	
GUE/NGL			58	
CRE				43
Total	486 (65%)	422 (56%)	374 (49%)	317 (42%)

Source : PollWatch. Calculs : Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Valentin Kreiling et Claire Taglione-Darmé

Quelles tendances pour les votes de la législature 2014-2019 ?

Les projections en sièges doivent être interprétées avec précaution lorsqu'il s'agit de prévoir quelles pourraient être les « majorités à géométrie variable » qui se formeront au cours de la prochaine législature, en fonction des enjeux soumis aux votes des députés. Il est très probable que ces majorités continueront à varier y compris pour des votes relatifs aux mêmes enjeux, comme cela a été le cas lors de la législature qui s'achève (comme l'illustre l'exemple de la réforme du pacte de stabilité).

Si on combine ces projections en sièges avec les éléments d'analyse formulés dans la deuxième partie de cette étude et l'inventaire des principaux enjeux sur lesquels aura à se prononcer le Parlement européen entre 2014 et 2019 (voir *Tableau 6*), on peut cependant esquisser pour conclure les quelques grandes tendances suivantes.

Sur l'ensemble des enjeux liés à la « contribution de l'UE à la sortie de crise », des majorités de grande coalition pourraient se former pour tout ce qui relève de l'utilisation de financements européens (mise en œuvre des politiques prévues par le cadre financier pluriannuel et révision à mi-parcours) et de la régulation du secteur financier (union bancaire notamment), pour laquelle des majorités de consensus ne sont pas exclues. Des majorités de confrontation droite-gauche pourraient en revanche se former s'agissant des décisions de libéralisation interne (marché unique) ou externe (TTIP notamment), sauf si les nouveaux rapports de force établis en mai 2014 rendent possibles des compromis plus équilibrés.

Sur l'évolution des fondements de la construction européenne, les majorités de grande coalition seront sans doute dominantes et susceptibles de faire bloc face au renforcement de la représentation des élus eurosceptiques ou europhobes au Parlement. Les rapports de force plus équilibrés entre PPE et S&D qui devraient résulter des élections conduiront sans doute à davantage de compromis sur les enjeux liés à l'UEM et à la régulation du marché unique. La nature des prises de position du Parlement européen et des majorités sur les enjeux de libre circulation pourraient varier en fonction du degré de prise en considération des positions europhobes sur le sujet.

La définition des éléments d'une stratégie européenne dans la mondialisation pourraient déboucher sur l'expression de majorités très variables. Majorités de grande coalition sur les relations de l'UE avec ses voisins (notamment Russie et Pays arabes); majorités de confrontation droite-gauche sur les enjeux migratoires et sur les enjeux relatifs à l'énergie et au climat ; majorités de consensus sur l'aide humanitaire et les droits de l'homme.

En tout état de cause, c'est bien la nature des forces en présence et les formations majoritaires qu'il est numériquement possible de constituer qui détermineront la nature exact des décisions du Parlement européen au cours de ces cinq prochaines années - et donc les électeurs qui ont à choisir leurs représentants au sein des débats et négociations politiques qu'abritera le Parlement après le mois de mai.

CONCLUSION

DES CLIVAGES ET DES VISAGES À L'ŒUVRE PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'analyse de quelques votes emblématiques de la législature 2009-2014 proposée par cette étude a vocation à fournir des éléments d'information particulièrement éclairants pour les citoyens appelés à voter en mai 2014. Les clivages qui se sont exprimés pendant les 5 dernières années, autour de groupes partisans bien identifiés, sont en effet susceptibles de structurer à nouveau la vie parlementaire européenne à l'horizon 2019, sur la base de rapport de force entre groupes qui devraient évoluer au soir du 25 mai, conformément aux choix qu'exprimeront les Européens qui iront voter. Dans ce contexte, il est naturellement particulièrement utile de compléter et d'approfondir les éléments d'information présentés ci-avant en consultant les centaines d'autres analyses de votes réalisées par VoteWatch Europe (www.votewatch.eu).

Il est tout ainsi indispensable de compléter de telles analyses « rétrospectives » par un examen plus prospectif de ce que les partis et candidats proposent afin de faire face aux défis économiques, sociaux, politiques et diplomatiques que l'UE est susceptible d'affronter à court et moyen termes. Un tel examen doit porter sur les « manifestes » et autres « programmes » adoptés par les partis politiques européens engagés dans cette campagne électorale (voir *Annexe 6*), ainsi que sur ceux qu'ont choisi de proposer aux électeurs les partis et candidats en lice dans chacun des 28 États membres de l'Union européenne.

La plupart des grands partis européens ont choisi des chefs de file européens pour incarner de tels « clivages » politiques, en les désignant comme candidats à la présidence de la Commission. Cette novation à la fois institutionnelle et politique fait entrer davantage l'UE dans le droit commun du débat démocratique, en permettant des confrontations directes entre ces candidats, que les médias et observateurs peuvent analyser et commenter, et qui fournissent des indications précieuses aux électeurs – comme c'est le cas au niveau national.

Cette pratique politique, désormais appelée à s'imposer de manière quasi systématique en vue des élections européennes, constitue une avancée démocratique réelle pour l'UE.

Il n'est pas certain à ce stade que le prochain Président de la Commission, que doit désigner le Conseil européen après un vote d'investiture du Parlement européen, soit *in fine* choisi parmi les candidats qui ont été désignés par les partis. Mais puisque le traité de Lisbonne impose de « tenir compte du résultat des élections européennes », ce choix devra être bel et bien être conforme aux rapports de force partisans établis suite aux votes des Européens. Il convient quoiqu'il en soit de ne pas minimiser la portée politique de cette désignation de candidats chefs de file chargés d'incarner les clivages structurant la vie politique européenne, le temps d'une campagne, mais aussi tout au long des débats qui agiteront le Parlement élu en mai 2014. Tout comme il convient de souligner que les prochains députés européens auront à s'exprimer à l'occasion de plusieurs milliers de votes, qui porteront sur des enjeux aussi importants que le fonctionnement de l'Union économique et monétaire, la politique agricole et de développement rural, la libéralisation commerciale internationale ou encore l'adoption de normes protégeant la santé et les consommateurs.

Les 751 députés que les Européens éliront entre le 22 et le 25 mai prochains (dont 74 en France) seront les visages de l'UE au sein du Parlement jusqu'au printemps 2019. Compte tenu du mode de fonctionnement à la fois partisan et transparent de cette institution, ils offriront au débat démocratique sur l'UE la vigueur et la personnalisation qui lui font souvent défaut, sous la forme d'une confrontation politique directe, fondée sur des clivages assumés et qui débouche sur des votes remportés par une majorité des votants.

Il est très probable que la coexistence de majorités à géométrie variable sera à nouveau à l'œuvre au sein du Parlement entre 2014 et 2019, sur la base de la tripartition « majorités de consensus », « majorités de grande coalition » et « majorités de confrontation droite-gauche » décrites par cette étude. Pour autant, l'existence de ces trois types de majorités ne doit pas masquer que c'est une « logique de compétition » entre groupes partisans qui sous-tend le fonctionnement du Parlement européen, d'ailleurs d'ores et déjà à l'œuvre à l'occasion d'une campagne électorale qui voit les partis politiques se disputer les suffrages des citoyens de l'UE. Ce sont donc bien *in fine* les électeurs appelés

aux urnes en mai 2014 qui détermineront l'état des rapports de force partisans au Parlement au cours des 5 prochaines années, et donc la nature des décisions que cette institution prendra, en fonction de la nature des enjeux qui lui seront soumis, tout en étant le cadre du grand débat démocratique et partisan dont l'UE a plus que jamais besoin.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bertoncini Y. et Chopin T., *Politique européenne : États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, coll. « Amphis », 2010
- Bertoncini Y. et Chopin T., « Élections européennes : l'heure des choix – Le cas de la France », *Note n°45*, Fondation Robert Schuman, mai 2009
- Bertoncini Y. et Kreilinger V., « Quels rapports de force politiques au sein du prochain Parlement européen ? », *Policy Paper n°102*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013
- Bertoncini Y., « Les élections européennes de mai 2014 : moins d'abstention, plus de populisme ? », *Tribune*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013
- Chopin T. et Lépinay C., « Clivages et compromis politiques au Parlement européen : comment vote-t-on à Strasbourg? », in *Questions d'Europe n°190*, Fondation Robert Schuman, décembre 2010
- Clark S. et Priestley J., *Europe's Parliament - People, Places, Politics*, John Harper Publishing, 2012
- Costa O. et Saint-Martin F., *Le Parlement européen*, La Documentation française, coll. « Réflexe Europe », 2009
- Doutriaux Y. et Lequesne C., *Les institutions de l'Union européenne après la crise de l'euro*, La Documentation française, coll. « Réflexe Europe », 9^e édition, 2013
- Fratescu D., « The balance of power in the current European Parliament is crucial for understanding the issues at stake in the 2014 European elections », Blog Europp (European Politics and Policy), London School of Economics, octobre 2013
- Hix S., Noury A., Roland G., *Dimensions of Politics in the European Parliament*, Cambridge University Press, 2007
- Kselman D., Niou E., « Protest Voting in Plurality Elections: a Theory of Voter Signaling » in *Public Choice* Vol 148, No 3, 2011, pp 395-418
- Lijphart A., « Unequal participation : Democracy's Unresolved Dilemma » in *The American Political Science Review*, Vol 91, No 1, March 1997, pp 1-14
- Priestley J., *Six Battles That Shaped Europe's Parliament*, John Harper Publishing, 2008
- Reif K., Schmitt H., « Nine second-order national elections: A conceptual framework for the analysis of European election results » in *European Journal of Political Research*, 8, 1980, pp 3-44
- Van der Eijk C., Van Egmond M., « Political effects of low turnout in national and European elections » in *Electoral Studies*, Vol 26, No 3, September 2007, pp 561-573
- VoteWatch Europe Annual Report, *10 Votes that Shaped the 7th European Parliament. Positions of European Groups and national Party Delegations*, July 2013

LISTE DES TABLEAUX, ENCADRÉS ET GRAPHIQUES

Tableau 1	► Candidats désignés pour le poste de président de la Commission européenne par les partis politiques européens	20
Tableau 2	► La composition de la Commission européenne : quels équilibres politiques ?	23
Graphique 1	► Les pouvoirs décisionnels du Parlement européen après le traité de Lisbonne	26
Tableau 3	► Actes adoptés entre juillet 2009 et mars 2014	27
Tableau 4	► Les interventions marquantes du Parlement européen par domaines, comparaison 2004-2009 et 2009-2014	28
Tableau 5	► Les principaux enjeux de la législature 2014 et 2019	34
Graphique 2	► Scores aux élections européennes de 2009 dans l'ensemble de l'UE	40
Graphique 3	► Répartition des sièges par groupe politique au sein du Parlement européen en mars 2014	41
Tableau 6	► Les groupes politiques au Parlement européen – composition partisane	43
Graphique 4	► Cohésion interne des groupes politiques dans l'ensemble des domaines politiques 2009-2013	45
Encadré 1	► VoteWatch Europe et les votes par appel nominal	49
Graphique 5	► Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique (07/2009 - 03/2014)	51
Tableau 7	► Votes par appel nominal au Parlement européen : les majorités à géométrie variable entre 2009 et 2014	53
Encadré 2	► La défense du siège du Parlement européen à Strasbourg : l'union (presque) sacrée des élus français	55
Graphique 6a	► Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ? Les votes des parlementaires européens élus en France	56
Graphique 6b	► Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ? Le vote de l'ensemble des députés européens	56

Graphique 7a	▶ Doit-on établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis ? Les votes des parlementaires européens élus en France	57
Graphique 7b	▶ Faut-il imposer une nouvelle taxe sur toutes les transactions financières à l'intérieur de l'UE ? Les votes des parlementaires européens élus en France	58
Graphique 7c	▶ L'UE devrait-elle restreindre la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ? Les votes des parlementaires européens élus en France	59
Graphique 7d	▶ Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ? Les votes des parlementaires européens élus en France	60
Graphique 8a	▶ L'UE devrait-elle créer une union bancaire ? Les votes des parlementaires européens élus en France	63
Graphique 8b	▶ Les États membres de la zone euro doivent-ils mutualiser leurs dettes publiques en créant des euro-obligations (« eurobonds ») ? Les votes des parlementaires européens élus en France	64
Graphique 8c	▶ La Commission européenne doit-elle renforcer la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres de la zone euro ? Les votes des parlementaires européens élus en France	65
Graphique 9a	▶ L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ? Les votes des parlementaires européens élus en France	66
Graphique 9b	▶ L'UE devrait-elle avoir un véritable système de ressources propres pour son budget ? Les votes des parlementaires européens élus en France	67
Graphique 9c	▶ Le budget de l'UE doit-il être augmenté et rendu plus flexible ? Les votes des parlementaires européens élus en France	68
Graphique 10a	▶ Les subventions agricoles doivent-elles rester une priorité budgétaire pour l'UE ? Les votes des parlementaires européens élus en France	70
Graphique 10b	▶ L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures ? Les votes des parlementaires européens élus en France	71
Graphique 10c	▶ L'UE doit-elle sortir du nucléaire ? Les votes des parlementaires européens élus en France	72
Graphique 11	▶ La Commission doit-elle suspendre temporairement l'accord UE/États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (vote SWIFT) ? Les votes des parlementaires européens élus en France	74
Graphique 12a	▶ L'UE doit-elle renforcer et étendre son marché intérieur des services ? Les votes des parlementaires européens élus en France	76

Graphique 12b	▶ L'UE devrait-elle créer un marché unique avec les États-Unis ? Les votes des parlementaires européens élus en France	77
Graphique 12c	▶ L'UE doit-elle renforcer la surveillance des politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro ? Les votes des parlementaires européens élus en France	78
Graphique 13a	▶ La durée minimum du congé de maternité rémunéré à taux plein devrait-elle passer de 14 à 20 semaines dans toute l'UE ? Les votes des parlementaires européens élus en France	80
Graphique 13b	▶ Devrait-il y avoir un plafonnement sur l'utilisation des biocarburants ? Les votes des parlementaires européens élus en France	81
Graphique 13c	▶ L'UE doit-elle augmenter le coût des activités économiques polluantes ? Les votes des parlementaires européens élus en France	82
Tableau 8	▶ Des scores frappants dans les 8 « États clés » ayant un impact divers sur le nombre de sièges obtenus.	86
Graphique 14a	▶ Poids des groupes politiques dans le prochain Parlement européen après mai 2014	89
Graphique 14b	▶ Évolution des scores des groupes politiques. Sondages février-avril 2014	89
Graphique 15	▶ Répartition des parlementaires européens par État membre et par groupe politique après mai 2014	94
Graphique 16	▶ Poids des délégations nationales au sein des groupes politiques après mai 2014	95
Tableau 9	▶ Coalitions gagnantes possibles entre 2014 et 2019	100

ANNEXES

Annexe 1. Les parlementaires européens : Répartition par pays de l'UE	110
Annexe 2. Les équilibres politiques au sein de la Commission européenne (2009-2014)	111
Annexe 3. Les règles de vote au Parlement européen : obstacles à l'émergence de majorités de confrontation ?	114
Annexe 4. Proportion de votes gagnés par chaque groupe partisan par types d'enjeux politiques	118
Annexe 5. 21 votes emblématiques : quels rapports de force européens ?	130
Annexe 6. Les programmes présentés par les partis politiques européens	138

ANNEXE 1. LES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS : RÉPARTITION PAR PAYS DE L'UE

TABLEAU 1 ► Population et nombre de députés européens des États membres de l'UE

ÉTATS MEMBRES	DÉPUTÉS EUROPÉENS À ÉLIRE EN 2014	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2013
Allemagne*	96	80 523 746
France*	74	65 633 194
Royaume-Uni*	73	63 896 071
Italie*	73	59 685 227
Espagne*	54	46 704 308
Pologne*	51	38 533 299
Roumanie*	32	20 020 074
Pays-Bas*	26	16 779 575
Belgique	21	11 161 642
Grèce	21	11 062 508
République tchèque	21	10 516 125
Portugal	21	10 487 289
Hongrie	21	9 908 798
Suède	20	9 555 893
Autriche	18	8 451 860
Bulgarie	17	7 284 552
Danemark	13	5 602 628
Finlande	13	5 426 674
Slovaquie	13	5 410 836
Irlande	11	4 591 087
Croatie	11	4 262 140
Lituanie	11	2 971 905
Slovénie	8	2 058 821
Lettonie	8	2 023 825
Estonie	6	1 324 814
Chypre	6	865 878
Luxembourg	6	537 039
Malte	6	421 364
UE-28	751	505 701 172
* 8 « États clés »	479	391 775 494
%	63,8%	77,5%

Données : Parlement européen, Eurostat

ANNEXE 2. LES ÉQUILIBRES POLITIQUES AU SEIN DE
 LA COMMISSION EUROPÉENNE (2009-2014)

ÉTAT MEMBRE	COULEUR POLITIQUE DU COMMISSAIRE	PORTEFEUILLE	COULEUR POLITIQUE DU GOUVERNEMENT L'AVANT DÉSIGNÉ	COULEUR POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ACTUEL
Allemagne	Günther Oettinger (<i>CDU/PPE</i>)	Energie	Coalition droite-centre, chef de gouvernement droite (PPE)	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)
Autriche	Johannes Hahn (<i>ÖVP/PPE</i>)	Politique régionale	Gauche (S&D) en coalition avec le PPE	Gauche (S&D) en coalition avec le PPE
Belgique	Karel de Gucht(<i>centredroit/ ALDE</i>)	Commerce	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)	Coalition gauche-droite chef de gouvernement gauche (S&D)
Bulgarie	Kristalina Georgieva (<i>PPE</i>)	Coopération internationale, aide humanitaire et réaction aux crises	Droite (PPE)	Chef de gouvernement indépendant, gouvernement de coalition Gauche (S&D) -Centre (ADLE)
Chypre	Androulla Vassiliou (<i>centre/ALDE</i>)	Education, culture, multilinguisme et jeunesse	Extrême gauche (GUE/ NGL) en coalition avec le centre	Coalition droite (PPE) -Gauche
Croatie	Neven Mimica (<i>centre-gauche/S&D</i>)	Politique des consommateurs	Gauche (S&D)	Coalition Gauche (S&D) -Centre (ADLE)
Danemark	Connie Hedegaard (<i>droite/PPE</i>)	Action pour le climat	Centre (ALDE) en coalition avec le PPE	Coalition Gauche (S&D) - Centre (ADLE)
Espagne	Joaquín Almunia (<i>Parti socialiste/S&D</i>)	Concurrence	Gauche (S&D)	Droite (PPE)
Estonie	Siim Kallas (<i>centre-droit/ALDE</i>)	Transports	Centre (ALDE) en coalition avec le PPE	Centre (ALDE) en coalition avec le PSE

Finlande	Olli Rehn (<i>centre/ALDE</i>)	Affaires économiques et monétaires, euro	Centre (ALDE) en coalition avec le PPE	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)
France	Michel Barnier (<i>UMP/PPE</i>)	Marché intérieur et services	Droite (PPE)	Gauche (S&D)
Grèce	Maria Damanaki (<i>gauche/S&D</i>)	Affaires maritimes et pêche	Gauche (S&D)	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)
Hongrie	László Andor (<i>centre-gauche/S&D</i>)	Emploi, affaires sociales et inclusion	Chef de gouvernement indépendant, gouvernement de gauche (S&D)	Droite (PPE)
Irlande	Máire Geoghegan Quinn (<i>centre-droit/ALDE</i>)	Recherche, innovation, sciences	Coalition centre-verts, chef de gouvernement centre (ALDE)	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)
Italie	Antonio Tajani (<i>Forza Italia/PPE</i>)	Industrie et entrepreneuriat	Droite (PPE)	Gouvernement d'union nationale, chef de gouvernement gauche (S&D)
Lettonie	Andris Piebalgs (<i>centre-droit/PPE</i>)	Développement	Droite (PPE)	Droite (PPE)
Lituanie	Algirdas Semeta (<i>droite/PPE</i>)	Fiscalité, douanes, statistiques, audit et lutte anti-fraudes	Coalition droite-centre, chef de gouvernement de droite (PPE)	Coalition Gauche (S&D) - Droite
Luxembourg	Viviane Reding (<i>centre-droit/PPE</i>)	Justice, droits fondamentaux, société	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement de droite (PPE)	Coalition centre-gauche, chef de gouvernement centre (ALDE)

Source : Yves Bertoncini, Thierry Chopin et Claire Taglione-Darmé

Malte	Tonio Borg (<i>centre-droit/PPE</i>)	Santé	Droite (PPE)	Gauche (S&D)
Pays-Bas	Neele Kroes (<i>droite/ALDE</i>)	Stratégie numérique	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)	Coalition centre-gauche, chef de gouvernement centre (ALDE)
Pologne	Janusz Lewandowski (<i>centre-droit/PPE</i>)	Programmation financière et budget	Droite (ECR)	Droite (PPE)
Portugal	José Manuel Barroso (<i>centre-droit/PPE</i>)	Président de la Commission européenne	Gauche (S&D)	Droite (PPE)
République tchèque	Štefan Füle (<i>centre-gauche/S&D</i>)	Élargissement et politique européenne de voisinage	Coalition droite-gauche-verts, chef de gouvernement droite (PPE)	Coalition Gauche (S&D) - Droite
Roumanie	Dacian Cioloș (<i>PPE</i>)	Agriculture et développement rural	Coalition droite-gauche, chef de gouvernement droite (PPE)	Coalition gauche-centre, chef de gouvernement gauche (S&D)
Royaume-Uni	Catherine Ashton (<i>Parti travailliste/S&D</i>)	Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité	Gauche (S&D)	Coalition droite-centre, chef de gouvernement de droite (ECR)
Slovaquie	Maroš Šefčovic (<i>centre-gauche/S&D</i>)	Relations interinstitutionnelles et administration	Gauche (S&D)	Gauche (S&D)
Slovénie	Janez Potočnik (<i>centre-gauche/ALDE</i>)	Environnement	Coalition gauche-droite, chef de gouvernement gauche (S&D)	Coalition Centre-Gauche avec chef de gouvernement ADLE
Suède	Cecilia Malmström (<i>centre-droit/ALDE</i>)	Affaires intérieures	Coalition droite-centre, chef de gouvernement droite (PPE)	Gouvernement de droite (PPE)

ANNEXE 3. LES RÈGLES DE VOTE AU PARLEMENT EUROPÉEN : OBSTACLES À L'ÉMERGENCE DE MAJORITÉS DE CONFRONTATION ?

La vigueur relative de l'expression des clivages partisans au Parlement européen découle en partie des règles de vote en vigueur au sein du Parlement (voir *Tableau 2*), et qui apparaissent comme des entraves à la constitution de majorité partisane droite-gauche. Les députés européens doivent souvent se prononcer à « la majorité des membres du Parlement européen » (et non des présents), voire même parfois atteindre 2/3 des suffrages exprimés. Même si le taux d'absentéisme lors des votes n'est pas très élevé (de l'ordre de 10 % à 20 %), et même souvent meilleur que celui enregistré dans les parlements nationaux, de telles règles de vote élèvent le seuil nécessaire pour constituer une majorité politique et poussent mécaniquement à l'expression de choix trans-partisans.

L'existence de telles règles de vote est, en grande partie, liée au souhait de privilégier une logique consensuelle, qui permette en outre à l'ensemble des groupes politiques d'exercer une influence sur les décisions finales du Parlement. Considérer qu'il est désormais tout aussi important de favoriser l'expression de clivages plus clairs au moment des votes conduirait cependant à arbitrer en faveur de la modification de ces règles et à l'abaissement des seuils requis pour constituer une majorité, en optant le plus souvent possible pour la majorité simple des suffrages exprimés.

Les « petits partis » représentés à Strasbourg pourront naturellement s'estimer lésés par une telle modification : leur influence n'en sera en réalité que peu réduite par rapport à celle qu'ils exercent actuellement, et dont le caractère limité découle logiquement du fait qu'ils ont recueilli un assez faible nombre de suffrages. Les deux principaux groupes du Parlement européen, PPE et S&D, seraient aussi moins certains de faire partie des majorités qui remportent les votes. Il reste donc à déterminer si les principaux groupes du Parlement s'engageront en faveur d'une telle réforme, qui conduirait à leur permettre à la fois de structurer autour d'eux des majorités de législature, mais aussi à réduire le nombre des votes pour lesquels l'appoint de leurs voix est indispensable.

La plupart des règles de vote du Parlement sont fixées par les traités, et donc intangibles à court terme ; mais certaines d'entre elles sont fixées par le règlement intérieur, par exemple en matière de votes budgétaires : les futurs députés européens pourraient donc tout à fait décider d'amender ce règlement intérieur, avant de demander une révision ultérieure des traités. Cette transformation en deux temps permettrait au Parlement d'entrer plus franchement dans l'âge partisan, en donnant à ses choix une cohérence et une visibilité accrues aux yeux des citoyens qu'il a vocation à représenter.

TABLEAU 2 ▶ **Règles de vote au Parlement européen telles que fixées par son règlement intérieur ou par les traités (lorsque signalé*)**

RÈGLES DE VOTE EN MATIÈRE DE NOMINATION/DESTITUTION	
Élections internes au Parlement européen	
Président du Parlement européen	1 ^{er} à 3 ^e tour : majorité absolue des suffrages exprimés 4 ^e tour: (si nécessaire) idem mais seulement entre les 2 députés ayant obtenu le plus grand nombre de voix au 3 ^{ème} tour
Vice-présidents du Parlement européen	1 ^{er} tour: majorité absolue des suffrages exprimés 2 ^e tour: (si nécessaire) idem 1 ^{er} tour 3 ^e tour: (si nécessaire) majorité relative
Questeurs du Parlement européen	Idem vice-présidents
Interruption des mandats ci-dessus	Majorité des 3/5 des suffrages exprimés
Investiture/censure de la Commission européenne	
Investiture Président Commission	Majorité des suffrages exprimés
Investiture Commission	Majorité des suffrages exprimés
Censure de la Commission*	2/3 suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement (article 234 TFUE)
Autres nominations	
Membres de la Cour des comptes	Majorité des suffrages exprimés pour chaque candidat
Médiateur (nomination & destitution)	Majorité des suffrages exprimés

RÈGLES DE VOTE EN MATIÈRE LÉGISLATIVE	
Initiative législative (demande à la Commission qu'elle fasse une proposition)*	Majorité des membres composant le Parlement (article 225 TFUE)
1^{re} lecture (procédures de co-décision, de consultation et de coopération)	
Amendements proposition Commission	Majorité des suffrages exprimés
Rejet proposition Commission	Majorité des suffrages exprimés
2^e lecture (procédures de co-décision et de coopération)	
Adoption ou amendements proposition Commission*	Majorité des membres composant le Parlement (article 294.2 TFUE)
Rejet proposition Commission*	Majorité des membres composant le Parlement (article 294.2 TFUE)
3^e lecture (procédure de co-décision)*	
Majorité des suffrages exprimés (article 295.5 TFUE)	
RÈGLES DE VOTE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE	
1^{re} phase	
Projets d'amendements	Majorité des membres composant le Parlement
Propositions de modifications	Majorité des suffrages exprimés
Projets d'amendements dépassant le taux maximal d'augmentation	3/5 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement
2^e phase	
Projets d'amendements	2/3 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement
Rejet global du budget	2/3 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement
Vote des douzièmes provisoires	3/5 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement
Autres	
Fixation d'un nouveau taux maximal d'augmentation	3/5 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres composant le Parlement
Refus de la décharge	Majorité des suffrages exprimés

RÈGLES DE VOTE EN MATIÈRE D'AVIS CONFORME	
Élection des parlementaires européens (procédure uniforme ou principes communs)*	Majorité des membres composant le Parlement européen (article 223 TFUE)
Missions spécifiques de la BCE*	Majorité des suffrages exprimés (article 127.6 TFUE)
Modifications des statuts du système européen de Banque centrales*	Majorité des suffrages exprimés (article 129.5 TFUE)
Missions, objectifs prioritaires et organisation des fonds structurels*	Majorité des suffrages exprimés (article 177 TFUE)
Accords internationaux et accords d'association*	Majorité des suffrages exprimés (articles 218.3 et 217 TFUE)
Adhésion de nouveaux États (recommandation et acceptation)*	Majorité des membres composant le Parlement (article 56 du TUE)
Constatation d'une violation des principes du traité*	2/3 des suffrages exprimés représentant une majorité des membres (article 7.6 du TUE)
FONCTIONNEMENT INTERNE DU PARLEMENT EUROPÉEN	
Convocation du Parlement hors séances prévues*	Majorité des membres composant le Parlement (article 229 TFUE)
Séance plénière hors du siège (Strasbourg)	Majorité des suffrages exprimés
Rejet d'un recours devant la Cour de justice	Majorité des suffrages exprimés
Constitution d'une Commission d'enquête*	1/4 des membres composant le Parlement (article 226 TFUE)
Adoption et amendements du Règlement intérieur du Parlement européen*	Majorité des membres composant le Parlement (article 232 TFUE)
DIVERS	
Recommandations	Majorité des suffrages exprimés
Résolutions législatives ou non législatives	Majorité des suffrages exprimés
Règles relatives aux partis politiques au niveau européen	Majorité des suffrages exprimés
Avis sur les dérogations octroyés aux États n'ayant pas adopté l'euro*	Majorité des suffrages exprimés (article 141 TFUE)

Source : traités communautaires et données Parlement européen, inventaire de Y. Bertoncini et T. Chopin, in *Politique européenne. États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po/Dalloz, coll. « Amphis », 2010.

* L'article 231 du TFUE stipule que « Sauf dispositions contraires du présent traité, le Parlement européen statue à la majorité absolue des suffrages exprimés »).

ANNEXE 4. PROPORTION DE VOTES GAGNÉS PAR CHAQUE GROUPE PARTISAN PAR TYPES D'ENJEUX POLITIQUES

Les données de VoteWatch Europe relatives aux votes par appel nominal pour la période juillet 2009-mars 2014 permettent de constater que les trois groupes politiques ayant le plus souvent appartenu aux coalitions victorieuses sont respectivement :

- le groupe PPE (89,68 % de votes victorieux)
- le groupe ADLE (86,47 %)
- le groupe S&D (83,67 %).

Le groupe des verts arrivent en 4^e position (67,3%) suivi par le groupe CRE (55,54 %), puis les groupes ELD (52,06 %) et GUE (52,01 %) – aucune donnée précise n'étant disponible pour les non- inscrits, qui se situeraient sans doute à des niveaux un peu moindres.

Ces données signifient que, d'un point de vue global :

- ce sont les groupes PPE, ADLE et S&D qui ont le plus pesé sur le contenu des décisions du Parlement européen entre 2009 et 2014,
- les autres groupes ont aussi soutenu ces décisions, dans des proportions non négligeables, soit deux tiers pour les Verts et un peu plus de la moitié pour CRE, GUE et ELD.

Il est très éclairant d'affiner cette analyse sur une base plus sectorielle, afin de mesurer comment les groupes du Parlement européen se sont positionnés en fonction des enjeux politiques qui leur sont soumis (agriculture, marché intérieur, environnement, etc), de manière à mieux distinguer lesquels ont le plus pesé sur le contenu des décisions du PE au cours des 5 dernières années.

1. Les groupes ayant participé le plus souvent aux coalitions victorieuses

Il est tout d'abord possible d'indiquer combien de fois les groupes politiques apparaissent dans le trio de tête des groupes ayant le plus souvent approuvé

les décisions du Parlement européen pour l'ensemble des 21 secteurs suivis par VoteWatch Europe – secteurs qui correspondent aux enjeux politiques traités par les 21 commissions parlementaires du Parlement européen (voir *Tableau 3*).

TABLEAU 3 ► Nombre de fois où le groupe politique est dans les trois premiers en termes de pourcentage de votes victorieux (juillet 2009-mars 2014)*

	PPE	ADLE	S&D	VERTS	CRE	GUE	ELD
1 ^{er} groupe	12	6	3			1	
2 ^e groupe	6	6	9	1			
3 ^e groupe	3	6	6	2	2		1
Total	21	18	18	3	2	1	1

Source : Yves Bertoncini et Thierry Chopin, données www.VoteWatchEurope.eu.

* Dans quelques cas, certains groupes politiques sont *ex aequo*.

Cette première évaluation quantitative confirme le rôle décisionnel prééminent exercé par le PPE lors de la législature 2009-2014, de même que la participation importante du groupe ADLE et, à un degré moindre, du groupe S&D, dans la formation des coalitions victorieuses lors des votes.

Elle confirme aussi que des groupes moins importants numériquement peuvent aussi donner le « la » dans certains secteurs bien précis : ainsi du groupe des Verts dans les secteurs de l'égalité des sexes et du contrôle budgétaire, du groupe CRE dans le secteur marché intérieur et protection des consommateurs, du groupe GUE dans le domaine des pétitions et le groupe ELD dans le domaine de l'agriculture.

2. Les groupes ayant participé le plus souvent aux coalitions victorieuses par secteurs

Une évaluation quantitative plus fine permet de discerner en fonction des enjeux politiques quels groupes ont le plus souvent participé aux coalitions victorieuses, en se classant parmi les trois premiers groupes ayant le plus souvent remporté les votes. Cette évaluation permet de classer les majorités de coalition victorieuses en quatre catégories principales, pour lesquelles on peut

considérer que les groupes cités ont le plus pesé sur le contenu des décisions du Parlement européen sur la période 2009-2014.

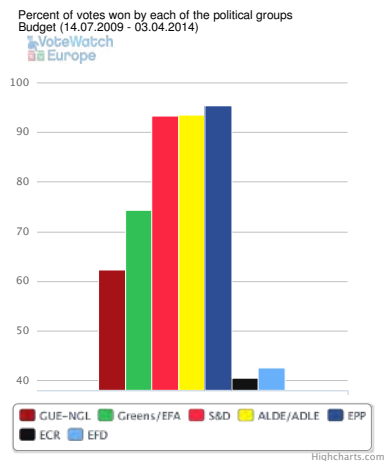
2.1. Des enjeux sur lesquels les groupes PPE, S&D et ADLE ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses

Les trois groupes PPE, S&D et ADLE ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses sur une dizaine d'enjeux politiques :

- Les enjeux budgétaires ainsi que ceux liés au développement régional.

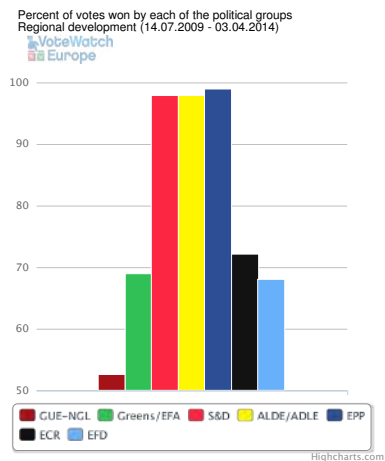
GRAPHIQUE 1

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur budgétaire (07/2009 – 03/2014)



GRAPHIQUE 2

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du développement régional (07/2009 – 03/2014)



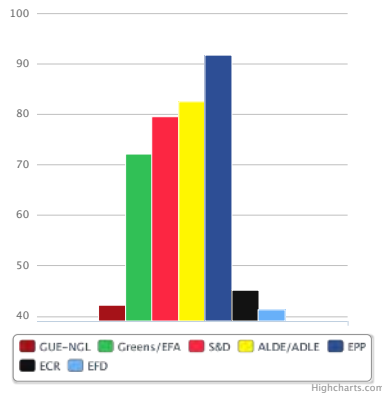
- Les enjeux « Affaires sociales et emploi », « Environnement et santé publique » et « Industrie, recherche et énergie »

GRAPHIQUE 3

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de l'emploi et des affaires sociales (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Employment & social affairs (14.07.2009 - 03.04.2014)

VoteWatch
Europe

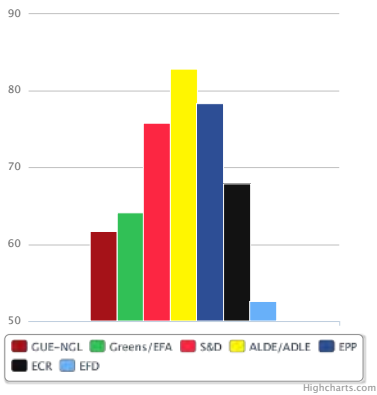


GRAPHIQUE 4

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de l'environnement et de la santé publique (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Environment & public health (14.07.2009 - 03.04.2014)

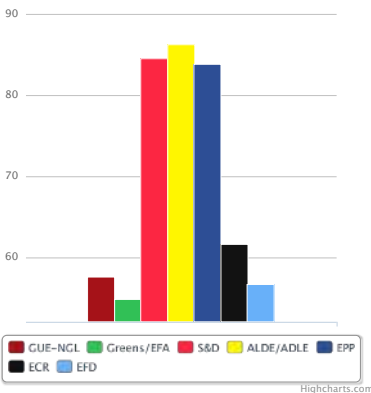
VoteWatch
Europe



GRAPHIQUE 5 Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Industry, research & energy (14.07.2009 - 03.04.2014)

VoteWatch
Europe

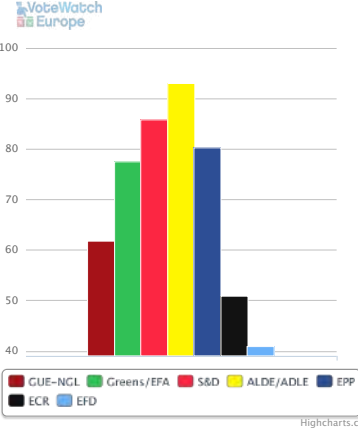


- Les enjeux « Libertés civiles, affaires intérieures et de justice » et « Affaires constitutionnelles et interinstitutionnelles »

GRAPHIQUE 6

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des libertés civiles, justice et affaires intérieures (07/2009 – 03/2014)

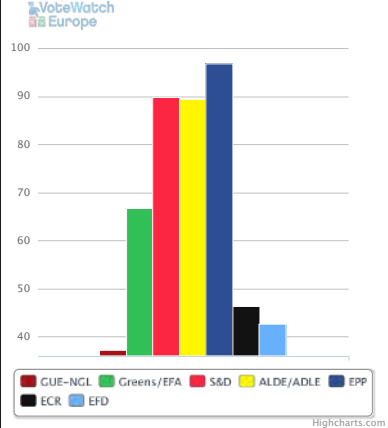
Percent of votes won by each of the political groups
Civil liberties, justice & home affairs (14.07.2009 - 03.04.2014)



GRAPHIQUE 7

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des affaires constitutionnelles et interinstitutionnelles (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Constitutional and inter-institutional affairs (14.07.2009 - 03.04.2014)

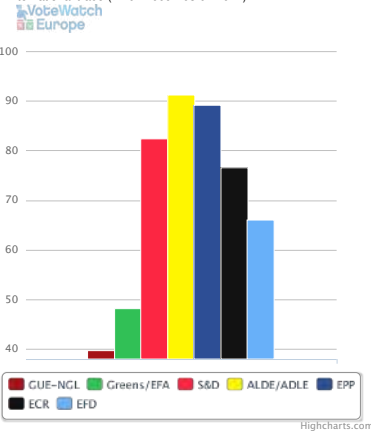


- Enfin les enjeux internationaux: « Commerce international », « Développement » et « Politique étrangère et de sécurité »

GRAPHIQUE 8

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du commerce international (07/2009 – 03/2014)

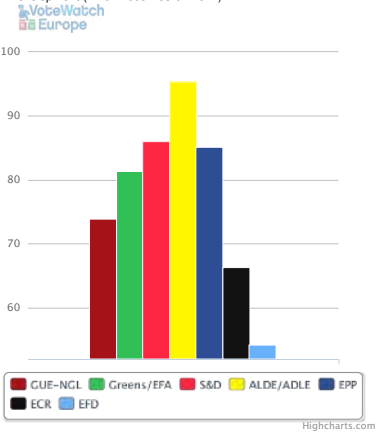
Percent of votes won by each of the political groups
International trade (14.07.2009 - 03.04.2014)



GRAPHIQUE 9

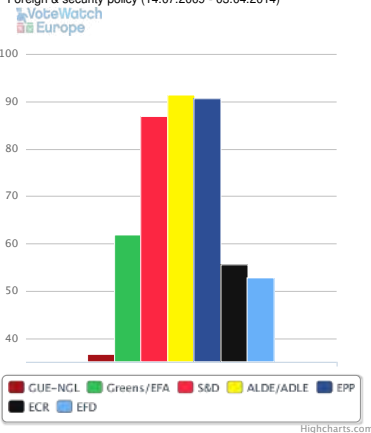
Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du développement (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Development (14.07.2009 - 03.04.2014)



GRAPHIQUE 10 Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de la politique étrangère et de sécurité (07/2009 – 03/2014)

Percent of votes won by each of the political groups
Foreign & security policy (14.07.2009 - 03.04.2014)



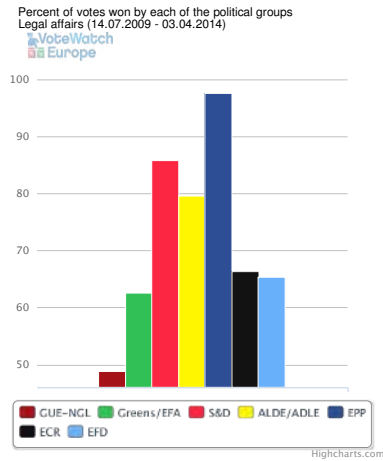
2.2. Des enjeux sur lesquels les groupes PPE et S&D ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses, avec l'appoint d'autres groupes

Les deux groupes PPE et S&D ont également participé le plus souvent aux coalitions victorieuses sur 6 autres enjeux politiques :

- Les « Affaires juridiques », la « Pêche », les « Transports et tourisme » et le « Règlement intérieur du Parlement européen », avec dans chaque cas l'appoint du groupe ADLE :

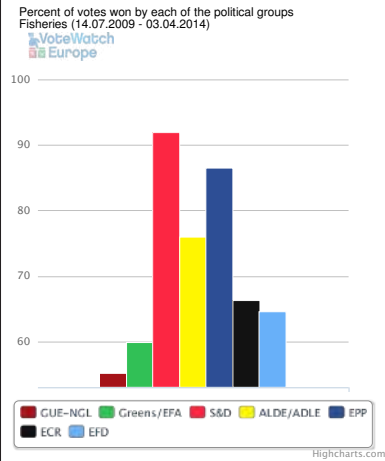
GRAPHIQUE 11

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des affaires juridiques (07/2009 – 03/2014)



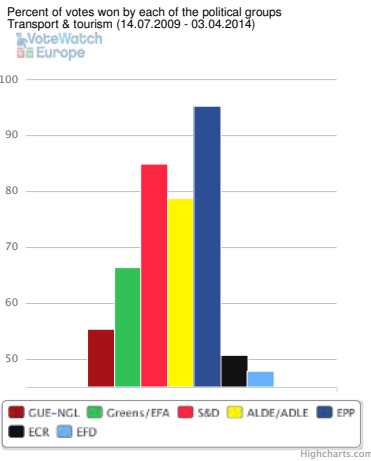
GRAPHIQUE 12

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de la pêche (07/2009 – 03/2014)



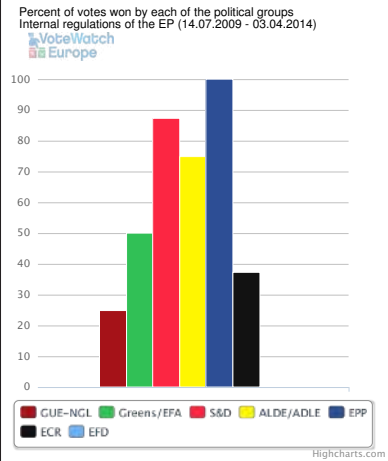
GRAPHIQUE 13

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des transports et du tourisme (07/2009 – 03/2014)



GRAPHIQUE 14

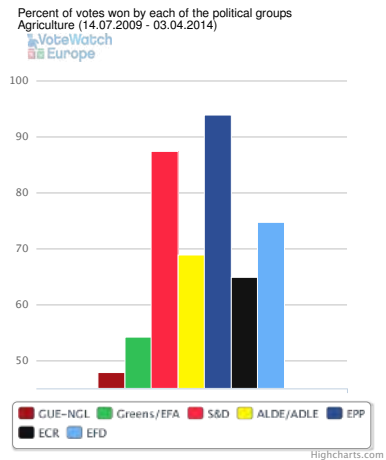
Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du règlement intérieur du PE (07/2009 – 03/2014)



- Les enjeux liés à l'agriculture, avec appoint du groupe ELD :

GRAPHIQUE 15

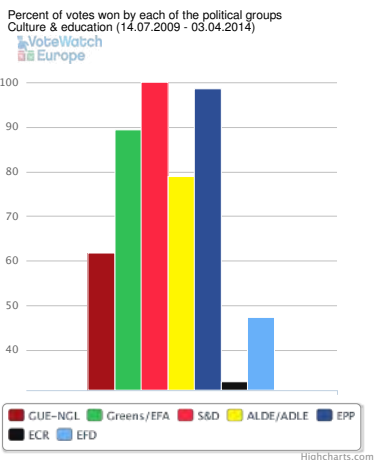
Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de l'agriculture (07/2009 – 03/2014)



- Les enjeux liés à la « Culture et éducation », avec l'appoint du groupe des Verts :

GRAPHIQUE 16

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de la culture et de l'éducation (07/2009 – 03/2014)

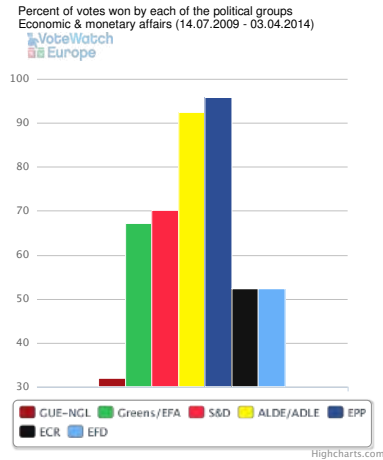


2.3. Des enjeux sur lesquels les groupes PPE et ADLE ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses

Les groupes PPE et ADLE ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses dans deux secteurs : « Affaires économiques et monétaires » d'une part, avec l'appoint du groupe S&D d'une part, et « Marché intérieur et protection des consommateurs », avec l'appoint du groupe ECR d'autre part.

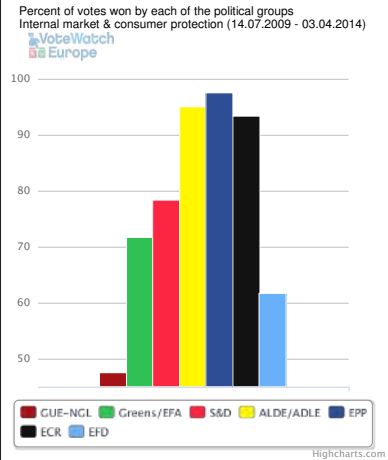
GRAPHIQUE 17

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des affaires économiques et monétaires (07/2009 – 03/2014)



GRAPHIQUE 18

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du marché intérieur et de la protection des consommateurs (07/2009 – 03/2014)



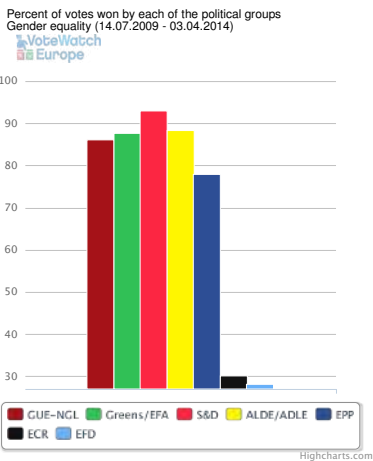
2.4. Des enjeux sur lesquels des groupes plus divers ont participé le plus souvent aux coalitions victorieuses

Sur 3 autres enjeux politiques, ce sont des trios de nature différente qui ont rassemblé de facto les groupes ayant le plus souvent participé aux coalitions victorieuses :

- Les groupes S&D, Libéraux et Verts pour les votes sur l'égalité des sexes :

GRAPHIQUE 19

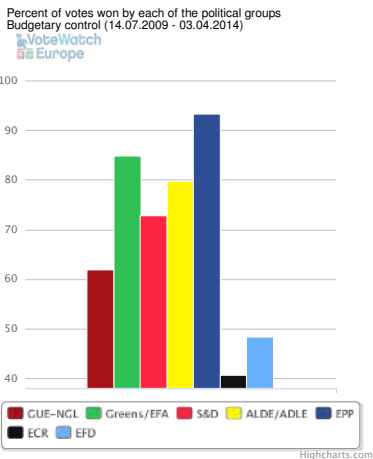
Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur de l'égalité des sexes (07/2009 – 03/2014)



- Les groupes PPE, Verts et Libéraux pour les votes sur le contrôle budgétaire :

GRAPHIQUE 20

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur du contrôle budgétaire (07/2009 – 03/2014)

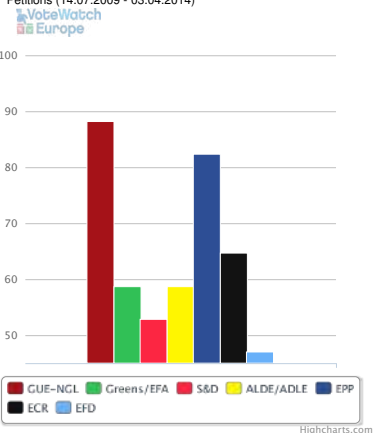


- Enfin les groupes GUE et PPE pour les votes relatifs aux pétitions :

GRAPHIQUE 21

Proportion de votes gagnés par chaque groupe politique dans le secteur des pétitions (07/2009 – 03/2014)

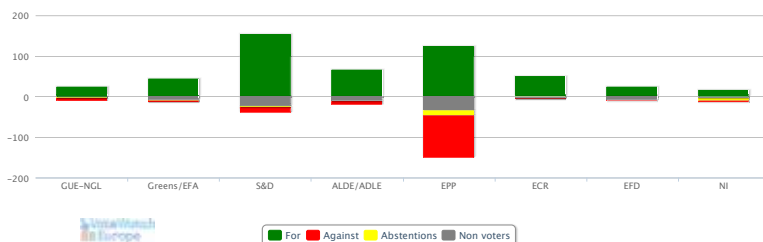
Percent of votes won by each of the political groups
Petitions (14.07.2009 - 03.04.2014)



ANNEXE 5. 21 VOTES EMBLÉMATIQUES : QUELS RAPPORTS DE FORCE EUROPÉENS ?

GRAPHIQUE 22

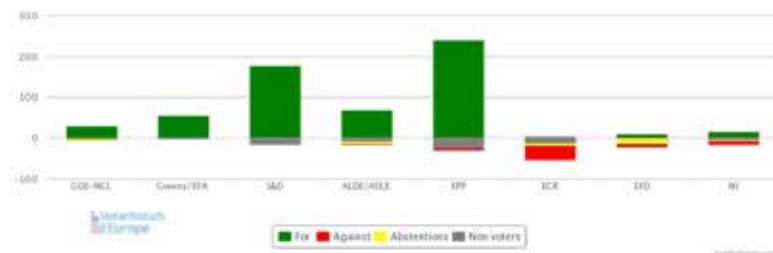
Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ?*
Le vote de l'ensemble des députés européens



* Cette question a été posée lors d'un vote sur le budget 2014.

GRAPHIQUE 23

Doit-on établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



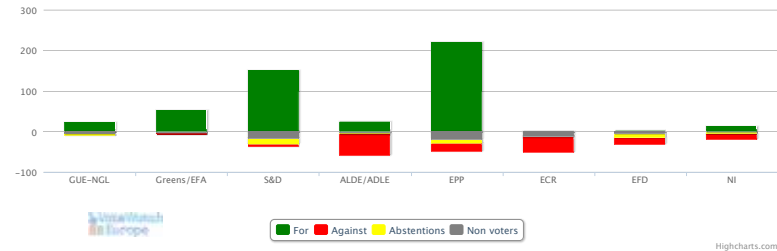
GRAPHIQUE 24

L'UE devrait-elle restreindre la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



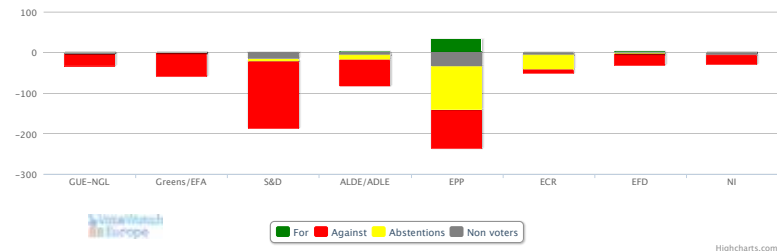
GRAPHIQUE 25

Faut-il imposer une nouvelle taxe sur toutes les transactions financières à l'intérieur de l'UE ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 26

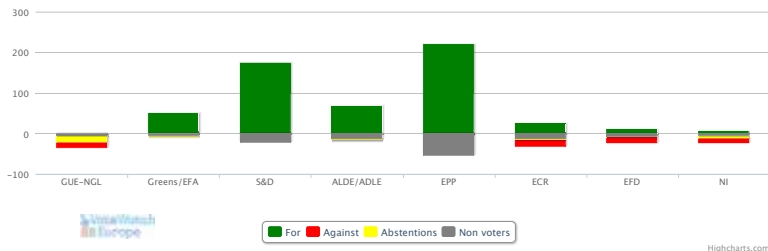
Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 27

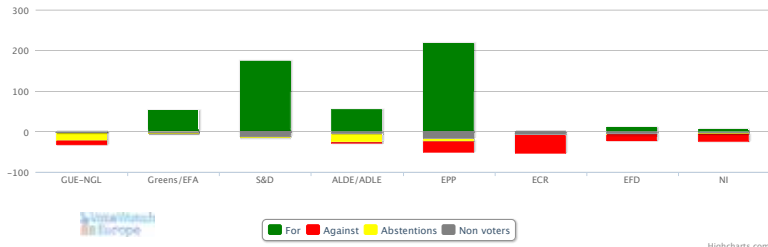
L'UE devrait-elle créer une union bancaire ?

Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 28

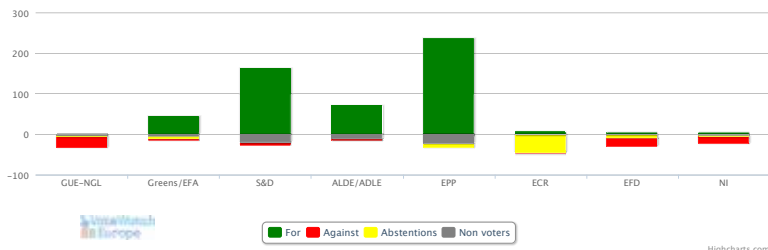
Les États membres de la zone euro doivent-ils mutualiser leurs dettes publiques en créant des euro-obligations (« eurobonds ») ? Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 29

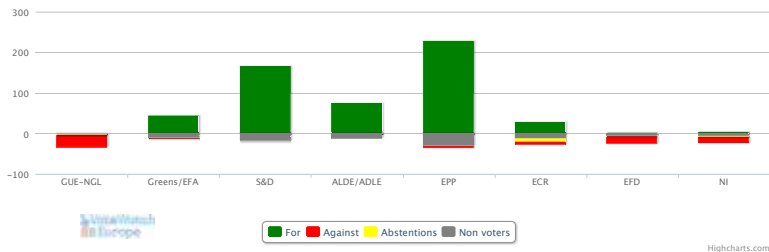
La Commission européenne doit-elle renforcer la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres de la zone euro ?

Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 30

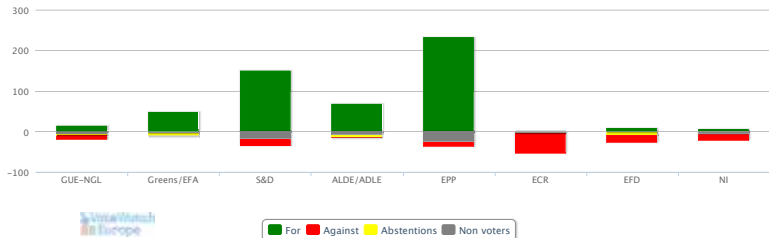
L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



Highcharts.com

GRAPHIQUE 31

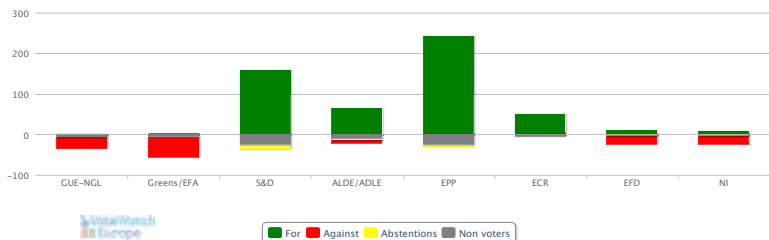
L'UE devrait-elle avoir un véritable système de ressources propres pour son budget ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



Highcharts.com

GRAPHIQUE 32

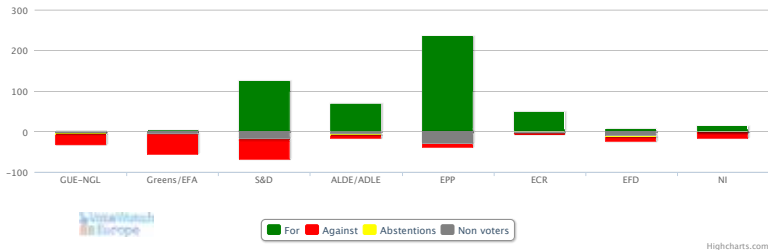
Le budget de l'UE doit-il être augmenté et rendu plus flexible ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



Highcharts.com

GRAPHIQUE 33

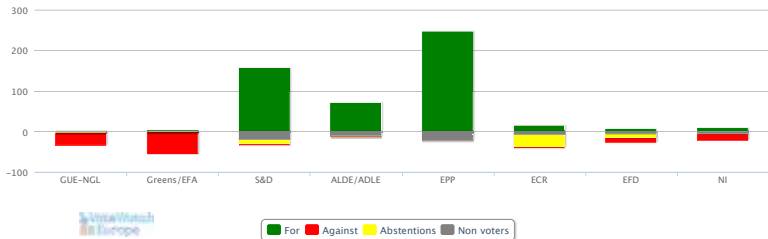
**Les subventions agricoles doivent-elles rester une priorité budgétaire pour l'UE ?
Le vote de l'ensemble des députés européens**



Highcharts.com

GRAPHIQUE 34

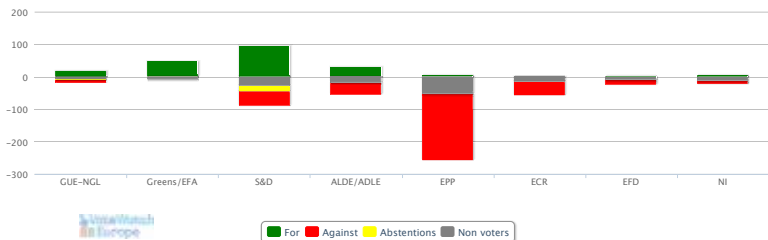
**L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ?
Le vote de l'ensemble des députés européens**



Highcharts.com

GRAPHIQUE 35

**L'UE doit-elle sortir du nucléaire ?
Le vote de l'ensemble des députés européens**

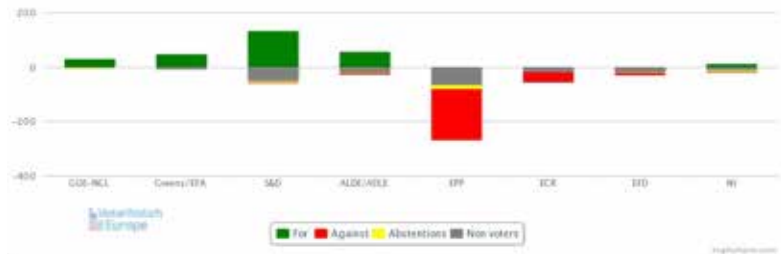


Highcharts.com

GRAPHIQUE 36

La Commission doit-elle suspendre temporairement l'accord UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (vote SWIFT) ?

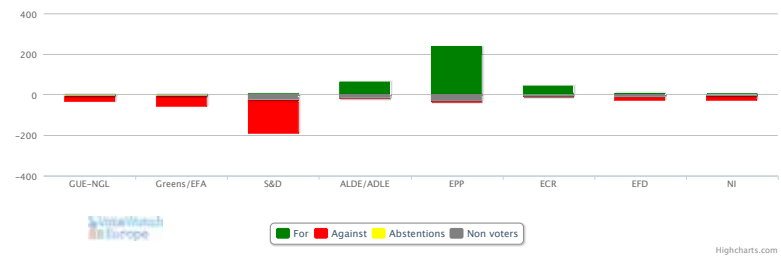
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 37

L'UE doit-elle renforcer et étendre son marché intérieur des services ?

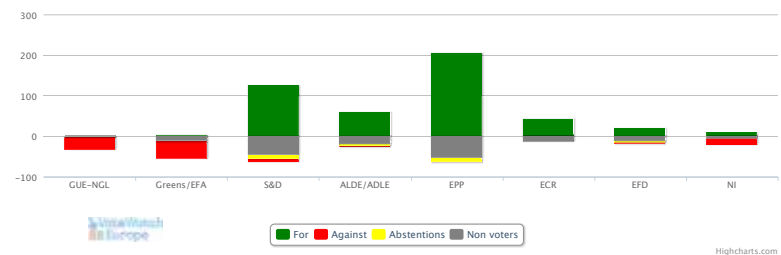
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 38

L'UE devrait-elle créer un marché unique avec les États-Unis ?

Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 39

L'UE doit-elle renforcer la surveillance des politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro ?

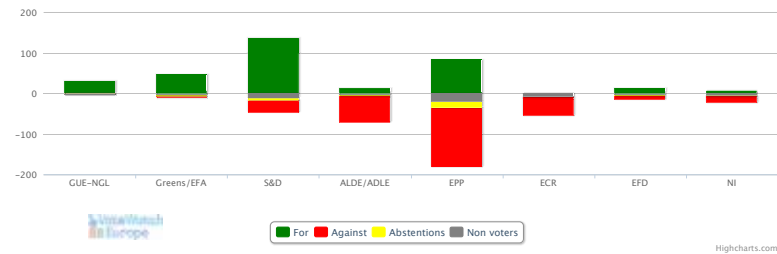
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 40

La durée minimum du congé de maternité rémunéré à taux plein devrait-elle passer de 14 à 20 semaines dans toute l'UE ?

Le vote de l'ensemble des députés européens



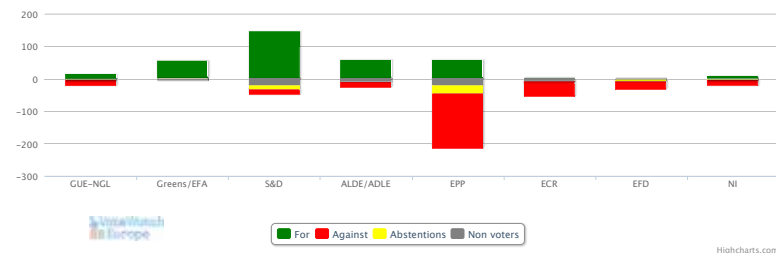
GRAPHIQUE 41

Devrait-il y avoir un plafonnement de l'utilisation des biocarburants ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



GRAPHIQUE 42

L'UE doit-elle augmenter le coût des activités économiques polluantes ?
Le vote de l'ensemble des députés européens



ANNEXE 6. LES PROGRAMMES PRÉSENTÉS PAR LES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS

Il est indispensable de compléter les analyses de votes « rétrospectives » contenues dans cette étude par un examen plus prospectif de ce que les partis et candidats proposent afin de faire face aux défis économiques, sociaux, politiques et diplomatiques que l'UE est susceptible d'affronter à court et moyen termes.

Un tel examen doit porter sur les « manifestes » et autres « programmes » adoptés par les principaux partis politiques européens engagés dans cette campagne électorale ainsi que sur ceux qu'ont choisi de proposer aux électeurs les partis et candidats en lice dans chacun des 28 États membres de l'UE.

Les liens ci-dessous (voir *Tableau 5*) permettent d'avoir accès aux programmes des principaux partis politiques européens.

TABLEAU 5 ► les programmes présentés par les partis politiques européens

PARTI EUROPÉEN (DE LA DROITE VERS LA GAUCHE)	MANIFESTE	PARTI FRANÇAIS AFFILIÉ
Mouvement pour l'Europe des libertés et de la démocratie (MELD)	Nd.	Mouvement pour la France (MPF)
Alliance des conservateurs et réformistes européens (ACRE)	Nd.	Nd.
Parti populaire européen (PPE)	http://dublin2014.epp.eu/wp-content/ uploads/2014/03/Manifesto-with-cover-FR.pdf	Union pour un mouvement populaire (UMP) Union des démocrates et indépendants(UDI)

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)	http://www.aldeparty.eu/sites/eldr/files/events/10301/alde_manifesto_francais.pdf	Nd.
Parti démocrate européen (PDE)	http://www.pde-edp.eu/content/userfiles/files/Manifeste/pde-manifeste-fr.pdf	Mouvement démocrate (MoDem)
Parti vert européen (PVE)	Nd.	Europe Écologie Les Verts (EELV)
Alliance libre européenne (ALE)	http://www.e-f-a.org/fileadmin/user_upload/documents/EFA_Manifesto_fr.pdf	Union démocratique bretonne UDB Parti occitan (POC) Mouvement région Savoie (MRS) Notre pays, le parti alsacien Parti de la nation corse (PNC)
Parti socialiste européen (PSE)	http://www.pes.eu/sites/www.pes.org/files/pes_manifesto_-_adopted_by_the_pes_election_congress_fr.pdf	Parti socialiste (PS)
Parti de la gauche européenne (PGE)	http://www.european-left.org/sites/default/files/platform_en_-_final.pdf#overlay-context=positions/electoral-manifesto-party-european-left-european-elections-2014 (en anglais uniquement)	Front de gauche Nouveau parti anticapitaliste (NPA)

▶ L'IMPACT DE LA MONTÉE DES POPULISTES DANS LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN

Yves Bertoncini, *Vidéo*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, février 2014

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : EN AVANT, TOUTE !

Jacques Delors, António Vitorino, Pascal Lamy, Yves Bertoncini et les participants du Comité européen d'orientation (CEO) 2013 de Notre Europe – Institut Jacques Delors, *Tribune – Le Mot*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013

QUELS RAPPORTS DE FORCE POLITIQUES AU SEIN DU PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN ?

Yves Bertoncini et Valentin Kreilinger, *Policy Paper No. 102*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013

▶ BENGUI AU PARLEMENT EUROPÉEN : LES DÉPUTÉS EUROPÉENS
COMME VOUS NE LES AVEZ JAMAIS VUS

Vidéo, Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2013

LES PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS : LE CHAÎNON MANQUANT

Julian Priestley, *Policy Paper No. 41*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, octobre 2010

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2009 : CINQ RÉFLEXIONS POUR SUSCITER LE DÉBAT

Gaëtane Ricard-Nihoul, *Note*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, juin 2009

DES « PARTIS POLITIQUES AU NIVEAU EUROPÉEN » ? ÉTAT DES LIEUX

À LA VEILLE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE JUIN 2009

Francisco Roa Bastos, *Études & Recherche No. 71*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, mai 2009

LA DÉMOCRATIE AU SEIN DE L'UE ET LE RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

The Federal Trust, Institut für Europäische Politik, Centro Studi sul Federalismo, Istituto Affari Internazionali et Notre Europe, *Études & Recherche No. 70*, Notre Europe – Institut Jacques Delors, janvier 2009

AUTEURS



Yves Bertoncini

Yves Bertoncini est Directeur de Notre Europe-Institut Jacques Delors depuis avril 2011.

Il est administrateur de la Commission européenne, a travaillé dans l'administration française (notamment au Secrétariat général des Affaires européennes et au Ministère français des Affaires étrangères) ainsi qu'à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

Il enseigne les questions européennes au Corps des Mines (Mines Paris Tech) et est l'auteur de nombreuses publications sur les enjeux européens.

Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble et du Collège d'Europe à Bruges.

Il est marié et père de trois enfants.



Thierry Chopin

Docteur en sciences politiques de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), il est directeur des études de la Fondation Robert Schuman. *Visiting Professor* au Collège d'Europe (Bruges), il enseigne également à Sciences Po et au Corps des mines (Mines ParisTech).

Il est expert associé au CERI (Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po) et l'auteur de nombreuses publications sur les questions européennes dont, avec Y. Bertoncini, *Politique européenne. Etats, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, coll. « Amphis », 2010.

Il vient de publier, en codirection avec M. Foucher, le *Rapport Schuman sur l'Europe. L'état de l'Union 2014*.

Il est marié et père de deux enfants.



Notre Europe - Institut Jacques Delors est le think tank européen fondé par **Jacques Delors** en 1996. Notre objectif est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux débats relatifs à l'Union européenne.

Nous diffusons de nombreuses **publications** (Études & Rapports, *Policy Papers*, Tribunes et Synthèses), **organisons et participons** à des **séminaires et conférences** partout en Europe et intervenons régulièrement dans les **médias européens**, par la voix de nos présidents, de notre directeur et de notre équipe.

Nos travaux s'inspirent des actions et des orientations promues par Jacques Delors, et traduisent les grands principes énoncés par notre « **Charte** ». Ils sont mis en œuvre à partir de **trois axes principaux** : « Union européenne et citoyens » couvre les enjeux politiques, institutionnels et civiques ; « Compétition, coopération, solidarité » traite des enjeux économiques, sociaux et territoriaux ; « Actions extérieures européennes » regroupe les travaux à dimension internationale.

Notre Europe - Institut Jacques Delors est aujourd'hui présidé par **António Vitorino**, ancien commissaire européen et ancien ministre portugais, qui a succédé à **Tommaso Padoa-Schioppa**, à **Pascal Lamy** et à Jacques Delors. Notre directeur, **Yves Bertoncini**, anime une **équipe internationale** composée d'une quinzaine de membres.

Les instances de *Notre Europe - Institut Jacques Delors* sont composées de hautes personnalités européennes. Notre **Conseil des garants** assure la promotion de nos intérêts moraux et financiers. Notre **Conseil d'administration** est responsable de la gestion et de l'impulsion de nos travaux. Notre **Comité européen d'orientation** se réunit afin de débattre des sujets fondamentaux pour l'avenir de l'UE.

Toutes nos activités sont accessibles gratuitement, en français et en anglais sur notre **site** et via les **réseaux sociaux**. Nous agissons en pleine indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des intérêts économiques.

Directeur de la publication : Yves Bertoncini

La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source.

Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Notre Europe – Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution.

Version originale en français ; traduction de certains passages à partir de l'anglais : Yann Champion

© *Notre Europe – Institut Jacques Delors*

Yves Bertoncini

Yves Bertoncini est
directeur de Notre Europe
- Institut Jacques Delors

Thierry Chopin

Thierry Chopin est directeur
des études de la Fondation
Robert Schuman

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE MAI 2014

Les élections européennes qui se dérouleront entre le 22 et le 25 mai prochains constituent un rendez-vous démocratique important pour les citoyens européens. Dans ce contexte, cette Étude co-signée par Yves Bertoncini et Thierry Chopin et publiée par la Fondation Robert Schuman et Notre Europe – Jacques Delors contient nombre d'éléments d'information et d'analyse extrêmement éclairants pour les citoyens invités à se rendre aux urnes.

Sa première partie rappelle tout d'abord l'étendue des pouvoirs exercés par le Parlement européen, l'importance des enjeux politiques sur lesquels ses membres sont appelés à se prononcer, mais aussi le rôle clé joué par les groupes politiques constitués au sein de cette institution.

Sa deuxième partie présente les « majorités à géométrie variable » qui se forment au Parlement européen en fonction des enjeux soumis au vote des députés : « majorités de consensus », « majorités de grande coalition » et « majorités de confrontation ». Grâce aux données fournies par VoteWatch Europe, elle expose clairement comment ont voté les députés français et européens, en fonction de leur appartenance partisane, à l'occasion d'une vingtaine de votes emblématiques de la législature 2009-2014.

La troisième partie de cette Étude fournit enfin des éléments d'information éclairants sur l'impact du vote des 22-25 mai prochain, sur la base des enquêtes d'opinion disponibles, qui prédisent une lutte très indécise. Elle confirme que, compte tenu du mode de scrutin proportionnel en vigueur, aucun groupe politique ne sera en mesure d'emporter seul la majorité des sièges et que des coalitions majoritaires devront donc continuer à être formées.

C'est donc *in fine* le vote des Français et des Européens qui déterminera le rapport de force partisan sur la base duquel le contenu des décisions législatives et budgétaires du Parlement européen sera défini à partir du 25 mai 2014 et pour les 5 prochaines années.

Avec le soutien de :



ISSN 2257-4640

info@notre-europe.eu – www.notre-europe.eu
19 rue de Milan, F – 75009 Paris
Pariser Platz 6, D – 10117 Berlin

